U d'/of OTTAWA
39003004119334

499-1A-167

Le Programme du Parti Fermier

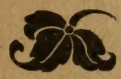

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 7

BIBLIOTHECA

FC
560
.P35
1921

PROGRAMME DES FERMIERS

Résolution adoptée par le Conseil d'Agriculture du Canada à une réunion tenue à Winnipeg, le 29 novembre, 1918.

1.—Une ligue des Nations en tant qu'organisation internationale pour rendre stable la paix universelle en écartant les vieilles causes de conflit.

2.—Nous croyons que le développement futur de l'Empire Britannique doit être effectué par le moyen d'associations entre les nations libres et égales, d'après le système actuel de gouvernement, d'après le constitutionnel britannique. Nous nous opposons fortement à tout effort fait pour centraliser le contrôle impérial. Toute tentative pour placer une autorité indépendante, que ce soit un parlement à terme, un conseil ou un cabinet, avec pouvoir de lier les Dominions, entraverait le développement d'une démocratie responsable et éclairée dans ces mêmes Dominions.

Le tarif

3.—Considérant que le Canada a à rencontrer une immense dette nationale de guerre et d'autres obligations financières grandement augmentées, qui ne peuvent être promptement et effectivement réduites que par le développement de nos ressources naturelles, dont nos terres défrichées sont la principale;

Considérant, qu'il est à souhaiter que l'on rende attrayante la carrière agricole pour nos soldats de retour du front, et pour l'immigration probable, et que cela ne peut être accompli que par le développement d'une politique nationale réduisant au minimum le coût de la vie et le coût de la production ;

Considérant que la guerre a révélé l'étonnante force financière de la Grande Bretagne, force qui lui a permis non seulement de financer sa propre part dans la lutte, mais aussi d'aider ses alliés en leur avançant des centaines de millions de livres. Cette position enviable étant due à la politique de libre échange qui lui a permis d'importer largement ses provisions de n'importe quel point du globe et conséquemment, de vendre à plus bas prix que ses concurrents sur les marchés du monde, et comme cette politique n'a pas été au seul bénéfice de la Grande Bretagne, mais qu'elle a

grandement resserré les liens de l'Empire en rendant plus facile le commerce entre la Mère-Patrie et les Dominions d'outre-mers, nous croyons que ce serait servir les meilleurs intérêts de l'Empire et du Canada en adoptant une semblable politique au Canada par la réduction graduelle du tarif sur les importations britanniques, ayant en vue une union plus étroite et une meilleure entente entre le Canada et la Mère-Patrie, cette action apporterait en même temps à notre peuple canadien une grande réduction du coût de la vie.

Les combines favorisées

Considérant que dans presque toutes les branches de l'nidustrie canadienne le tarif protecteur a favorisé les combines, les "trusts" les ententes entre hommes d'affaires, par lesquels la population canadienne, tant des villes que des campagnes, a été honteusement exploitée par l'élimination de la concurrence, la ruine de plusieurs petites industries et l'accroissement des prix de presque tous les objets manufacturés à la limite extrême permise en vertu du tarif ;

Considérant que l'agriculture — l'industrie fondamentale, de laquelle dépend le succès de presque toutes les autres industries — est dans une position désavantageuse, d'un bout à l'autre du pays, comme l'indique la dépopulation rurale, dans l'ouest comme dans l'est du Canada, cela causé en grande partie par la hausse considérable du prix des instruments aratoires, des habits, des chaussures, des matériaux de construction, et pratiquement de tout ce que le cultivateur doit acheter, hausse rendue possible par le tarif protecteur, de sorte qu'il est devenu impossible pour les cultivateurs, dans les conditions normales, d'exploiter leurs fermes avec profit.

Considérant qu'un tarif de protection est la méthode la plus ruineuse comme la plus couteuse de prélever des revenus pour le gouvernement, puisque pour chaque piastre de cette source qui tombe dans le trésor public au moins trois piastres vont au bénéfice des intérêts protégés, formant ainsi une classe privilégiée au dépens des populations, rendant par là le riche plus riche et le pauvre plus pauvre;

Et considérant que le tarif protecteur a été et est encore une des principales influences corruptrices de notre vie nationale parce que les intérêts protégés, afin de maintenir leurs injustes privilèges, ont contribué avec prodigalité aux fonds politiques, encourageant ainsi les deux partis à tourner leurs regards vers eux pour obtenir de l'assistance, et par là, abaissant le niveau de la moralité publique.

Demandes bien définies du tarif

Qu'il soit par conséquent résolu que le Conseil Canadien d'Agriculture, représentant les fermiers organisés du Canada recommande, comme moyen de remédier à ces maux et d'amener les réformes sociales et économiques, que nos Lois tarifaires soient modifiées comme suit :

(a) Par une résolution immédiate et générale des droits de douanes.

(b) En diminuant les droits de douanes sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne de la moitié du tarif général et que des réductions subséquentes soient faites sur ce qui reste du tarif imposé aux marchandises venant de la Grande-Bretagne, de manière à assurer le libre-échange absolu entre l'Angleterre et le Canada en cinq ans.

(c) Que le traité de réciprocité de 1911 qui se trouve encore sur les statuts des Etats-Unis soit accepté par le Parlement du Canada.

(d) Que toutes les denrées alimentaires qui ne sont pas comprises dans le traité de réciprocité soient inscrites sur la liste des articles admis en franchise.

(e) Que les instruments aratoires, machineries de la ferme, véhicules, engrais, charbon, bois de construction, ciment, l'huile pour l'éclairage, combustible et lubrifiant soient placés sur la liste des articles en franchise et que le matériel brut et les machineries en usage pour les fabriquer soient aussi admis en franchise.

(f) Que toutes les concessions tarifaires offertes à divers pays soient immédiatement offertes à l'Angleterre.

(g) Que toutes les corporations engagées dans la fabrication de produits protégés par le tarif des douanes soient obligés de publier un état détaillé et exact de leur recettes.

(h) Que toute réclamation en faveur d'un tarif de protection soit entendue publiquement devant un comité spécial du Parlement .

Les impôts

4. Comme ces diminutions du tarif réduiront considérablement le revenu national provenant de cette source, le Conseil Canadien d'Agriculture recommenderait, pour pré-

lever les revenus requis pour l'administration du gouvernement et défrayer le coût de la guerre, — l'impôt sur le revenu, comme suit :

(a) Par un impôt sur les terrains incultes, comprenant toutes les ressources naturelles.

(b) Par l'impôt personnel équitablement réparti.

(c) Par un impôt réparti sur les grandes successions.

(d) Par un impôt réparti sur les profits des grandes corporations.

(e) Que, en prélevant et en percevant l'impôt sur les profits d'affaires, le gouvernement devrait insister que ce soit sur la base des placements payés et qu'il n'y ait pas d'allocation pour le "mouillage" — watered stock.

(f) Que la Couronne ne distribue plus à l'avenir de ressources naturelles, mais qu'elles soient affermées à terme, en prenant soin que les intérêts publics soient sauvegardés et qu'elles soient louées après enchère seulement.

Réintégration des soldats

5. En ce qui concerne les soldats de retour nous recommandons:

(a) Que c'est le devoir du Canada de ne rien épargner pour le bien-être des vétérans et de leurs dépendants.

(b) Que les soldats ne devraient pas être démobilisés ailleurs qu'au Canada.

(c) Que le premier choix devrait être accordé pour le retour et la démobilisation en raison de la durée des services de ceux dont les occupations définies sont ouvertes ou qui ont d'autres moyens de subsistance, en accordant la préférence aux hommes mariés et ensuite aux besoins relatifs des industries, en prenant soin de licencier les fermiers en temps pour l'ouverture de la saison du printemps des travaux de la terre.

(d) Que la démobilisation générale se fasse graduellement, visant au licensiement des hommes seulement quand il y aura possibilité de leur assurer un emploi stable.

(e) Qu'il est très désirable que, s'ils en sont aptes, les hommes s'efforcent de retourner à leur première occupation, les patrons devant être persuadés de réinstaller ces

hommes dans leurs positions antérieures autant que possible.

((f) Que l'apprentissage d'un métier soit réservé à ceux qui, durant le service, sont devenus inaptes à remplir leur première occupation.

(g) Que l'on prenne les moyens pour donner de l'assurance au dépens du trésor public, aux hommes sans fonds de retraite et qui, pendant leur service sont devenus de mauvais risques.

(h) Qu'on facilite, à même le trésor public, l'établissement sur les fermes des soldats qui par expérience ou par étude sont qualifiés pour ce travail.

6.—Nous constatons que le problème du travail dans les villes est devenu très sérieux depuis la cessation de la guerre, et nous insistons pour que tous les moyens économiques et pratiquables soient employés par les autorités, fédérales, provinciales, et municipales pour secourir les sans-travail dans les villes et les villages, et de plus nous recommandons l'adoption du principe de coopérations futures entre patrons et employés, entre le capital et le travail.

La colonisation.

7.—Un système de colonisation basé sur le prix de vente des terres. Les propriétaires de terres non-exploitées devraient être forcés d'établir un prix de vente de leurs terres, ce prix devant aussi servir de base à l'évaluation de ces terres pour fin d'imposition des taxes.

8.—La dissémination des principes coopératifs en agriculture de manière à comprendre tous les échanges, y compris des arrangements avec les associations de consommateurs pour leur fournir les provisions aux plus bas prix et en supprimant les intermédiaires et les manutentions.

9.—La nationalisation des chemins de fer, de la navigation et de la transportation par air, du téléphone, des messageries, de tous les projets pour le développement du pouvoir naturel, et de l'industrie des mines de charbon.

Autres réformes demandées.

10.—Pour amener dans le gouvernement une plus grande mesure de démocratie, nous réclamons :

(a) Le rappel immédiat de la loi électorale en temps de guerre.

(b) L'abolition des titres honorifiques pour l'avenir.

(c) La réforme du Sénat Fédéral.

(d) La cessation immédiate du gouvernement par ordres en conseil, et l'augmentation de la responsabilité personnelle des membres du parlement dans toute législation.

(e) L'abolition complète du patronage.

(f) La publication des contributions et des dépenses avant et après les campagnes électorales.

(g) La suppression de la censure de la presse, lors de la restoration de la paix, et le rétablissement de la liberté de parole.

(h) La publication par les journaux et les revues des noms de leurs propriétaires et de leurs bailleurs de fonds, ainsi que des souscripteurs aux fonds électoraux.

(i) La représentation proportionnelle.

(j) L'établissement de lois directes, par l'initiative, le referendum et la révocation.

(k) L'admission des femmes au parlement sur le même pied que les hommes.

Le Nouveau Cabinet Meighen

OCTOBRE 1921

PUBLICATION No. 8

R. B. BENNET

Appelait

MR. MEIGHEN

"Le phonographe de Mackenzie & Man"
"Le jeune homme Impertinent."
"Le répétiteur d'un disque de Phonographe"

Et M. Bennet est aujourd'hui membre
du cabinet Meighen.

Le cabinet de Sir Wilfrid Laurier composé
de 15 ministres coûtait au pays
$142,500 par année.

Le nouveau cabinet Meighen, composé de 21 ministres
coûte au pays $299,000 par année:

SOIT UNE AUGMENTATION DE
164 POUR CENT.

Ce que disent les Journaux.

Voici ce qu'un ancien député conservateur, récemment candidat dans Yamaska, M. A. A. Mondou, dit de M. Meighen lorsqu'il fut élu chef du parti conservateur en juillet 1920:

"Le choix de l'hon. M. Arthur Meighen est le plus mauvais que l'on pouvait faire. Mais, on prend donc le peuple canadien pour un peuple d'incohérents puisque l'on veut le faire gouverner par cet homme à l'esprit étroit? C'est le politicien le plus exclusiviste qui siège et, avec ça, d'un chauvinisme inexcusable pour un ministre. Il ne voit que l'ouest.

"Il n'a pas l'envergure qu'il faut pour faire un premier ministre. Il représente l'ouest peut-être, mais pas les sentiments de l'ouest. Si l'on tient compte du sentiment populaire dans toutes les provinces, je ne crois pas qu'il puisse faire élire un seul de ses ministres.

"Avec un premier ministre comme l'hon. M. Meighen, la province de Québec n'a rien à attendre, non-seulement de raisonnable, mais de juste. Ça n'est un secret pour personne que c'est lui qui a été l'exécuteur des hautes oeuvres du gouvernement pendant la guerre.

"Consultez les documents. Les $30,000,000 c'est lui qui les a fait donner. Le baillon, c'est lui qui l'a établi.

"Le pays perd en Borden, un simple indifférent, mais il se donne en Meighen un bourreau autocrate. Cet homme est la quintessence de l'ultra-toryisme.

"Sir Thomas White eut accepté de former un cabinet mais il demandait la sanction d'une élection quitte alors à composer avec la province de Qéubec.

"Mais l'hon. M. Meighen se moque de Québec et traitera notre province pendant la paix, comme il l'a fait pendant la guerre.

"Je suis convaincu que nous allons avoir des élections et faites-en ce que vous voudrez, mais je serai candidat dans Yamaska."

(La "Presse", Montréal, le 8 juillet, 1920)

Parlant à la Chambre des Communes, le 11 mai 1921, M. Ernest Lapointe, député libéral demanda:

"Puis-je poser une question à mon honorable ami? Y a-t-il un candidat du gouvernement dans le comté de Yamaska ?

A cette question l'hon. C. C. Ballantyne a répondu:

"Certainement, M. Mondou est le candidat du gouvernement."

M. R. B. Bennet, alors député de Calgary-est, appella M. Arthur Meighen: "Le phonographe de Mackenzie & Mann."

Parlant dans la Chambre des Communes, le mardi, 14 mai 1914, lors du vote de $45,000,000 pour les chemins de fer de Mackenzie & Mann, M. Bennett alors député de Calgary-est, mais aujourd'hui ministre de la Justice dans le cabinet Meighen déclara:

"La présomption de mon honorable ami, de même que ses pensées devraient subir un examen. Voici des faits et si mon honorable ami s'était imprégné de faits plutôt que de présomption, il aurait mieux défendu sa cause."

Un peu plus tard, ayant été interrompu par M. Meighen, M. Bennett observa:

"Si le phonographe de Mackenzie & Mann croit que j'interprèterai cette interruption autrement que comme une insulte, il se trompe. Je voudrais lui faire comprendre que je suis prêt à lui faire clairement entendre ce que j'ai à dire.

Encore une fois M. Meighen interrompit M. Bennett et ce dernier lui repliqua:

"Je ne serai pas détourné de mon argumentation par les impertinentes interruptions de ce jeune homme... Je n'entends pas que le fil de mon argumentation soit rompu par mon honorable ami debout à son siège et répétant le morceau qu'il a entendu du phonographe."

Après cette dernière replique de M. Bennett, M. Meighen n'interrompit plus, bien que M. Bennett eut continué de parler pendant deux heures.

LE NOUVEAU CABINET MEIGHEN

assermenté le 21 septembre 1921
par province:

ILE DU PRINCE-EDOUARD:
Aucun ministre.

NOUVELLE-ECOSSE:
Hon. F. B. McCurdy,
ministre des travaux publics.

Hon. E. K. Spinney,
ministre sans portefeuille.

NOUVEAU-BRUNSWICK:
Hon. J. B. M. Baxter,
ministre des douanes.

QUEBEC:
Hon. Rodolphe Monty,
secrétaire d'Etat.

Hon. C. C. Ballantyne,
ministre de la marine et des pêcheries.

Hon. L. G. Belley,
ministre des postes.

Hon. L. P. Normand,
président du conseil privé.

Hon. André Fauteux,
solliciteur-général.

ONTARIO:

Hon. J. A. Stewart,
ministre des chemins de fer.

Sir Henry Drayton,
ministre des finances.

Hon. Hugh Guthrie,
ministre de la milice.

Hon. G. D. Robertson,
ministre du travail.

Hon. R. J. Manion,
Rétablissement des soldats dans la vie civile

Hon. J. W. Edwards,
ministre de la santé et de l'immigration.

Sir Edward Kemp,
ministre sans portefeuille.

Hon. Edmund Bristol,
ministre sans portefeuille.

MANITOBA:

Très Hon. Arthur Meighen,
Premier ministre et ministre des affaires extérieures.

Hon. R. C. Henders,
ministre sans portefeuille.

SASKATCHEWAN:

Hon. James Wilson,
ministre sans portefeuille.

ALBERTA:

Sir James Lougheed,
ministre de l'intérieur.

Hon. R. B. Bennett,
ministre de la justice.

COLOMBIE-BRITANNIQUE:

Hon. S. F. Tolmie,
ministre de l'agriculture.

Hon. H. H. Stevens,
ministre du commerce.

En tout 22 ministres pour gouverner les affaires du pays tandis que le cabinet Laurier se composait de 15 ministres.

Une augmentation de plus de cent pour cent dans la coût.

Le cabinet Meighen composé de 22 membres, en salaires de ministres ($10,000 chacun par année) (Premier ministre $15,000) et en indemnités sessionnelles ($4,000 chacun par année), coûte au pays, par année, l'énorme somme de $307,000.

Sous le régime du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, les quinze ministres dont se composait le cabinet et qui touchait un salaire de $7,000 chacun comme ministre et une indemnité sessionnelle de $2,500, coûtaient au pays $142,000 par année.

Il y a plus de ministres dans le cabinet actuel que dans le cabinet de guerre.

En ces temps de soi-disante économie, alors que le pays chancelle sous le fardeau d'une dette de plus de deux billions à comparer avec la prospérité et les millions de surplus sous le régime du Très Hon. sir Wilfrid Laurier, on serait porté à croire que M. Meighen aurait du s'arrêter un peu à la question d'économie. Le cabinet d'union, créée en 1914, se composait de 21 ministres seulement. Quelle excuse, si ce n'est une raison politique, peut donner M. Meighen pour expliquer en temps de paix, la dépense impliquée par un cabinet de 22 ministres? Si nous considérons notre énorme dette de guerre, sa conduite dépasse toute intelligente compréhension.

La position de **"président du conseil privé"**, par exemple, pourrait très bien être abolie et ce serait pour le pays, une économie de $10,000 par année.

La position de ministre du "rétablissement des soldats dans la vie civile" fut abolie il y a un an et demi environ et le travail de ce département confié au ministre de l'intérieur. Cette nouvelle division du travail et ce salaire de $10,000 qui vient grèver d'autant notre budget, ne peuvent s'expliquer autrement que par une raison de politique. C'est la politique qui a présidé à la formation de ce cabinet.

D'autres cas typiques pourraient être cités, mais à quoi bon? M. Meighen ferait entrer 50 ministres dans son cabinet si en augmentant le nombre de ses conseillers il savait gagner les élections.

Ce que dit "La Gazette"

Avant que la formation du nouveau cabinet soit connue, l'un des journaux conservateurs les plus en vedette, "La Ga-

zette" de Montréal, décrivait pour le bénéfice de M. Meighen le type d'homme qu'il devait chercher à faire entrer dans son cabinet. Voici ce que dit "La Gazette":

"Les anciennes lignes de partis vont demeurer, mais la situation demande un motif plus sérieux que l'ancien axiome : Ce que j'étais, je le suis encore". Il y a une dette à payer. Il y a une grosse taxe. Il y a une immigration à recruter. Il y a le problème ferroviaire. Il y a les immenses ressources naturelles du pays à developper. **Et nous avons besoin d'hommes capables et honnêtes pour diriger le vaisseau de l'Etat.**

Ce que disent les autres journaux

Nous pourrions composer des volumes avec les opinions des journaux et des individus sur le nouveau cabinet. La presse conservatrice elle-même, comme on pourra en juger par les extraits suivants, n'est pas très enthousiaste :

"Pas de péril national a en omettre un ou deux"

Le "Journal" déclare franchement que (le cabinet) comprend un ou deux hommes qui, selon nous, auraient pu être ignorés sans péril national."

(Ottawa Journal, 22 septembre 1921)

"Ni forts, ni populaires."

M. Bristol et le Dr. Edwards sont considérés comme des appelés qui ne sont "ni forts, ni populaires."

(Ottawa Journal, 22 septembre 1921)

"Les nouveaux sont très neufs"

"La position de M. Meighen (en recrutant son cabinet) rappelle assez bien celle du grand Garibaldi lorsqu'il recrutait son armée de patriote pour combattre au nom de l'unité italienne, il n'a pu que leur promettre (à ses ministres) les misères et les risques d'une campagne.... Quelques-uns des vieux ministres sont demeurés malgré des circonstances qui demandent du courage et de l'abnégation.... Plusieurs des nouveaux (ministres) sont très "neufs". Les services qu'ils peuvent rendre et la popularité qu'ils peuvent attirer sont encore à prouver."

(Montreal Star, 21 septembre, 1921)

"Les chances du parti au plus bas"

Avec l'assermentation du nouveau cabinet Meighen nous assistons au retour du système de gouvernement par parti, avec le parti conservateur au pouvoir.... M. Baxter a également accepté (un porte feuille) au moment où les chances du parti étaient au plus bas. Peu des nouveaux ministres

sont assez connus dans cette partie du Canada ou ont joué un role assez considérable dans la vie publique du pays, pour justifier la prétention que leur choix donne au Canada, un gouvernement d'une habilité remarquable. Le changement ne fut pas aussi complet qu'on l'attendait. Quelques-uns de ceux qui demeurent étaient mûrs pour la retraite."

St. Johns Globe, 21 septembre, 1921)

Le nouveau cabinet "n'en vaut pas la peine"

On peut dire du nouveau gouvernement qu'il est lui-même la preuve du piteux état où se trouve le parti ministériel. Si nous exceptons la représentation de Québec, une lacune qu'il a comblé, M. Meighen n'a rien fait qui vaille la peine avec sa réorganisation. Avant qu'ils deviennent de vrais ministres, il faut qu'ils (les nouveaux ministres) remportent une victoire aux bureaux de scrutin—une victoire que même les plus optimistes d'entre eux n'espèrent pas. Le mieux qu'ils peuvent espérer, c'est de faire élire assez de députés pour faire bonne figure dans le nouveau parlement—assez pour leur donner un point de départ des vues des prochaines opérations politiques. Sans doute ils espèrent encore une autre coalition."

(Winnipeg Free Press, 21 septembre, 1921)

Le nouveau cabinet (d'un type bien ordinaire)

Les nouveaux ministres sont, ou inconnus en dehors de leurs environs prochains ou connus comme politiciens d'un type bien ordinaire.... les nouveaux sont, par conséquent des conscrits en autant que l'administration est concernée.... Aucun des nouveaux ministres n'a donné de preuve qu'il avait la compétence de traiter les problèmes nationaux qui attendent une solution."

Globe, Toronto, 22 septembre, 1921)

Nommés pour des raisons politiques

La distribution des honneurs ministériels est irrégulière et ne s'accorde pas avec l'importance relative de la population de chaque province. Une seule idée parait avoir gouverné M. Meighen dans le choix du nouveau matériel du gouvernement et c'est d'ajouter un peu de force à ses cohortes électorales. On dit de tous les nouveaux ministres qu'ils ont une grande expérience politique ; mais peu d'entre eux ont une réputation nationale. La question de savoir s'ils ont vraiment l'expérience nécessaire pour être utiles au pays dans les positions qu'ils occupent, est toute académique. Il ne parait pas qu'ils vont rester assez longtemps au pouvoir pour avoir la chance d'y répondre."

(Regina Leader, 21 septembre, 1921)

Le Gouvernement par Groupes

et comment il diffère du

Gouvernement responsable

OCTOBRE 1921

PUBLICATION No. 9

Le gouvernement par groupes et comment il diffère du gouvernement responsable

Ceux qui parlent de substituer le système de gouvernement par groupes au vieux système de partis n'ont sans doute pas étudié sérieusement la nature de notre constitution et surtout ne l'ont pas comparé à celle des Etats-Unis. Jusqu'ici, le Canada a été gouverné par un "gouvernement responsable." Ce mot n'implique pas seulement l'autonomie. Les Américains pourraient sans doute prétendre que leur système repose aussi sur l'autonomie et la démocratie. Mais le gouvernement responsable n'existe pas aux Etats-Unis au sens britannique du mot. Un gouvernement responsable pour nous signifie l'administration des affaires publiques par des ministres responsables de leur conduite au parlement ou à une branche populaire du parlement qui ne restent au pouvoir qu'avec l'appui de la majorité des Communes et doivent démissionner aussitôt que cette majorité est contre eux. L'un des avantages de ce système est sa souplesse. Un gouvernement ne peut ainsi retenir le pouvoir pour une durée fixe, et même il ne peut dépasser une certaine limite. Les élections ne sont pas tenues non plus à époques fixes.

La portée d'une constitution rigide

La vraie démocratie ne trouve son expression que dans un gouvernement responsable et une constitution large. Le gouvernement par groupes est en réalité une révolte contre une constitution rigide. Ce système a fait son apparition pour la première fois aux Etats-Unis et la raison en est évidente : la constitution américaine est rigide. Dans ce pays les désirs du peuple manifestés au cours des élections sont rarement réalisés sous une forme législative. Le cabinet américain est simplement un groupe d'hommes choisi par le président des Etats-Unis et souvent ils ne sont que ses amis personnels. Au contraire du notre, ce cabinet ne se compose pas de membres de la Chambre des députés. Les ministres américains peuvent être choisis au hasard, dans le monde

commercial ou social, e tsouvent ainsi qu'on a pu le constater déjà, ils n'ont aucune expérience politique. Ce cabinet par conséquent n'est pas responsable de sa conduite aux représentants du peuple et même ces derniers sont assez indépendants du peuple qu'ils sont supposés représenter. Le cabinet américain est élu pour un terme de quatre ans. Il peut être défait en Chambre et son parti peut être battu chaque jour de la session mais ce manque de confiance n'implique pas forcément sa démission. Un vote de non-cinfiance à la chambre américaine n'implique un appel au peuple. Le parti au pouvoir est certain de rester en place pendant quatre ans. Voilà la portée d'une constitution rigide.

La révolte contre le gouvernement par groupes

Lorsque de nouvelles villes dans l'ouest américain, surgirent du sol pour ainsi dire en un jour, l'on pouvait s'attendre à ce que leurs besoins ne puissent trouver immédiatement à s'exprimer sous une forme législative et surtout ne puissent être contentés aussitôt. D'ou révolte. L'on prétendit qu'un représentant du peuple qui ne pouvait obtenir immédiatement ce dont le peuple avait besoin devait pouvoir être rappelé; que le peuple devait avoir l'occasion d'exprimer son opinion par du referendum. Et, c'est ainsi que fut fondé aux Etats-Unis le troisième parti qui a choisi pour programme politique ces deux mots : "Rappel et referendum".

En Canada, des hommes comme Wood, dans l'Alberta et Morrison, dans l'Ontario, se sont emparés de ces mots, en ont fait des axiomes politiques et ont cherché à soulever le peuple avec de pareilles théories, croyant faussement que l'on pouvait appliquer au Canada une doctrine qui avait cours aux Etats-Unis. Et, c'est ainsi que nous entendons maintenant un nouveau cri : "Les vieux partis sont morts"; "ils sont sans effets et seul le gouvernement par groupes est bon". Rappelons-nous que le gouvernement par groupes fut une protestation contre une constitution trop rigide. Il n'a pas sa raison d'être dans un pays comme le notre où la constitution est souple et où le peuple jouit des avantages d'un gouvernement responsable.

Le gouvernement par groupes peut paraître raisonnable aux jeunes gens et à ceux qui ne savent pas bien sur quels principes reposent les gouvernements stables, mais il est dans le fond entièrement faux et menace de détruire tous les idéals politiques. Le meilleur moyen de se débarrasser d'une mauvaise politique ou d'une mauvaise loi, c'est d'avoir un gouvernement responsable qui peut être pris à parti en temps d'élections quand le peuple est convaincu que sa politique ou telle loi qu'il a passé étaient mauvaises. Aucun gouvernement ne pourrait se maintenir si chacune de ses erreurs pouvaient être corrigées dans une nuit au gré d'un groupe. Il faut laisser le temps au grand public de se renseigner sur les avantages ou les désavantages d'une loi par exemple et aux représentants du peuple le temps d'étudier une question avant qu'ils puissent y apporter remède. C'est pourquoi le "rappel" est ridicule et dangereux.

Désavantages du gouvernement par groupes

D'un autre coté, si le gouvernement par groupes devient en faveur, nous verrons naître la coutume de passer des lois à la légère dont la plus grande parti, dans l'idée même des rapporteurs des projets, ne devraient pas être mises en vigueur. La conséquence est facile à prévoir. Quand le peuple verra les statuts bourrés de lois inutiles, il perdra confiance dans le code tout entier.

Lorsque Théodore Roosevelt devint gouverneur de l'état de New-York, il découvrit une grande quantité de pareilles lois dans les statuts de son pays. Rendu à la Chambre américaine, il demande leur annulation parceque, disait-il, elles étaient de nature à causer beaucoup de confusion et de méprises. Aussitôt les protestations s'élevèrent de toutes parts venant des groupes qui avaient fait mettre ces lois dans les statuts pour tenir des promesses électorales mais, sans pour cela vouloir qu'elles soient mises en force. Devant cette clameur, Roosevelt changea son mode d'attaque et demanda que ces lois soient mises en vigueur. Alors ce fut pire et l'on comprit le vice du système. Finalement on décida d'annuler une grande partie de cette législation inutile.

Les faux prophètes

Le gouvernement par groupes en Canada ne peut que nous entrainer de pareilles difficultés. Des hommes comme Wood et Morrison sont de faux prophètes et l'électorat-surtout les jeunes gens—doivent être mis en garde continuellement contre des fausses et dangereuses doctrines telles que celles prêchées parmi le peuple par ces hommes ignorants.

Le système des deux partis est nécessaire

Sans doute, le système des deux partis a ses mauvais cotés résultant surtout de l'abus de la discipline de parti, mais il est difficile d'imaginer comment le gouvernement responsable pourrait exister autrement. Le gouvernement d'aujourd'hui, pour pouvoir administrer les affaires du pays de façon sûre et continue, doit être assuré d'un certain support aux Communes, sans quoi nous assisterions à des changements de gouvernement tous les mois et même toutes les semaines. Le moyen d'éviter cette anarchie, comme nous l'avons vu, est particulier au système britannique de gouvernement responsable. Aux Etats-Unis, le président peut se passer du support du congrès et rester au pouvoir avec son cabinet quoi que fasse le congrès et même si ce dernier rejette les mesures proposées par le gouvernement ou ses ministres. Mais au Canada un gouvernement ne peut se maintenir au pouvoir si la Chambre des Communes lui est hostile et rejette ses principales mesures. Il doit donc pour pouvoir, administrer avec confiance être assuré d'un support continuel et le groupe qui lui donne ce rapport est appelé "parti". D'un autre coté, il est nécessaire que l'administration du gouvernement soit soumise à une critique continuelle et rencontre s'il le faut, une résistance ferme de la part d'un autre parti appelé "opposition". Ce dernier parti doit aussi se tenir prêt à succèder au gouvernement en cas d edéfaite. Le système des deux partis est donc absolument nécessaire pour assurer la bonne administration des affaires de notre pays et pour critiquer quand il le faut les mesures gouvernementales ainsi qu'il convient dans une saine démocratie.

L'opinion du Dr. Michael Clark sur le gouvernement par groupes.

Le Docteur Michael Clark, député de Red Deer a écrit à son chef l'hon. T. A. Crerar, le 20 septemrbe 1921, au sujet du gouvernement par groupes :

"J'aurais pu terminer ici ma lettre, si vous n'aviez pas engagé une contreverse à laquelle je me crois obligé de répondre immédiatement car vous paraissez honnêtement ignorer ce qui me parait à moi, un péril national. Vous me dites que la question soulevée par moi est plutot du domaine de l'organisation que de la politique. Selon moi, personne ne peut être la victime d'une plus fausse croyance. On a déjà déclaré "ex cathedra" que pour avoir un groupe il fallait trouver un intérêt surlequel le faire reposer et que cet intérêt devait être économique. Que peut-on conclure de cet avancé, sinon qu'un groupe ne fait de la politique que pour assurer le triomphe de ses intérêts économiques ? C'est justement ce dont, disiez-vous, le Canada avait déjà trop souffert dans le passé et ce à quoi vous étiez immuablement opposé.

Je veux vous donner trois exemples de la façon dont notre vie publique est affectée par ce qui me parait un mouvement déterminé de réaction.

Durant les dernières élections en Alberta, il est évident que les fermiers furent "caballés" par d'autres fermiers avec l'entente explicite que si le gouvernement fermier était élu le prix des produits agricoles augmenterait. C'est ridicule sans doute et la désillusion sera brusque et certaine, mais il faut montrer comment est exploitée l'idée de "l'intérêt économique".

Un exemple pris dans un milieu plus important est la position politique de la Grain Growers' Grain Company. Il ne peut y avoir l'ombre d'un doute que les actionnaires de cette compagnie forment un groupe en politique. C'est la connaissance de ce fait qui a provoqué une récente enquête sur le grain dont les motifs me sont antipatiques puisqu'ils sont politiques. Mais croyez-moi un grave doute pénètre les esprits impartiaux et l'on se demande si la Compagnie des Grain Growers fut bien sage de se joindre à d'autres corpora-

tions pour arrêter l'enquête. Quoi qu'il en soit si l'on en donne la preuve plus tard ou si simplement l'on soupçonne généralement que la Grain Growers' Grain Co. réussit aussi bien qu'une autre corporation x exploiter les fermiers, n'est-il pas certain qu'un grand tort sera fait à une politique que vous et moi croyons être d'une importance vitale pour les meilleurs intérêts de la nation et ne pas nuire aux intérêts légitimes de toute classe ou individu ?

Mon troisième exemple est le fait qu'une déclaration ait pu être publiée la semaine dernière annonçant qu'une entente de gentils-hommes existait entre le parti ouvrier indépendant et les fermiers par laquelle les premiers s'engageaient à se tenir tranquilles sur la question du tarif-la plus importante question d'après le premier ministre—tandis que les fermiers fermeront au moins un oeil sur la campagne entreprise par le parti ouvrier indépendant pour la nationalisation des banques, l'assurance d'Etat contre le chomage, la pension pour les vieillards et autres projets similaires qui ne peuvent rien rapporter aux fermiers sinon une surcharge, un fardeau de taxes. Ceci n'est pas une question d'organisation, mais une détestable politique opportuniste dont je suis franchement heureux d'être libéré.

Vous dites avec raison que nous avons supporté ensemble certaine politique. Oui, mais le "gouvernement par groupes n'était pas dans notre programme. Nous avons d'un autre coté dénoncé la protection parceque nous pensions honnêtement qu'elle est désavantageuse, non seulement pour les fermiers mais pour le peuple en général et qu'elle est opposée à la justice et à la liberté, ces deux grandes choses auxquelles nous sommes atachées et dont nous espérons voir les Canadiens s'inspirer."

Dans cette lettre de l'un des chefs du mouvement qui doit amener le gouvernement par groupes en Canada, nous avons la franche confession que ce gouvernement est hostile aux intérêts du Dominion en général et que sa perte est certaine. Le Dr. Clark fournit donc aux libéraux et à tous ceux qui croient au libéralisme, le plus fort argument en faveur du gouvernement responsable et le maintien du système de parti qui est assez large pour englober les citoyens de toutes classes dans ses rangs.

LIBERAUX et FERMIERS

OCTOBRE 1921

PUBLICATION NO. 10

LIBERAUX ET FERMIERS

Travaillèrent ensembles par le passé.—Pour quelle raison se sépareraient-ils aujourd'hui.

Tous les deux sont opposés au gouvernement Meighen.—Leurs programmes politiques devraient être un terrain propice à une entente.

Ce que les deux partis ont fait en rapport de la législation agricole pendant la session de 1921.

Motifs d'union des forces progressistes

Il est admis de tout le monde que dans la lutte actuelle, la majorité de l'électorat est opposée au gouvernement Meighen. Le gouvernement n'a pas de chances de gagner s'il ne parvient à diviser les masses populaires qui lui font de l'opposition. La très grande majorité de cette opposition appuie le parti libéral et le parti fermier. Dans l'intérêt public, ces éléments opposés au gouvernement devraient s'unir, si l'on veut réellement triompher.

Un fait historique

Un fait historique qui est trop facilement oublié, c'est qu'il n'a jamais surgi de parti fermier pendant que les libéraux étaient au pouvoir. De 1874 à 1878, sous l'administration MacKenzie, il n'y a pas eu de parti fermier. De 1896 à 1911, sous le régime Laurier, il n'y a pas eu de parti fermier.

Pourquoi ?

Parceque la législation présentée par les libéraux en faveur des classes agricoles était satisfaisante. Pour cette raison, il ne s'est pas organisé de parti fermier.

Il faut que chaque électeur comprenne bien cette vérité et ne l'oublie jamais. Faites-en part aux amis spécialement aux fermiers qui disent qu'il n'existe pas de différence entre les deux partis constitutionnels.

Le parti tory occasionne les nouveaux partis

Maintenant, c'est un fait significatif que les partis fermiers que nous avons eu au Canada ne se sont développés que sous les administrations tories. Nous avons eu les **Patrons d'industrie** qui représentèrent les fermiers avant l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1896; il y a maintenant les Fermiers-Unis et les "Grain Growers" qui se sont organisés depuis 1911,—depuis que les libéraux ont quitté le pouvoir. Ce résultat n'est pas le fait du hasard. C'est la législation tory, ennemie des intérêts des fermiers, qui est la cause de ces protestations. C'est parcequ'un gouvernement tory refusait de rendre justice aux fermiers que nous avons eu les Patrons d'industrie et c'est pour les mêmes motifs que nous avons maintenant un nouveau groupe connu sous le nom de Parti fermier. Ce mouvement est l'expression du sentiment rural contre le parti tory qui est intimement lié aux gros intérêts.

L'administration libérale juste et satisfaisante

Examinons un instant ce qui se passa à la suite de l'avènement du parti libéral en 1896.

Après avoir fait une étude complète de la situation économique du pays et s'être assuré des besoins du peuple Canadien au cours d'une enquête dirigée par sir Richard Cartwright, M. Fielding et M. Paterson, le nouveau gouvernement libéral, en 1917 procéda à une première réforme du tarif par laquelle 47 articles furent ajoutés à celle des articles admis en franchise et les droits furent diminués sur 147 autres,—y compris les instruments aratoires. La préférence Britannique fut introduite plus tard; on inaugura une nouvelle politique d'immigration; d'immenses territoires furent ouverts à l'agriculture; un gouvernement stable donna un essor inconnu aux industries; le commerce national augmenta et la prospérité devint générale.

Comme résultat politique, les patrons d'industrie n'ayant plus de griefs se réunirent graduellement au parti libéral. Puis en 1907, il y eut une nouvelle révision du tarif et lorsqu'elle fut terminée, il y avait 253 items sur la liste d'articles admis en franchise. Voilà ou en étaient les choses lorsque les fermiers demandèrent la réciprocité avec les Etats-Unis, en 1911. Le parti libéral fit un traité commercial à cet effet; les tories y firent de l'opposition et l'empêchèrent de devenir Loi. Le gouvernement libéral décida d'en appeler au peuple au moyen d'une élection générale. Cette mesure fut battue et les libéraux abandonnèrent le pouvoir deux ans avant la fin de leur terme. Les libéraux auraient pu adopter le bâillon pour faire adopter cette importante Loi, ou bien abandonner la partie en retirant la réciprocité, ce qui aurait voulu dire abandonner les fermiers.

Il est évident que si les libéraux avaient remporté la victoire, en 1911, les fermiers auraient obtenu ce qu'ils demandaient et qu'il n'y aurait pas eu besoin de parti fermier. La défaite des libéraux équivalait à un refus de reconnaître les demandes des fermiers qui voulaient la réciprocité et de là date la croissance du parti fermier.

La différence entre le parti tory et le parti libéral depuis 1911

Depuis que le parti libéral est dans l'opposition,—1911 à ce jour,—quelle a été l'attitude du parti libéral ? Depuis 1911 à 1917, une période de six ans pendant laquelle il n'y avait pas de fermiers en Parlement, c'est le parti libéral et lui seul qui a livré toutes les batailles e nfaveur des fermiers.

Pendant la session de 1914, à six reprises différentes

les libéraux proposèrent en Chambre de placer le blé et les produits du blé, ainsi que des engrais, les instruments aratoires et les pommes de terre sur la liste des articles admis en franchise, et à chaque occasion, ces motions furent renversées par les députés conservateurs.

En 1915, les libéraux s'opposèrent à ce que le gouvernement impose des droits de 5% sur les marchandises Britanniques et de 7½% sur toutes les autres marchandises importées et cette fois encore, la majorité conservatrice l'emporta.

En 1916, les libéraux proposèrent de placer le blé, les produits du blé et les pommes de terre sur la liste des articles admis en franchise, mais le gouvernement renversa cette motion.

En 1917, les libéraux introduisirent deux autres résolutions demandant de placer sur la liste en franchise, les aliments et tous les instruments qui servent au développement des industries esentielles, l'agriculture, le bois, les mines et les pêcheries; de réduire le tarif général sur tous les articles importés au Canada, à l'exception des objets de luxe et de porter la préférence Britannique à 50%. La majorité ministérielle renversa ces deux propositions.

Il est clair que si les propositions faites par les libéraux, dans l'intérêt de tout le monde eussent été adoptées, il n'y aurait pas eu de parti fermier. C'est l'insuccès de ces motions qui encouragea le parti fermier et l'aida à se développer dans les proportions qu'il prend aujourd'hui.

La conclusion pratique

Quelle conclusion devons-nous tirer de cet exposé ? La seule conclusion logique, c'est que si les libéraux ont livré les batailles des fermiers, pendant que ceux-ci n'étaient pas représentés au parlement, maintenant que les fermiers s'occupent de politique, ils devraient travailler en étroite union avec les libéraux, contre l'ennemi commun à tous deux,—le gouvernement conservateur Meighen.

Fermiers et Libéraux devraient s'unir contre l'ennemi commun

En plus des services mentionnés plus haut et des conclusions déjà tirées, il y a d'autres raisons importantes pour lesquelles fermiers et libéraux devraient trouver un terrain commun d'entente. En premier lieu, leur programme tari-

faire est pratiquement identique; l'attitude prise par les chefs fermiers sur les grandes questions est la même que celle des libéraux; sur les motions importantes, en Parlement, les fermiers ont presque toujours voté avec les libéraux. S'il était nécessaire d'ajouter une quatrième raison, raison toute humaine, on pourrait faire observer qu'en septembre, 1920, sir George Foster et M. Meighen ont lancé à l'adresse des libéraux comme des fermiers les mots de "bolcheviki" de "révolutionnaires" et de "destructeurs". Un tel langage ne doit pas rester impuni. Les deux partis attaqués devraient s'entendre afin que la punition soit éclatante et exemplaire.

L'appel éloquent fait récemment d'un bout à l'autre du Canada par notre chef, l'honorable W. L. Mackenzie-King, dénonçant une telle action de la part de M. Meighen et de ses amis établissait clairement que ce dernier est une sorte de mauvais génie en cherchant à lancer les classes les unes contre les autres, de la même manière qu'il a, par le passé, soulevé et exploité les animosités et ressentiments de race et de religion.

Le parti des fermiers aux Communes

Il est prouvé que les libéraux ont livré les batailles des fermiers dans le passé, mais on peut en dire autant en examinant ce qu'ils ont fait au cours de la session de 1921.

Le Parlement qui vient d'être dissout comprenait 93 libéraux et 14 fermiers progressistes.

Au cours de la dernières session, les fermiers ont présenté que peu de motions et ils n'ont pas provoqué un seul vote de la Chambre ou en comité plénier.

Un aperçu de ce que les fermiers ont fait démontrera clairement qu'ils n'ont pas accompli grand chose concernant la législation.

Loi concernant les maladies contagieuses chez les animaux

L'amendement à cette Loi a été présenté le 4 mai. Il a été lu une deuxième fois le 6 mai et ensuite adopté. On sait que c'est une des plus importantes questions, car il s'agissait de compensation aux éleveurs dont les animaux atteints de maladie contagieuse doivent être abattus.

Les fermiers n'ont pas posé une seule question, ils n'ont pas dit un mot contre cette motion. Les libéraux ont livré la bataille dans l'intérêt général.

Loi de l'oléomargarine

Sur cette importante question, d'intérêt général, seuls messieurs le Dr. Clark et W. J. Kennedy ont prononcé de brefs discours. Les libéraux ont conduit la discussion.

On peut en dire autant de la Loi de l'Inspection et des Ventes, (Foin et Paille).

Les députés faisant parti du groupe agraire en Parlement n'ont pas ouvert la bouche pendant la discussion sur le **classement des produits laitiers.**

Embargo sur le bétail

Lors du débat sur l'embargo sur le bétail canadien, on aurait pu penser que tous les progressistes auraient pris la parole, car cette question les touchait directement. C'est tout le contraire qui arrive. Seuls le Dr. Clark, un médecin, Lévi Thompson, un avocat, J. F. Reid et M. Kennedy prirent la parole.

Octrois aux expositions agricoles

Lorsque M. Joseph Archambault, député de Chambly-Verchères proposa que le gouvernement change le mode de distribution des octrois aux expositions agricoles, de manière à aider plus efficacement **aux expositions de comté,** M. Lévi Thompson, "Whip" fermier a été le seul homme qui eut le courage de se lever pour appuyer cette motion.

Développement des ressources naturelles

Lors de la discussion sur ce grave et très important problème, débat dont les rapports couvrent pas moins de 54 pages du Hansard, les Fermiers-Progressistes n'ont pas dit un seul mot.

Crédits de l'agriculture

Les crédits de l'agriculture sont une autre branche du travail parlementaire qui aurait dû intéresser hautement les fermiers. La discussion sur les crédits est libre et chacun peut critiquer, discuter, faire des suggestions concernant l'emploi des argents votés.

Les Fermiers-Progressistes ont généralement gardé le silence. Entrons dans les détails.

Entomologie, $26,000.—Le rapport de la discussion sur cet item couvre deux pages. Les Fermiers n'ont pas posé une seule question ou offert une seule suggestion.

Administration de la Loi concernant la destruction **des insectes, $180,000.**

Deux fermiers seulement ont pris la parole sur cet item, messieurs O. Gould et J. A. Maharg.

Industrie Laitière, $175,000.—Un député progressiste posa une question.

Fruits,—$145,000.—Le rapport de la discussion couvre plusieurs pages du Hansard. Les libéraux, comme pendant la discussion précédente ont dirigé la bataille et M. Maharg a dit quelques mots.

Hygiène animale et viandes en conserve, $1,410,000. Sur cette importante question, "le petit groupe" manqua visiblement à son devoir, comme on peut le constater par les rapports parlementaires.

Il est important de se lever en Chambre pour émettre son opinion sur les grands problèmes nationaux mais il est un acte plus important encore, c'est celui de voter.

A diverses reprises la presse du pays a souligné la position ridicule prise par le groupe fermier au moment du vote. Souvent les fermiers ont voté avec le gouvernement. En plusieurs circonstances ils ont voté avec les libéraux. Sur des questions comme **les dépenses des Chemins de fer Nationaux** —ils ont voté, les uns avec le gouvernement, les autres avec les libéraux.

Sur une motion de Monsieur A. R. McMaster demandant que les ministres de la Couronne résignent leurs fonctions de directeurs ou membre d'exécutif dans certaines grandes compagnies, les fermiers ont voté les uns avec le gouvernement, les autres en faveur de la motion libérale.

Non seulement il n'y a pas d'unité de pensée chez les fermiers-progressistes, mais il n'existe pas d'unité d'action, ce qui signifie un gouvernement instable, faible, hésitant.

Le Parti Libéral et le Travail

Le parti libéral est un parti national et donc assez puissant pour représenter et défendre les intérêts de toutes les classes.

Octobre 1921 Publication No. 11

Le parti libéral est un parti national et donc assez puissant pour représenter et défendre les intérêts de toutes les classes.

Le passé est là pour prouver que les libéraux ont fait beaucoup pour la cause du travail.

1o.—Faillite des conservateurs :

De 1886 à 1896, alors que le parti conservateur était au pouvoir, il ne fit jamais plus que nommer une commission royale qui s'occupa de la question du capital et du travail. Cette commission coûta au pays $80,000 et disparut après avoir recommandé la création d'un Bureau du travail. Le gouvernement conservateur ne fit rien. Dans le fond, il se contenta de promettre et d'invoquer des prétextes pour tromper les ouvriers et briguer leurs suffrages à la veille des élections.

2o.—Les libéraux aident au travail :

En 1900, peu de temps après que les libéraux furent arrivés au pouvoir, ils créèrent un département du travail permanent qui plus tard eut pour ministre M. W. L. M. King, maintenant l'hon. W. L. MacKenzie-King, le chef du parti libéral.

3o.—"La Gazette du Travail" :

La "Gazette du Travail" fut fondée et répandue par les libéraux. Ses principales caractéristiques furent :

La codification des lois existantes pour la protection des employés de manufactures, de magasins, de mines, de chemins de fer, etc.;

Des archives des accidents industriels qui ont servi de bases à une législation préventive ;

Des archives et des rapports des unions ouvrières et de leurs chefs, donnant aux ouvriers des renseignements de la

plus grande valeur leur permettant d'améliorer leur position ;

D'excellentes statistiques sur le coût de la vie, sur les salaires dans les diverses localités, sur les efforts faits ici et là pour améliorer la condition des travailleurs.

La "Gazette du Travail" est la source officielle où les ouvriers peuvent aller puiser une connaissance des vraies conditions au milieu desquelles ils travaillent et comme on l'a dit : **la connaissance, c'est le pouvoir".**

4o.—Suppression de l'exploitation cruelle du travail (sweating system) :

Dès 1897, c'est-à-dire un an après que les libéraux furent arrivés au pouvoir, M. Mackenzie King fut chargé par le gouvernement libéral de faire une enquête sur la façon dont les contrats d'habillement étaient remplis. Il découvrit que dans certains cas, les femmes étaient payées seulement deux sous et demi de l'heure et pourtant pas plus d'un an plus tôt, le gouvernement conservateur déclarait au peuple que les ouvriers n'étaient pas pressurés, qu'il n'y avait pas de "sweating system".

5o.—Une échelle de salaires équitables :

A la suite de cette enquête le gouvernement libéral s'employa à faire respecter dans tous les contrats publics, une clause relative aux salaires équitables basée sur la résolution introduite par sir William Mulock en mars 1900. Cette politique eut tant de succès qu'elle se répandit partout et l'exemple du gouvernement libéral fut suivi par les gouvernements provinciaux, les municipalités, et, dépassant les frontières du Dominion se répandit dans les autres possessions britanniques dans toutes les parties du monde.

6o.—Le règlement des différends industriels.

L'acte de conciliation de 1900 fut un commencement et au cours des sept années qui suivirent quarante deux (42)

différends industriels furent règlés, dont quelques uns menaçaient sérieusement notre vie industrielle. Ici encore, M. King, maintenant l'hon. Mackenzie King se rendit fameux dans tout le pays comme un grand conciliateur et l'ami constant et dévoué de l'ouvrier. Depuis, toute la législation ouvrière dont les ouvriers ont bénéficié de quelque manière est due à l'initiative du parti libéral et repose sur des principes libéraux.

7o.—Restrictions concernant le travail ouvrier par contrat.

Le gouvernement libéral fut le premier en Canada à passer une loi défendant de faire venir des ouvriers étrangers sous contrat car il entendait protéger ainsi les droits des ouvriers canadiens.

8o.—Restrictions concernant l'immigration orientale.

L'heureuse mission au Japon, en 1907, de l'hon. M. Rodolphe Lemieux, alors ministre du travail, qui réussit à faire signer au gouvernement japonais une entente par laquelle il s'engageait à limiter l'immigration japonaise en Canada; l'enquête faite à Vancouver par M. Mackenzie King, alors sous-ministre du travail sur les méthodes employées pour attirer les travailleurs orientaux en Canada; la mission si réussie de M. King en Angleterre où il alla discuter avec les autorités britanniques la nécessité d'obtenir une restriction de l'immigration orientale, tout indique les grandes choses accomplies dans le passé, en faveur des ouvriers, par le parti libéral. Pour ne citer qu'un autre fait, ce sont les libéraux qui ont porté de $100 à $500 la taxe qu'elle était en 1900 que doit acquitter tout chinois à son entrée au Canada.

9o.—Protection des ouvriers contre les accidents :

Le ministère du travail a été le truchement par lequel les ouvriers ont reclamé une meilleure législation protective. Les amendements à la Loi des chemins de fer furent un des résultats qu'il a obtenu. Les libéraux ont aussi établi la Commission des chemins de fer et il ne se passe pas de mois

qu'un règlement ne soit adopté par cette commission pour l'amélioration du matériel et des voies, de sorte que tous les employés, depuis le mécanicien jusqu'au cantonnier, profitent constamment d'une législation présentée, adoptée et appliquée par les gouvernements libéraux.

10.—La politique libérale d'aujourd'hui.

Au Parlement les libéraux se sont montrés en faveur de nommer des représentants du travail sur les bureaux et commissions permanentes, comme la Commission des chemins de fer et le bureau des Chemins de fer nationaux. De plus la politique tarifaire adoptée à la convention libérale nationale en 1919 a pour but d'aider le travail puisque, entre autres choses, elle demande qu'on mette les outils de production et les vivres sur la liste des articles en franchise, politique dont les ouvriers bénéficieraient et comme producteurs et comme consommateurs. Enfin, à la même convention, le parti libéral du Canada choisit comme son chef l'homme qui fut le premier ministre du travail dans le Dominion, l'hon. M. Mackenzie King. De sorte que l'attitude des libéraux vis-a-vis des ouvriers ou des fermiers a toujours été amicale et serviable permettant une coopération étroite entre les ouvriers et les libéraux, si dans les rangs ouvriers existe le désir d'empêcher la division des forces du progrès et celui de restaurer le gouvernement démocratique en ce pays.

En plus de la politique tarifaire mentionnée plus haut et qui fut adoptée à la Convention libérale nationale tenue en août 1919, la même convention s'est signalée en adoptant la résolution suivante qui intéresse le travail et l'industrie :

RESOLUTION

Concernant le travail et l'industrie

RESOLU que le Comité recommande que la Convention libérale nationale accepte dans leur intégralité, comme partie du programme libéral, dans l'esprit qui a présidé à leur rédaction et dans la mesure que le permettront les circonstan-

ces particulières au pays, les propositions de la Convention du travail et les principes généraux associés à la Société des nations et insérés dans les conditions de la paix.

Ces méthodes et principes ,qui ont pour but la réglementation de la situation ouvrière et ainsi énoncés dans le traité, sont comme suit :

Premièrement—Le principe fondamental que le travail ne devrait pas être considéré simplement comme une denrée ou un article de commerce.

Deuxièmement—Le droit d'association pour toutes fins légitimes, par les employés, aussi bien que par les patrons.

Troisièmement—Le paiement aux employés d'un salaire suffisant pour leur permettre de se maintenir dans un mode d'existence raisonnable selon ce que l'on entend pas là dans leur époque et dans leur pays.

Quatrièmement—L'adoption d'une journée de 8 heures ou d'une semaine de 48 heures comme période réglementaire de travail, vers laquelle on doit aspirer là où l'on a pas encore atteint ce but.

Cinquièmement—L'adoption d'un repos hebdomadaire d'au moins vingt-quatre heures, lequel devrait comprendre le dimanche partout où cela est pratique.

Sixièmement—L'abolition du travail des enfants et l'imposition, sur le travail des enfants, de restrictions qui leur permettront de continuer leur éducation et d'assurer chez eux, le développement physique convenable.

Septièmement—Le principe que les hommes et les femmes devraient recevoir le même salaire pour un travail d'égale valeur.

Huitièmement—Dans chaque pays, le code de lois relatif aux conditions d'emploi, devrait faire entrer en ligne de compte le traitement industriel équitable de tous les travailleurs résidant légalement dans ce pays.

Neuvièmement—Chaque état devrait voir à l'organisation d'un système d'inspection auquel participeraient les fem-

mes, afin d'assurer l'observance des lois et règlements concernant la protection des employés.

Et il est de plus résolu

1. Qu'il soit pourvu, dans l'administration du domaine industriel, à l'adoption de principes de représentation en vertu desquels le travail et la population, tout comme le capital, peuvent avoir leurs représentants dans la direction de l'industrie, afin de sauvegarder et favoriser leurs intérêts lorsqu'il s'agit d'arrêter des programmes d'ordre industriel.

2. Que, dans la mesure du pratique, en tenant compte de la situation financière du pays, un système d'assurance contre le chômage, la maladie, la dépendance à la vieillesse et autre incapacité, lequel système comprendrait des pensions pour les vieillards, et les veuves, et des secours dans les cas de maternité, soit établi par le gouvernement fédéral, conjointement avec les administrations des diverses provinces; et que les questions se rattachant à des mesures législatives industrielles ou sociales, on devrait s'efforcer de surmonter toute question de juridiction entre le Dominion et les provinces, et cela par une coopération efficace entre les diverses administrations.

3. La représentation de l'élément ouvrier sur les commissions fédérales se rattachant à des questions ouvrières.

4. Des mesures législatives efficaces pour la conservation de la vie et de la santé humaines.

5. La représentation de l'élément ouvrier sur la commission des administrateurs des Chemins de fer nationaux du Canada.

6. Que le système de rééducation des soldats, devenus incapables de poursuivre leurs occupations d'avant-guerre en raison de lésions physiques, soit étendu aux travailleurs invalidés de l'industrie.

7. Restriction plus efficace de l'immigration chinoise.

8. La constitution en corporation par loi fédérale des sociétés coopératives.

9. La reconnaissance du principe de représentation proportionnelle.

10. Des mesures rigoureuses et immédiates par le gouvernement relativement au coût élevé de la vie et aux profits excessifs.

11. Le rétablissement du contrôle de l'exécutif par le parlement, et du parlement, par le peuple se manifestant pas la cassation du gouvernement par décret du Conseil et un sens électoral équitable qui s'exerce librement.

GASPILLAGE
DES FONDS PUBLICS
par suite de l'extravagance du Gouvernement

De l'incurie du Gouvernement et du favoritisme politique.

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 12

Gaspillage des fonds publics par suite de l'extravagance du Gouvernement, de l'Incurie du Gouvernement et du favoritisme politique.

Le gaspillage des fonds publics et les dépenses injustifiables, en ce qui concerne l'administration conservatrice ne date pas d'hier. Elles sont la conséquence d'une négligence criminelle de la part de l'administration actuelle et des admistrations conservatrices précédentes, pendant les années de guerre et les années de paix.

Pendant la guerre, des dizaines de millions ont été gaspillés avec un sans-gêne tel qu'il a été impossible de s'assurer du montant total des pertes subies par le pays.

L'Auditeur-Général, M. John Fraser a rendu témoignage sur ce sujet devant le comité parlementaire des soldats de retour, au cours de l'année 1917.

Témoignage de l'Auditeur-Général

Monsieur Fraser a déclaré qu'aux divisions de la solde et des registres du gouvernement canadien à Londres, il y avait eu des surplus de paiements s'élevant à plusieurs centaines de milliers de piastres. L'absence de tout système aurait rendu toute tentative de recouvrement de ces argents si coûteuse que l'on avait décidé de ne pas faire ces frais. monsieur Fraser ajouta que cette question de surplus de solde était si sérieuse qu'il fallait renoncer à estimer les pertes subies.

M. Fraser avoua au comité qu'il y avait environ 2,500 hommes employés à Londres dans les divisions en question; qu'il y avait 1,700 employés dans les bureaux de la solde, dont plusieurs étaient incompétents et inutiles; il ajouta qu'il aurait été préférable pour le Canada de leur payer $10.00 par jour pour flâner à l'extérieur, dans la rue, afin qu'ils n'aient pas accès aux livres.

L'Auditeur déclara sous serment qu'il en coûterait un autre $600,000 pour introduire un système en vertu duquel il serait possible de vérifier toutes les dépenses.

Il exposa la manière de procéder au bureau de Londres. Les comptables et teneurs de livres, dit-il, sont sous le régime militaire. Or, dans bien des cas, un supérieur militaire n'a aucune connaissance particulière de la tenue de livres, et de la comptabilité. Le comptable licencié sous ses ordres craindra de dévoiler les erreurs commises par son supérieur. La situation était si sérieuse que M. Fraser déclara :

"Certains comptables licenciés rappelés du front parce-qu'ils étaient experts devinrent si dégoutés de cet état de choses qu'ils commirent volontairement des erreurs afin d'être congédiés et renvoyés de nouveau à la ligne de feu. Ils préférèrent la vie des tranchées, à celle des bureaux de Londres."

En d'autres termes, les hommes d'expérience qui étaient forcés de travailler aux quartiers-généraux de Londres préférèrent s'exposer à la mort dans les tranchées que d'être victimes du système ou manque de système, dont le gouvernement était responsable.

Pour mieux établir le gaspillage des fonds publics et le favoritisme politique qui s'étalait ouvertement, M. Fraser révéla les défalcations d'un payeur qui avait extorqué $3,500. Cet individu fut licencié outre-mer et renvoyé au pays. Au Canada, ses amis politiques, les tories, pour le punir de sa fraude l'élévèrent en grade; de payeur, ils en firent un colonel et lui donnèrent le commandement d'un régiment nouveau. Après avoir été convaincu de défalcation, il n'a jamais remboursé un sou. Sur ce point, M. Fraser déclara sous serment que :

"J'ai insisté pour que nous déduisions ce montant sur sa solde et ils m'ont répondu "Oh, non, celà est impossible, la solde est payable au colonel Un—tel; c'était le payeur Un—tel, mais, on n'a pas le pouvoir de retenir la solde du colonel Un—tel."

Q.—Ses détournements de fonds étaient connus aux quartiers-généraux ? R.—Certainement, les livres en faisaient foi."

Et ainsi, lorsqu'un voleur était le favori du pouvoir, il n'était pas seulement libre de voler impunément, mais même

après que son délit eut été prouvé, il est arrivé que certains d'entre eux obtinrent des promotions militaires et que l'on confia à leur charge la vie et la réputation de bons et honnêtes soldats canadiens.

S'il y a des tentatives de faites pour trouver des excuses aux vols commis pendant la période déprimante de la guerre, de telles excuses sont sans valeur lorsqu'il s'agit de diminuer les vols nombreux enrégistrés depuis la fin de la guerre.

Le Ministère de la Milice a été un terrain facile d'exploitation pour les pillards du trésor public. Les experts engagés pour voir le fond de la **fraude du change** ont tracé un tableau particulièrement chargé de la situation—pas de système, pas de vérification des paiements faits, fonctionnaires indifférents, incompétents ou endormis d'ou des millions de gaspillés.

Etablissement d'un système de fraude

Les soldats canadiens en revenant au pays apportaient avec eux leur solde et allocation en monnaie anglaise. Le changement de cette monnaie en argent canadien, au taux alors existant du change, aurait occasionné une perte assez considérable. Pour rémédier à cet état de choses, les Ministères de la Milice et des Finances conclurent un arrangement par lequel le Ministère de la Milice et les banques canadiennes paieraient les soldats en argent canadien, en les faisant bénéficier de la différence du change.

Ce système venait à peine de commencer à fonctionner lorsque les pillards du trésor public se mirent à l'oeuvre pour voler le Ministère de la Milice. Le comptable du Ministère de la Milice, sous la direction du Ministre, en prit la direction. Le soldat était supposé faire une déclaration assermentée comme quoi la monnaie britannique qu'il voulait changer était pour de la "solde et des allocations". On passa par-dessus cet ordre et n'importe qui pouvait se présenter, avec n'importe lequel montant de monnaie britannique et on le lui changeait au pair pour de l'argent canadien.

La fraude est découverte

Un des commis du Ministère du Rétablissement des soldats dans la Vie Civile se présenta dans une banque à Ottawa pour convertir de la monnaie britannique en argent canadien,—une somme de 500 livres au nom d'un soldat canadien. La banque fit une enquête et découvrit la fraude. L'individu fut traduit devant les tribunaux. Le juge Gunn de la cour du Comté de Carleton entendit la cause. Le gouvernement n'insista pas dans sa poursuite. Il était évident qu'il ne voulait pas que le commis soit condamné. On découvrit qu'il y avait eu fraude, mais le verdict ne fut pas en rapport avec la preuve. En renvoyant la cause, son Honneur le juge Gunn déclara :

Fraude admise et flagrante

"Vous êtes trop intelligent pour croire en ce verdict. Après avoir suivi l'interrogatoire et entendu les témoignages, en écoutant son bon sens, personne ne peut en venir à une telle opinion.

"Le jury était libre de conclure comme il l'a fait devant la masse des témoignages rendus indiquant que les fonds publics n'étaient pas protégés et il en est sans doute venu à la conclusion que ces transactions étaient faites contrairement à toutes les règles ordinaires; il était en face d'une violation ouverte, flagrante et libre de tous les principes qui devraient être respectés lorsqu'il s'agit de l'administration et la dispensation des argents du peuple. Ces raisons ont porté le jury à croire **qu'il n'était pas pire que les centaines d'autres qui agissaient de la même manière et qu'en définitive cet acte n'était pas criminel, ni n uisible à l'état financier du pays.**

"Le verdict a été rendu en votre faveur, dit le juge à l'accusé et vous êtes exonoré des accusations de fausse représentation, fraude ou faux prétexte employés pour extorquer cet argent. Il n'était pas nécessaire d'avoir recours à de faux prétextes, à la fraude pour obtenir ces argents, par suite de la manière dont certains fonctionnaires en disposaient."

Négligence tout a fait condamnable

"Les faits déjà connus indiquent une négligence coupable et plus on examinera cette question, plus on découvrira que la négligence est générale. Que penser de l'honnêteté des fonctionnaires commis à l'administration des fonds publics, de la négligence générale dans l'administration, autant de moyens qui vous ont permis d'obtenir de l'argent auquel vous n'aviez pas droit".

"Dans les circonstances, le verdict du jury ne me surprend pas, mais laissez-moi vous dire que par vous-même ou à l'aide d'autres personnes, vous avez obtenu du Ministère de la Milice et de la Défense une grande somme d'argent; ce serait à votre honneur et vous devriez vous efforcer, si vous en êtes capable de remettre cet argent, en tout ou en partie."

Le gouvernement forcé de tenir enquête

Lorsque cette accusation du Juge Gunn parvint aux oreilles du public, les critiques les plus sévères retentirent de toutes parts et le gouvernement se vit dans l'obligation d'agir. En conséquence, M. Godfrey T. Clarkson de Toronto fut chargé de présider une commission royale nommée pour voir le fonds de cette affaire.

Le Ministre Hugh Guthrie en Angleterre

Au témoignage du juge Gunn, il était évident qu'il y avait des millions dans cette affaire, millions perdus par suite de la mauvaise administration des fonctionnaires de la Milice. Au moment ou la commission royale s'apprêtait à recueillir les témoignages, l'hon. Hugh Guthrie, ministre de la Milice partait **en voyage de plaisir en Europe.** Entre conduire une enquête comprenant des millions et un voyage de plaisir, **il choisit le voyage de plaisir.**

La commission se mit énergiquement à l'oeuvre et recueillit des témoignages. On y découvrit une situation réellement alarmante. L'enquête se poursuit.

Les témoignages receuillis jusqu'ici prouvent :

Que le comptable du Ministère de la Milice avait cherché à obtenir la direction de l'échange, mais l'avait ensuite cédée à son assistant.

L'assistant à son tour s'en remit à deux commis subalternes, dont l'un d'eux était son beau-frère.

Ni le ministre, ni le comptable, ni l'assistant ne donnèrent les instructions requises concernant la manière dont le travail devait être fait. Les commis furent laissés à leur propre initiative.

Un comptable étranger, engagé par le commissaire Clarkson déclara que la comptabilité était dans un état des moins satisfaisants, pour les raisons suivantes :

(a) Absence d'un véritable système de tenue de livres.

(b) Pas de classement des documents importants.

(c) Pas de vérification des paiements faits.

(d) Négligence dans les entrées faites.

(e) Enfin on chercha à faire peser toute la responsabilité sur une partie du bureau, sans pouvoir vérifier par les dossiers.

La preuve indiquait en plus que :

Que l'on ne s'occupait pas d'exiger la déclaration à l'effet que ces paiements étaient pour de la "solde et des allocations."

Que n'importe qui, portant l'uniforme ou en civil, pouvait présenter de la monnaie britannique et la faire changer pour de l'argent canadien.

Qu'un **seul** homme a fait des profits, sur le change seulement, se montant à $17,014.00.

Que des centaines d'autres présentèrent de la monnaie britannique en des sommes variant de 100 livres en montant et en obtinrent le change au pair.

Si quelques-uns se couvrirent du manteau de la guerre pour voler l'argent du peuple canadien, l'électorat approuvera-t-il ces fraudes commises en temps de paix ?

GASPILLAGES

et

EXTRAVAGANCES

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 13

GASPILLAGES ET EXTRAVAGANCES.

Dans les nominations, la démobilisation, la police, et les entreprises inutiles

Si elle était mise à jour complètement l'histoire des extravagances et des gaspillages par le gouvernement constituerait le plus fort réquisitoire contre l'administration de M. Meighen. Quelques exemples intéressants mettront en lumière le véritable état de chose qui existe.

Le patronage et les nominations

Sir Robert Borden a été élu en 1917. Tous ses ministres avaient déclaré d'un bout à l'autre du pays que le patronage était aboli. Mais, le député conservateur de Colchester, maintenant l'hon. F. B. McCurdy ministre des Travaux Publics, parlant sur ce sujet le 31 mai 1920 disait :

"Tout député du parlement qui a été mis au courant de l'administration de la chose publique sait qu'il y a dans le personnel du fonctionnariat des individus de grande capacité consciencieux et laborieux. Mais le fonctionnement du service en général déplaira à son sens d'homme d'affaires.

Il aura vite trouvé en plusieurs endroits le relachement et le manque d'aptitudes.... Il est assez étonnant, je l'admets, que le service public au lieu de revenir à la situation normale maintenant que la guerre est terminée a vu son personnel augmenter de plus de 4,000 nouveaux fonctionnaires au cours du dernier exercice; c'est l'indice de prime abord d'un gaspillage de plusieurs millions de dollars en traitements inutiles sans compter les loyers élevés qu'il faut payer pour loger ce personnel superflu, la papeterie et tout l'attirail que comporte une situation officielle. Tant que le public se rendra compte que ses deniers sont dépensés inconsidérement, il est inutile de lui demander sérieusement de pratiquer l'économie et de prêter son concours à l'état, afin de diminuer le chiffre de notre dette nationale.

Le député tory de Frontenac, maintenant l'hon. Dr. Edwards membre du cabinet de M. Meighen, le 20 mai 1919 di-

sait sur cette question, aux Communes, les paroles suivantes (citées aux Débats page 2915, vol. 3 1919).

"Je préfèrerais non seulement trois, ni cinq, mais une douzaine de membres de la commission du Service Civil qui ont été en quelque mesure responsables à ce gouvernement, que d'avoir une commission de trois incapables de comprendre la tâche qui leur incombe en choissisant les hommes qui ont nourri le gouvernement depuis l'âge qu'ils ont pu comprendre qu'ils pouvaient obtenir quelque chose en retour de leur concours au gouvernement.

"Un exemple assez frappant est celui de l'éditeur de l'Ottawa Evening Journal, M. P. D. Ross, qui de 1896 à 1911 n'a obtenu du gouvernement que 9 à 10,000 dollars de publicité, mais qui au cours des six dernières années a obtenu de ce gouvernement seulement $24,000 en publicité et $62,000 et plus pour le loyer d'une partie de la bâtisse qu'occupe son journal. C'est en même temps le même homme que la commission du Service Civil consulte à tout bout de champ pour savoir si tel ou tel individu est qualifié pour remplir telle position dans le service civil.

M .Lemieux:—Est-ce encore l'éditeur du Journal d'Ottawa ?

M. Edwards.—Je le crois—M. P. D. Ross.

M. Lemieux.—Reçoit-il des subventions ?

M. Edwards.—Je crois que les chiffres révèlent son désintéressement et le peu de cas qu'il fait pour les avantages qu'il peut retirer pour lui. Nous trouvons en effet qu'il n'a pu obtenir de 1896 à 1911 que 10,000 dollars de publicité alors que pendant les six dernières années il s'est mêlé à l'administration de tous les départements du gouvernement et a été payé en retour par de nombreux contrats de publicité. Est-ce parce qu'il avait une connaissance experte de tous ces départements qu'on l'a choisi pour agir comme sous-comité pour faire les nominations qui relèvent de la commission du Service Civil ? On m'apprend et je crois m'appuyer sur une bonne autorité, que cet individu en construisant son nouvel édifice ou il imprime maintenant son journal était loué à l'a-

vance par le gouvernement. De cette façon, il plaçait son ar
gent dans une entreprise certaine. Il savait qu'avant quel
ques années il rentrerait dans ses fonds, sous forme de loyers
C'est l'homme que l'on a choisi pour faire cet ouvrage, pou
la nomination des fonctionnaires qui devait être faite par l
commission du Service Civil. Responsable à la Chambre de
Communes."

L'Ottawa Evening Journal a constamment et servile
ment appuyé toutes les actions de l'administration Borde
et Meighen.

De sorte que le parti National Libéral et Conservateu
est condamné par ses propres témoins.

Le gouvernement Meighen et le Retablissement du patronage

Encore à la dernière session on a fait une tentative hon
teuse pour rétablir complètement au Canada le système d
patronage.

Au cours des quatre dernières années, plusieurs dépu
tés conservateurs préconisaient le rétablissement partiel d
patronage au pays. M. H. C. Hocken député conservateu
de Toronto-Ouest et le Dr. J. W. Edwards le nouveau mi
nistre de l'Hygiène de l'Immigration et de la Colonisatio
ont tous deux déclaré qu'ils étaient opposés à la commissio
du Service Civil.

Pendant la dernière session de 1921 un autre députe
conservateur feu l'hon. Sir Sam Hughes a proposé aux Com
munes une résolution dans ce but. Il proposa en effet qu'u
régime de patronage politique plaçant les nominations et le
promotions au service public intérieur et extérieur sou
l'examen précis des députés ou des candidats défaits d
parti au pouvoir—et sujet à leur recommandation—prote
gerait les meilleurs intérêts du Canada et du peuple, tout e
tenant bon compte de la stabilité du service et de l'avan
cement des fonctionnaires méritants et de l'administratio
sage des affaires du pays...."

M. A. E. Fripp, député conservateur d'Ottawa appuya cette proposition. Un long débat s'ensuivit. A la fin Sir Sam Hughes retira sa résolution. La graine était en terre et l'ultimatum du "Retour au patronage" avait été signifié au gouvernement qui avec sa faiblesse ordinaire capitula et le gouvernement présenta peu après le projet de loi dit Spinney qui tendait explicitement à **rétablir partiellement le patronage politique.**

Ce projet de loi dit Spinney a été présenté dans ces circonstances particulières. Le gouvernement rougissait tellement de son action et craignant à ce point que le public fut trop au courant de ce qui se faisait qu'il admit, quand le projet de loi fut présenté aux Communes, que le **projet n'était pas encore imprimé** mais afin que les choses avancent, il demanda la permission de le présenter avec l'appui unanime de la Chambre et qu'il soit lu pour la première fois.

Pendant les premiers jours du débat les députés libéraux sont parvenus à apprendre du gouvernement que ce projet de loi tendait à rétablir partiellement le patronage politique dans le service civil pour "les maîtres de poste dont la rénumération consiste en tout ou en partie d'un pourcentage des recettes de leur bureau.

"les fonctionnaires professionnels, spécialistes ou techniques.

On n'est jamais parvenu à faire préciser par le gouvernement ce qu'il entendait par ces fonctionnaires "professionnels, spécialistes ou techniques". En effet le terme est si général que l'on admit que tout fonctionnaire pouvait être incorporé dans le service civil sous cette clause.

Le parti libéral attaqua l'à propos de ce projet de loi, affirmant qu'il ne convenait pas de l'adopter à l'heure actuelle."

Gendarmerie à cheval de l'ouest

Un autre projet favori du gouvernement pour augmenter les dépenses a été la réorganisation d'un corps de police, peut-être le plus beau du genre dnas le monde entier.

La gendarmerie à cheval de l'ouest a été organisée pour maintenir l'ordre dans les prairies et les territoires de l'ouest. Durant des années, ce splendide corps a rempli efficacement ses fonctions. Les hommes ne se sont pas épargné de peines et de labeurs, mais l'ordre a été maintenu et la Loi observée.

On peut affirmer sans craindre la contradiction que ce corps était en excellente condition lorsque le parti libéral abandonna le pouvoir en 1911.

Les dépenses annuelles, cette année-là étaient de $778,-297.00.

Tout le système a été changé. L'administration de ce corps a été transférée de Régina à Ottawa. Ces hommes ont maintenant leurs quartiers-généraux au Parc Lansdowne, Ottawa sans autre occupation que celle de dresser leurs cavales dans les avenues et promenades de la Capitale.

Nous avons vu combien peu il en coûtait pour administrer cette gendarmerie sous le régime libéral; à l'heure actuelle, il n'en coûte pas moins de $3,527,570.00, soit **une augmentation de 357 pour cent.** En plus de cette augmentation, le gouvernement a proposé d'ériger un édifice au coût de $500,000.00 pour abriter ces troupes.

Démobilisation

Le peuple du Canada s'est-il jamais demandé ce qu'il lui en coûtait pour **démobiliser nos troupes ?**

Au cours de la guerre, le parti libéral ne s'est pas opposé à ce que le gouvernement dépense certaines sommes d'argent votées pour la poursuite de la guerre servant à d'autres fins urgentes.

Une fois la guerre finie, les libéraux insistèrent afin que les sommes votées pour la démobilisation ne servent qu'à cette fin, et celle-là seulement. Le rapport de l'auditeur-général indique que le gouvernement n'a pas tenu compte des suggestions des libéraux, mais que cet argent servit à des fins multiples.

$123,410.36.—Cette dépense n'était ni plus ni moins que

pour payer les frais de voyage des manufacturiers qui avaient fait le voyage en Angleterre pour aider à relever le commerce dans leur intérêt et celui de leurs amis.

$49,107.42.—Cette somme servit à payer une partie des frais occasionnés par l'emploi des experts américains engagés pour réorganiser le fonctionnarisme. Il n'est pas facile de comprendre comment il est possible de relier le classement des fonctionnaires aux dépenses de guerre. Et cependant, cette somme fut payée à même les appropriations de guerre.

$60,775.38.—A la "Gazette" de Montréal et $25,373.69 à "La Patrie" journal ministériel de Montréal.

Représentants des congés militaires	$ 20,964,78
Mission canadienne de guerre à Washington	139,479.51
Immigration et Colonisation	178,815.17
Ministère de la Justice	401,722.39
Bureaux d'emploi, provinces maritimes	10,093.02
Production du fer en gueuse	502,315.36
Commission d'enrégistrement national	665,594.89
Commission du papier à journal	55,026.02

Parlant sur cette question dans la Chambre des Communes, le 30 juin, 1920, l'hon. W. L. Mackenzie-King dit :—

"En rapport avec d'autres dépenses, mon hon. ami a déclaré que certains items n'avaient pas été compris dans les dépenses de l'an passé parce qu'elles avaient été payées à même les fonds de démobilisation. J'espère qu'il ne viendra plus devant cette Chambre pour nous dire que certaines dépenses n'apparaissent pas dans la liste actuelle, parcequ'elles ont été payées à même les fonds de démobilisation."

L'hon. M. Guthrie a répondu à cette observation dans les termes suivants :—

"La distinction provient du fait que les dépenses auxquelles mon hon. ami a fait allusion affectent directement les troupes expéditionnaires en opposition à celles de la Milice. Les troupes expéditionnaires seront pratiquement toutes démobilisées dans quelques mois, de sorte qu'à l'avenir ces dépenses seront chargées au Ministère de la Milice."

Plus loin le Ministre dit:—"On espère qu'avec la fin de l'année courante (1920) la démobilisation sera terminée."

Malgré que les troupes aient été démobilisées, que la guerre était terminée depuis trois ans, cependant dans les crédits de 1921-22, le gouvernement vint une fois encore demander la somme de $7,776,380.00 pour démobilisation :

Crédits généraux	$7,776,380.00
Crédits supplémentaires	247,500.00
Grand Total,	$8,023,880.00

Sur cette somme totale, pas moins de $6,977,380.00 doivent servir au Ministère de la Milice.

Après avoir étudié le débat qui eut lieu en cette circonstance et les explications boiteuses, peu satisfaisantes offertes par le Ministre, on en vient à la conclusion que le gouvernement cache sous ce vote **de démobilisation le gaspillage** et les pertes encourues pendant la guerre.

Dépenses Folles

Au cours de la guerre, le gouvernement obtint la permission de dépenser au besoin des circonstances extraordinaires. On jeta l'argent sans compter. Le gouvernement fit des cadeaux à ses amis et partisans, ainsi qu'il a été prouvé au chapître des scandales de guerre. Il suffira de donner quelques exemples.

Ministère trop coûteux

L'hon. M. Meighen prêche l'économie et le replâtrement même de son Cabinet est **une dépense folle. Le nouveau** Cabinet Meighen coûtera au pays environ $307,000.00 **par année**, alors que le grand Cabinet Laurier ne coûtait que **$142,500**, en 1911.

Arthur Young, Griffenhagan et Cie.

Les rapports du gouvernement revèlant que du dix octobre 1911 au premier mai 1920, sans compter le travail supplémentaire de la guerre 44,679 nouveaux fonctionnaires ont été ajoutés au personnel du service civil. Les compagnies Young et Griffenhagen ont été nommées pour réorganiser et reclassifier cette grande armée de fonctionnaire tory. Cette petite reclassification pour le **concours américain** seulement entre 400 et 500 mille dollars et maintenant que les élections doivent se tenir, le gouvernement déclare que cette classification doit cesser.

Le ministère des Poste et le coulage de l'argent

On a fait 19,720 nouvelles nominations dans ce ministère depuis octobre 1911 au 1er mai 1920; 8,949 ont été nommés pendant la guerre. Les dépenses de ce ministère ont augmenté de 280 p. 100 soit de $7,954,222 en 1910-11 à $29,494, 911 en 1921-22 et pendant cette même période le gouvernement a augmenté la franchise postale de 50 à 100 p. 100.

Les terres du gouvernement

Très peu de colons ont immigré au Canada au cours des dernières années. Les agences de colonisation du gouvernement n'ont eu presque rien à faire ce qui n'empêche que les dépenses pour ces agences se sont élevées en 1921-22 à $5,142,070 alors qu'elles étaient de $1,804,250 en 1910-11 soit une augmentation de 186 p. 100.

Le ministère de la Milice ne peut pas réduire

En 1910-11 les dépenses du ministère de la Milice étaient de $6,868,651.29 et le gouvernement se propose de dépenser en 1921-22 la somme de $11,954,179. Mais la guerre est terminée depuis plusieurs années.

Voici quelques exemples :

L'armistice a été signée le 11 novembre 1918 mais encore après le 1er décembre 1918, 86 officiers médicaux et 61 infirmières ont été envoyées outre-mer par le ministère de la Milice tel que l'atteste un rapport du ministère présenté aux Communes.

Les $119,546,597.93 qui ont été dépensés par le ministère de la Milice en Angleterre pendant l'année 1917 seront toujours entourés d'un impénétrable mystère. Les demandes faites pour ce subside que trois ans plus tard ont provoqué aux Communes un très violent débat.

Une nouvelle aile au Royal Military Collège de Kingston a coûté $265,000. Pendant la période d'économie que nous traversons, cette dépense aurait très bien pu être remise à plus tard.

Le ministre de la Milice a aussi tenté de justifier aux Communes la dépense de $3,500,000 à $4,000,000 pour la construction de manèges militaires par tout le pays. La guerre est finie et le Canada doit encore entretenir 194 salles de manèges, des casernes. Les salaires que le gouvernement doit payer pour entretenir ces casernes et manèges s'élèvent annuellement à $661,247.54 et M. Guthrie se propose de construire pour 4 autres millions de dollars de ces casernes.

Le service des Voltigeurs.—En 1918 le ministère avait dépensé 68,000 dollars. En 1919 : $100,000. Et en 1920 $390,000 et en 1921 $450,000.

Exercices militaires.—Le ministère demande pour ces exercices un subside de $1,500,000. Cette somme considérable est dépensée pour perpétuer l'esprit militaire au pays.

L'Arsenal de Lindsay.—Des volumes pourraient être écrits sur cette extravagante dépense. L'arsenal lui-même a du coûter plus de deux millions de dollars et a été construit par des entrepreneurs américains. Bien qu'en 1911 on entendait les conservateurs dire qu'il ne fallait pas trafiquer avec les américains, ils demandaient bien quand même en 1921 un

subside de $258,112 pour continuer les travaux dans cet arsenal.

Marine Marchande.—Ce jouet du ministre de la marine a coûté au pays plus de $100,000,000. Et aujourd'hui notre marine marchande est reconnue de nulle valeur. Ces navires courent les mers pour obtenir des cargaisons. Plusieurs ont eu des désastres et un bon nombre a sombré. Ce qu'il adviendra du reste est encore inconnu.

Le COUT DE LA VIE et

La Responsabilité du Gouvernement

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 14

Le coût de la vie et la responsabilité du Gouvernement

La vie chère provient d'éléments très divers. Les uns sont le résultat des conditions mondiales, sur lesquelles les individus et les gouvernements n'ont pas de contrôle; il y en a qui proviennent d ece que dans une nation certaines classes jouissent de privilèges exclusifs. Il n'y a pas le moindre doute qu'une administration gaspilleuse et extravagante aide à alourdir le fardeau de la cherté de la vie. C'est le gouvernement Meighen et ses prédécesseurs qui sont responsables de l'état de choses actuelles.

Augmentation alarmante des dépenses

Tout le monde s'attendait à ce que la guerre finie, les vastes dépenses cessent et que la plus stricte économie caractérise le retour de la paix. Mais le gouvernement avait pris le pli des extravagantes dépenses de guerre et comme M. King l'a souvent déclaré "ayant acquis une habitude de guerre" il s'est lancé dans les dépenses d'après guerre plus librement que jamais.

Les dépenses de Meighen condamnées par ses propres Journaux

Vers le 15 janvier, 1920, la "Gazette" de Montréal organe conservateur, après avoir indiqué que le revenu annuel accuse une augmentation déclare:—

"Le chapître des dépenses est moins satisfaisant. On y remarque des augmentations à tous les items; voici les chiffres :

	1918	1919
Services ordinaires	$124,539,099	237,220,886
Compte Capital	11,830,420	32,588,598
		121,665
	$136,369,519	$269,931,149
Guerre	$224,408,107	$239,709,184
	$360,777,626	$509,640,333

Même en dehors des dépenses de guerre, on remarquera que pour les 9 mois de 1919, les dépenses sont presque le double de celles de la période correspondante en 1918."

Ces dépenses sont en dehors des dépenses de guerre. Comme on peut le constater, les dépenses ordinaires ont doublé.

Comparaison entre les administrations libérales et conservatrices

Une comparaison entre les dépenses de la dernière année de l'administration libérale de 1910-1911 et ce que l'hon. M. Meighen se propose de dépenser cette année va nous faire comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Ministère	Dépenses libérales 1910-1911	Dépenses Conservatrices 1921-1922	Augmentation
Justice	$1,292,401	$2,187,947	69 %
Arts, Agriculture et Statistiques	1,319,905	5,957,139	356 %
Liste civile	4,463,094	10,958,713	146 %
Pêcheries	760,734	1,435,000	89 %
Mines	244,274	781,600	200 %
Immigration	1,079,129	1,664,190	54 %
Affaires Indiennes	1,449,961	2,795,739	96 %
Législation	1,655,418	2,357,187	44 %
Phares et service sur les côtes	1,979,838	2,467,100	25 %
Divers	1,129,453	29,957,601	2574 %
Gendarmerie à Cheval	778,297	3,527,570	357 %
Service océanique et intérieur	869,164	1,950,300	125 %
Pénitenciers	527,760	1,382,000	164 %
Travaux Publics, Compte Capital	3,742,717	5,409,349	45 %
Revenus des Travaux Publics	594,868	13,209,886	2100 %
Chemins de fer et Canaux	635,018	11,818,532	1770 %
Inspection maritime	42,818	108,810	156 %
Douanes et Revenu de l'Intérieur	2,890,833	6,782,195	139 %
Terres Fédérales	1,804,250	5,142,070	186 %
Les Postes	7,954,222	29,494,911	280 %
Milice	6,868,651	11,954,179	74 %
Travail	93,402	1,522,000	1,500%
Chemins de fer et Canaux, Revenu.	11,123,250	168,269,790	1,600%
Poids et Mesures	105,865	487,070	263 %
Service Naval	2,256,709	3,726,980	62 %

Ces augmentations fabuleuses ont toutes eu lieu pendant une période ou le gouvernement était supposé faire des économies et pendant que les membres du Cabinet en perderait la voix à crier jusqu'à quelle limite ils poussent l'économie. Les chiffres ci-dessus révèlent au contraire les extravagances les moins justifiables.

Il ne faut pas oublier que pas une des dépenses mentionnées se rapporte à la guerre. Toutes sans exception se rapportent directement aux dépenses controlables ordinaires,—celles qui se faisaient durant la guerre et depuis cette période

Une déclaration de Borden appliquée à Meighen

L'administration Meighen qui demande au peuple canadien de lui renouveler son mandat doit expliquer comment il se fait que pendant l'année courante elle se propose de dépenser en plus des appropriations de guerre la somme de $367,905,251.46, alors que le gouvernement libéral, en 1910-1911 ne dépensait que $79,411,747.12.

Cette dépense de $79,411,747.12 suscita, dans le manifeste de sir Robert Borden les observations suivantes :

"L'augmentation des dépenses ordinaires controlables de 36 millions en 1896 à 79 millions en 1910 est une preuve d'extravagances injustifiables et établit une accusation de corruption prima facie."

Que dirait sir Robert Borden de l'augmentation des dépenses ordinaires et controlables, de 79 millions en 1911 à 368 millions en 1921 ?

La différence par tête de population est plus frappante encore.

En 1910-11.—Les dépenses controlables étaient de $79,411,747.12. Avec une population de 7,200,000, les dépenses s'élevaient à $11.03 par tête de population.

En 1921-22.—Sous l'honorable M. Meighen, les dépenses controlables se sont élevées à $367,805,251.46. En éva

luant la population du Canada à 8,750,000—les dépenses sont de $42.03 par tête de population. Pour chaque individu, l'augmentation est de $31.00 ou de 281 pour cent.

La dette du Canada

Ce n'est pas notre intention de couvrir cette brochure de chiffres, mais un état résumé de la situation nous fera comprendre clairement l'étendue de nos obligations.

L'argent pour les dépenses prévues, voté par le Parlement pour 1921-22 s'élève à la somme de $606,698,698.94. Les items principaux sont :

Dépenses controlables	$340,346,124.46
Dépenses à compte capital	27,459,127,00
Dépenses fixes, (Intérêt et . . . . . guerre)	238,587,438.48
Total	$606,392,689.94

Il peut se faire que sur cette somme on veuille faire large la part des obligations de guerre. Il y a lieu d'être généreux dans une circonstance comme celle-ci et l'on donne ici même, les chiffres fournis par le gouvernement touchant les dépenses de guerre :

Pensions	$31,817,624.84
Etablissement des soldats sur des terres	35,017,000.00
Rétablissement des soldats dans la vie civile	23,728,933.64
Démobilisation	8,023,880.00
	$98,587,438.48

Ceci forme un total de $98,587,438.49 auquel il faut ajouter l'intérêt fixe sur la dette ce qui forme un grand total de $238,587,438.48. Si nous soustrayions cette dernière somme du grand total, les dépenses générales pour l'administration du pays restent encore de $367,805,251.46. Sur cette somme fabuleuse votée pour les dépenses ordinaires, il n'y a pas de

dispositions de prises pour venir en aide aux chemins de fer de l'Etat.

La question se pose,—Comment allons-nous payer ?

Sir Henry Drayton, Ministre des Finances se charge de nous donner la réponse dans son discours sur le budget, Hansard, 9 mai, page 3218 :—

Droits de douanes	$135,000,000.00
Droits d'accise	33,600,000.00
Postes	26,000,000.00
Intérêts sur placements . . .	19,000,000.00
Revenus divers	4,000,000.00
Revenus des taxes de guerre, des profits d'affaires et de l'impôt sur le revenu.	144,000,000.00
Tous autres revenus	11,000,000.00
Total	$372,600,000.00

Nous ne sommes pas moins en face d'un écart de $224,000,000

Ceci signifie de nouveaux impôts sur le revenu, une augmentation des droits perçus par le timbre, de nouvelles taxes des ventes; en d'autres mots, les consommateurs canadiens vont être écrasés d'impôts, leur vie durant, sur tous ce qu'ils achètent, ce qu'ils vendent, y compris les objets de nécessité première. Le contribuable doit payer pour le gaspillage du gouvernement, son incompétence à administrer, doublée d'un mépris complet du peuple.

Parlant à Brampton le 27 juillet sur cette question, l'hon. M. King s'exprimait comme suit :

"Un homme ou une femme lit dans son journal que le Parlement a dépensé $165 millions pour les chemnis de fer. On s'imagine que cette somme provient des goussets des riches. C'est une erreur.

Tout ce que l'on achète, chaque livre de café, chaque paire de chaussures, chaque pain, chaque ustensile de cuisine, le moindre article du mobilier de maison, la nourriture, tout et

chaque article porte une partie du fardeau de 165 millions. Chaque achat aide à payer cette dépense énorme."

Tribunal du Commerce

Le jeu du gouvernement qui s'est efforcé de paraître juste en passant à d'autres les responsabilités qui lui incombent est mis au jour dans son attitude vis-à-vis du Tribunal du Commerce.

Au cours du mois de juillet, 1919, avec grand déploiement, le gouvernement décidait de constituer un tribunal du commerce, dans le but suivant :—

1. Prévenir les combines, l'accumulation des produits alimentaires et le gonflement des prix.

2. Contrôler les entrepôts frigorifiques.

3. Diminuer le prix des denrées.

4. Tenir enquête et punir les coupables.

Le public qui souffrait depuis longtemps de l'augmentation des prix sur les articles de première nécessité respira d'aise à la pensée que ses intérêts seraient sauvegardés. Un but de ce Tribunal du Commerce, c'était d'aider à diminuer les prix. Etrange coincidence, mais chaque fois que le Tribunal fit enquête, le prix des denrées monta de 50, 100, et même de 200 pour cent. Toutes les femmes peuvent corroborer cette déclaration. Le Tribunal vécut environ quinze mois et discontinua son travail faute d'appui suffisant James Murdock, le dernier membre de ce Tribunal du Commerce, dans une lettre à sir Robert Borden lança des accusations formidables, comme suit :"

"A la suite de conférences avec vous et du fait que vous n'avez pas encore fait de nominations pour remplacer les membres démissionnaires, j'en conclus que vous n'avez pas l'intention de reconstituer ce Tribunal avant que le Conseil Privé ait rendu son jugement concernant les pouvoirs de ce Tribunal. Par cette attitude, vous me paraissiez sacrifier les droits des consommateurs du Canada."

"Si le Tribunal ne'st pas pour jouir du privilège de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les profits trop élevés, de contrôler les combines contre l'intérêt public, je crois qu'il ne convient pas, tel que je l'ai exposé dans mes lettres du 17 et 18 juin que je reçoive tout simplement mon salaire."

Le gouvernement fait de la Loi une Farce

"Depuis des mois, il nous a été impossible de procéder, sans président et un personnel suffisant et je ne suis pas pour faire une farce de la Loi en étant le seul commissaire sur ce Tribunal privé du pouvoir de siéger."

M. Murdock termine sa lettre par une déclaration très simple :

M. Murdock prouve que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de former un Tribunal sérieux. Le gouvernement n'avait qu'un but protéger "les gros intérêts, et ses amis" qui intriguaient derrière les ministres afin d'annuler les efforts du Tribunal.

Les conclusions tirées par M. Murdock se passent de commentaires. Il ne se trouve nulle part, dans l'histoire du Canada un gouvernement qui fut si violemment dénoncé par une personne nommée par lui.

Voici le résumé des conclusions de M. Murdock dans sa lettre, Hansard, je suis convaincu :

1. Que la majorité du cabinet, dont vous êtes le distingué chef, n'est pas et n'a jamais été favorable aux dispositions et au but de la loi du tribunal de commerce et de celle relative aux coalitions commerciales.

2. Que la majorité de vos conseillers n'ont recommandé au Parlement l'adoption de ces lois qu'à cause du danger qu'offraient la grève de Winnipeg et d'autres graves démonstrations au cours desquelles le peuple demandait que l'on prenne des mesures pour contrôler les profits commerciaux exagérés.

3. Qu'aussitôt que la loi du tribunal de commerce et celle relative aux coalitions commerciales eurent été adoptées par le Parlement, d'éminents personnages et des membres de votre cabinet ont aussitôt asseyé de rapetisser autant que possible ce qu'ils croyaient être des dispositions inutiles et injustes quand elles s'appliquaient au commerce de ceux pour qui ces personnages avaient sans doute beaucoup de considération.

4. Que le président de la commission nommée par votre Gouvernement était considéré par certains intérêts comme étant résolu à conserver aux fabricants canadiens et autres grands intérêts financiers et commerciaux la liberté absolue dont ces intérêts avaient joui jusqu'ici en matière de bénéfices, lesquels étaient déterminés par les soi-disant prix courant et basés sur la loi de l'offre et de la demande qu'il était aussi absolument favorable aux prix élevés de préférence aux prix inférieurs, comme il le déclarait dans sa lettre adressée à sir George Foster le 23 février.

5. Que pendant les 145 jours que j'ai été associé avec le président comme membre de la commission, il a passé plus de temps à Winnipeg ou à aller et revenir de Winnipeg pour s'occuper de ses affaires personnelles qu'il n'en consacra aux affaires de la commission, et que même pendant les quelques jours, du 8 au 12 décembre que la commission passa à Winnipeg, il s'occupa de ses affaires personnelles pendant que les autres membres de la commission assistaient seuls aux séances du tribunal.

6. Que l'utilité du président disparut complètement à partir du moment où M. J. B. Hugg, représentant la Crescent Creamery Company Limited, de Winnipeg, se permit de lui écrire, en date du 18 février 1920, une lettre accompagnée du texte du mémoire que la compagnie désirait présenter pour s'opposer à la cause qu'avait soumise la commission à la cour suprême du Canada pour définir son autorité :
A l'hon. H. A. Robson, C. R.,

Victoria Chambers, Ottawa, Ont.

Crescent Creamery Company Limited.

Mon cher Juge,

Je vous envoie un exemplaire de mon mémoire. Il a été revisé par M. Isaac Campbell. J'en ai envoyé trois exemplaires à M. Greene, l'un pour l'imprimeur, l'autre pour Geoffrion et le troisième pour Tilley. J'ai demandé à Greene d'essayer de les voir quand il serait à Ottawa ou de se mettre en communication avec eux, ou, si c'est possible, de faire les corrections qu'il désire. J'ai dit aussi à Greene que j'avais envoyé un exemplaire à M. Osborne, un de mes amis, à qui j'avais demandé de faire les changements qu'il jugeait à propos et de les communiquer aussitôt à M. Greene. J'espère que si vous avez le temps vous voudrez bien faire les corrections que vous jugerez à propos; si vous voulez ajouter au texte original vous pourrez ensuite remettre l'exemplaire revisé à Osborne qui le remettra à Greene de sorte que rien n'indiquera que vous vous êtes occupé de la revision. Peut-être est-ce inutile et alors vous pourrez transmettre vos revisions directement à Greene.

7. Que les deux explications données par le président à ce sujet, d'abord que M. Hugg faisait autrefois partie de son bureau et par conséquent était intime avec lui et aussi que c'était une impertinence injustifiable de la part de M. Hugg, n'étaient pas suffisantes pour le réintégrer.

8. Que quand l'ancien président envoya, le 23 février, sa démission comme membre de la commission du commerce, peu de temps après qu'il se fut aperçu que j'avais eu connaissance de la lettre écrite par M. J. B. Hugg, représentant le Crescent Creamery Company de Winnipeg, il savait qu'on allait lui reprocher son infidélité envers la commission du commerce et les consommateurs canadiens.

9. Que le public aurait du être mis au courant de tout cela ainsi que d'autres renseignements contenus dans les documents envoyés au très honorable sir George Foster le 3 mars dernier.

10. Que pendant tout le temps que nous sommes restés ensemble dans la commission, alors qu'il fut impossible de jamais s'entendre, l'on ne fit rien qui put, de quelque façon, toucher les intérêts commerciaux et financiers qui, d'après lui, devaient être protégés contre toute intervention de la part de la commission du commerce.

11. Que les idées générales et les désirs de l'ancien président étaient bien connus des différents membres de votre cabinet et surtout par l'honorable M. Calder.

12. Que plusieurs ministres de votre cabinet virent dans la démission de l'ancien président une occasion pour ainsi dire inespérée de rapetisser les travaux de la commission et de préparer son abolition, et que plusieurs d'entre eux essayèrent à maintes reprises d'empêcher la commission d'agir par une opposition qui fut sourdement menée à cette époque.

13. Que la commission du service civil, dans ses rapports avec la commission du commerce, ces derniers mois, a agi sous suggestion, vu qu'on ne saurait autrement s'expliquer la multitude de handicaps, délais, perversions et tromperies, auxquels la commission du commerce a dû faire face en tâchant de trouver l'aide nécessaire.

14. Que le 28e jour de janvier, 1920, lorsque cette commission a publié une déclaration niant au cabinet le droit d'intervenir dans l'intérêt des fabricants de tissus de l'Association canadienne des manufacturiers (celle-ci ayant représenté au ministère qu'il en coûterait $1,500,000 pour préparer les données statistiques que cette commission demandait sous la forme d'un questionnaire et qu'il faudrait des semaines pour les préparer), quelques-uns de vos honorables collègues étaient prêts à accéder à la requête des fabricants de tissus et à leur éviter l'obligation de se rendre à la demande de renseignements de cette commission, et que ce n'est que la mise en demeure publique adressée à votre cabinet et publiée dans les journaux par la commission du commerce qui a empêché les fabricants de tissus d'être dégagés de l'obligation de se rendre à la demande de renseignements formulée par la commission.

15. Que, plus tard, les archives démontrent que les fabricants de tissus avaient d'abondantes raisons de lutter avec le courage du désespoir pour empêcher que les faits véritables ne fussent connus de cette commission, et que, si cette commission avait pu obtenir l'aide qu'elle désirait, un exposé des faits et des chiffres, suivi d'une ordonnance comme conséquence de l'analyse des états d'affaires transmis à cette commission, aurait jeté dans l'émoi et exaspéré le public canadien plus que tous les événements des derniers mois. La population canadienne a encore droit à ces renseignements lorsque votre cabinet accordera l'aide ordinaire et raisonnable, nécessaire à leur présentation.

16. Qu'un concours raisonnable de la part du ministère aurait assuré avant aujourd'hui et assurerait même maintenant à la commission du commerce une magnifique réussite dans ses tentatives de venir à bout des pratiques trop fréquentes de la spéculation outrée, de la majoration des capitaux et des méthodes injustes de compétition parmi les diverses coalitions au Canada.

Les Libéraux
et
le Tarif

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 15

LES LIBERAUX ET LE TARIF

Résolutions tarifaires de 1893

A la convention nationale libérale qui fut tenue à Ottawa le 20 juin 1893, deux résolutions relatives au tarif furent adoptées à l'unanimité. Elles se lisaient ainsi :

Première Résolution.—Réforme du tarif

Le parti libéral du Canada, réuni en convention déclare:

"Que le tarif des douanes du Canada devrait être basé NON COMME IL L'EST MAINTENANT SUR LE PRINCIPE DE PROTECTION ? MAIS SUR LES BESOINS DU SERVICE PUBLIC.

Que le tarif existant, basé sur un principe injuste et dont on se sert, comme le fait le gouvernement, comme un agent de corruption pour se maintenir au pouvoir, a développé les monopoles, les trusts et les combines.

Il a fait baisser la valeur des fermes et autres propriétés terriennes ;

Il a opprimé la masse au bénéfice de quelques-uns;

Il a paralysé l'immigration;

Il a causé une grande diminution dans la population;

Il a nui au commerce ;

Il a nui à la Grande-Bretagne ;

De cette façon et de bien d'autres, il a causé de grandes pertes publiques et privées, lesquelles pertes ne peuvent manquer d'augmenter tant que le présent système sera en vigueur.

Que les plus hauts intérêts du Canada exigent la disparition de cet obstacle au progrès national et l'adoption d'une bonne politique fiscale qui, sans nuire à aucune classe, développera le commerce domestique et étranger et hâtera le retour à la prospérité.

QUE DANS CE BUT LE TARIF DEVRAIT ETRE RE-

DUIT AUX BESOINS D'UN GOUVERNEMENT HONNETE ECONOME ET EFFICACE.

QU'IL DEVRAIT PERMETTRE L'ENTREE EN FRANCHISE OU DU MOINS IMPOSER LE PLUS LEGEREMENT POSSIBLE LES COMMODITES DE LA VIE ET PERMETTRE UN COMMERCE PLUS LIBRE AVEC LE MONDE EN PARTICULIER AVEC LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ETATS-UNIS.

Nous croyons que les résultats du système de protection a cruellement désappointé des milliers de personnes qui, honnêtement, le supportaient et que le pays, éclairé par l'expérience, est prêt maintenant à adopter une saine politique fiscale.

Que la position des deux partis sur cette question est maintenant clairement définie.

Le gouvernement lui-même a admis la faillite de sa politique fiscale et se dit prêt à faire quelques changements, mais il prétend que ces changements ne peuvent être faits que d'après le principe de protection.

NOUS DENONCONS LE PRINCIPE DE PROTECTION COMME RADICALEMENT MAUVAIS ET INJUSTE POUR LA MASSE DU PEUPLE ET NOTRE CONVICTION ? NOUS LE DECLARONS EST QUE TOUT CHANGEMENT AU TARIF BASE SUR CE PRINCIPE DE PROTECTION NE PEUT APPORTER AUCUN SOULAGEMENT AU FARDEAU QUI ECRASE LE PAYS.

Cette question du tarif nous l'acceptons sans hésitation et attendons avec la plus grande confiance le verdict du peuple canadien.

Seconde Résolution.—Réciprocité

Que, considérant que la prospérité du Canada et des Etats-Unis comme pays voisins ayant de mutuels intérêts, il est désirable d'établir des relations plus amicales et un commerce plus libre entre les deux;

Que les intérêts des Etats-Unis et du Canada bénificieraient grandement par l'établissement de pareilles relations;

Que la période du vieux traité de réciprocité marque une ère de grande prospérité dans les colonies de l'Amérique britannique du Nord;

Que le prétexte invoqué par le gouvernement en 1891 pour en apeler au peuple touchant la négociation d'un traité avec les Etats-Unis était mensonger et malhonnête et avait pour but de tromper l'électorat;

Que le gouvernement n'a fait aucun effort sincère pour obtenir un traité, mais, qu'au contraire, il est évident que le présent gouvernement, contrôlé comme il l'est par des monopoles et des trusts, ne désire nullement ce traité;

Que la première démarche à faire pour obtenir ce traité est de mettre au pouvoir un parti qui désire sincèrement promouvoir un traité dont les termes seront honorables pour les deux pays;

Qu'un traité de réciprocité libéral et juste développerait les ressources naturelles du Canada, augmenterait considérablement le commerce entre les deux pays, ferait disparaître plusieurs causes qui, dans le passé ont causé des troubles et des ennuis aux gouvernements des deux pays et permettra ces meilleures relations entre l'Empire et la République qui sont les meilleures garanties de paix et de prospérité;

Que le parti libéral est prêt à commencer les négociations pour un tel traité y compris une liste choisie d'articles manufacturés et que nous sommes convaincus qu'un tel traité aura le consentement du gouvernement de Sa Majesté sans lequel aucun traité ne peut être fait.

En 1894 et en 1895, alors qu'ils étaient encore dans l'opposition, les libéraux s'efforcèrent, au Parlement, d'amener une réforme. Ils voulaient que le tarif soit réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économique et efficace, qu'on en élimine le principe de protection pour des industries particulières qui est préjudiciable aux intérêts du peuple en général et qu'il soit imposé pour des revenus seulement.

Commission du tarif et révision du tarif

En 1896, quand les libéraux arrivèrent au pouvoir sous sir Wilfrid Laurier, ils nommèrent immédiatement une commission du tarif qui fit une enquête à fond sur l'exacte situation économique dans le pays. La commission fit son rapport l'année suivante (1897). Au début de la session en 1897, le nouveau gouvernement libéral fit sa première revision du tarif par la quelle 47 articles étaient ajoutés à la liste des entrées en franchise et 147 autres dont les instruments aratoires profitaient d'une réduction de droits.

LA PREFERENCE BRITANNIQUE.

Le 23 avril 1897, le gouvernement libéral accorda aux marchandises britanniques entrant au Canada une préférence de 12½ pour cent qu'il porta à 25 pour cent l'année suivante. Sir Charles Tupper, le leader conservateur (c'est-à-dire le chef du parti qui s'instituait lui-même: le Parti loyaliste) étonna la Chambre en faisant cette déclaration : "Jamais plus grand tort n'a été fait au Canada".

M. FIELDING MONTRE LES RESULTATS.

Dans son discours du budget, prononcé, le 2 mai 1899, l'hon. W. S. Fielding ministre des finance dit :

"Les libéraux étaient d'opinion que leur politique de réforme du tarif aiderait aux industries, au lieu de leur nuire. Le temps justifie leurs prétentions. L'industrie, le commerce et même les manufactures se développent plus rapidement que par le passé. Ayant constaté que leurs prédictions étaient vaines, nos adversaires ont prétendu que nous n'avions pas fait de réduction tarifaire. Telle parait être la dernière attitude du parti tory.

Notre méthode de réforme comprenait trois degrés :

D'abord, nous avons préparé une révision générale du tarif en vertu de laquelle on fit des réductions considérables sur l'ancien tarif; en second lieu, nous présentâmes notre tarif préférentiel de 12½% en faveur des importations bri-

tanniques et finalement après une année, nous augmentèrent la préférence britannique d'un autre 12½ pour cent."

En 1898-1899-1900 et 1901, d'autres additions furent faites à la liste des entrées en franchise, dont les machines pour la fabrication du sucre de betterave.

En 1902, une liste de 9 groupes d'articles fut ajoutée à la liste des entrées en franchise. Elle comprenait entre autres les matériaux qui entrent dans la fabrication des écrémeuses. De plus pour faire échec à une combine de manufacturiers de papier à journal, les droits furent réduits de 25 à 15 pour cent.

En 1903, on fit encore de nombreuses additions à la liste des entrées en franchise et pour soulager les consommateurs du Canada des primes sur le plomb, la ficelle d'engerbage, l'acier et le fer, furent accordées.

En 1904, 14 articles furent ajoutés à la liste des entrées en franchise et les droits sur 14 autres furent sensiblement réduits.

En 1907, le gouvernement présenta une complète révision du tarif. Encore une fois des droits furent réduits et des articles ajoutés à la liste des entrées en franchise. Par exemple les droits sur les moissonneuses mécaniques les lieuses et autres machines agricoles furent réduits de 20 pour cent à 17½ pour cent; les haches, les faulx, et autres instruments de la ferme, furent réduits de 25 à 23½ pour cent; les droits sur les moulins à vent et les batteuses furent réduits de 25 à 20 pour cent.

En 1909 et en 1910, 4 classes d'articles furent mises sur la liste des entrées en franchise et les droits furent réduits sur trois autres. Des ententes commerciales très avantageuses furent aussi conclues avec la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, et la Hollande.

Le traité de réciprocité de 1911

Au cours de l'année 1910 des négociations furent commencées avec Washington sur l'invitation du président Taft, par l'administration de sir Wilfrid Laurier. Une entente de

réciprocité sur les produits naturels et différents articles manufacturés fut agréée. En janvier 1911, l'Association des manufacturiers protesta. Le 26 janvier 1911, l'entente de réciprocité fut soumise au Parlement. Elle était si favorable au Canada que tous les députés furent satisfaits et que quelques conservateurs furent parmi les premiers à en applaudir les termes aux Communes.

Mais une opposition organisée ne tarda pas à se faire connaître. Le cri tory de "déloyauté", les préjugés de races et de réligions soulevés par tout le pays et le cri de guerre électoral "No truck or trade with the Kankees" aidèrent à battre le gouvernement aux élections de 1911 et l'administration de sir Wilfrid Laurier quitta le pouvoir le 8 octobre 1911.

Un rapide coup d'oeil en arrière

Ici il n'est peut-être pas hors de propos d'attirer l'attention sur la politique tarifaire adoptée par les libéraux lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir en 1896 et la façon dont ils adhérèrent à cette politique depuis 1896 jusqu'a leur défaite en 1911.

Le programme libéral de 1893 déclare: "que le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace". Cette déclaration resta toujours présente à l'esprit des libéraux pendant leur terme au pouvoir, comme le prouve les nombreuses réductions du tarif citées plus haut.

Un autre article du programme libéral de 1893 déclare "que le tarif devrait être révisé de façon à permettre un commerce plus libre avec tous les pays du monde et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis".

Comme prouve que ces engagements furent tenus on n'a qu'à se rappeler les révisions générales du tarif en 1897, 1904 et 1907; le préférence britannique, les traités avec la Belgique et l'Allemagne qui génaient les négociations commerciales avec la Grande-Bretagne et qui furent dénoncés, le traité japonais, le traité français, les arrangements commerciaux

avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie et l'Entente de réciprocité avec les Etats-Unis. Le parti libéral fut réfait en 1911, parcequ'il resta fidèle à ses engagements. C'est une conduite dont un parti peut s'énorgueillir.

Les libéraux dans l'opposition

En 1912 et en 1913, il fut peu question du tarif. Le 11 mars 1914, les libéraux présentèrent une résolution en Chambre demandant que les droits soient supprimés sur les instruments agricoles; le 23 avril ils demandaient l'entrée en franchise du blé, des produits du blé et des instruments agricoles; le 28 avril ils demandaient l'entrée libre des pommes de terre à condition que les Etats-Unis retirent leur embargo sur des produits similaires. En 1916, les libéraux demandèrent encore une fois l'entrée en franchise du blé, des produits du blé et des pommes de terre.

Mais toujours, en 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916, les motions des libéraux furent rejetées par le gouvernement conservateur.

En 1917 l'on assista à une volte-face complète. Après s'y être opposé constamment en Chambre, le gouvernement Borden passa un ordre-en-conseil décrètant l'entrée en franchise du blé, de la farine de blé de la semoule. Les libéraux félicitèrent le gouvernement et le 4 avril 1917 ils présentèrent une résolution demandant de rendre cet ordre-en-conseil permanent et par une loi du parlement "de mettre le blé, la farine de blé et la semoule sur la liste des entrées en franchise afin d'encourager les cultivateurs à produire le plus de blé possible. "Bien que le gouvernement, durant la guerre n'a cessé de demander une plus grande production, il se contredit lui-même en s'opposant à cette résolution libérale.

Le dernier discours de sir Wilfrid Laurier

Il plait à M. Meighen de présenter sir Wilfrid Laurier, comme un protectionniste opposé à une réforme tarifaire. C'est tout à fait faux. Dans son dernier discours prononcé le 14 janvier 1919 devant l'Association des libéraux de l'est

d'Ontario réunis en convention, il endossa la résolution sur le tarif de cette convention et de plus une autre résolution qu'il avait d'abord revisé lui-même et dont les principales clauses se lisent ainsi :

"Le gouvernement a admis lui-même la faillite de sa politique fiscale et maintenant se dit prêt à faire quelques changements, mais il prétend que ces changements doivent reposer seulement sur le principe de protection.

Nous dénonçons le principe de protection comme radicalement mauvais et injuste à la masse du peuple. Nous affirmons notre conviction que tout changement du tarif, basé sur le principe de protection, ne peut apporter aucun soulagement appréciable aux fardeaux qui écrasent le pays".

La convention libérale de 1919

La politique libérale est toujours la même. A la grande convention libérale tenue en août 1919, la résolution suivante sur le tarif fut adoptée à l'unanimité :

"Que, pour le grand bien du Canada, il importe d'apporter des réductions sensibles au fardeau que sont les impôts de douane, ce dans le but de réaliser deux fins de la plus haute importance; premièrement: la diminution du coût très élevé de la vie qui oppresse si lourdement les masses; deuxièmement: la réduction du coût des instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du pays, dont le développement intense est essentiel au progrès et à la prospérité nationale.

Que, à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits de blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles; les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et dressé; la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les outillages de pêcheurs; les ciments et les engrais, devraient être exempts de droits de douane, tout comme la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets.

Qu'une révision descendante du tarif devrait se faire qui comporterait des réductions sensibles dans les droits de douanes, sur les articles d'habillement et les chaussures et sur d'autres articles de consommation générale (autres que les objets de luxe), de même que sur la matière première entrant dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 pour cent du tarif général.

Et le parti libéral s'engage à mettre à exécution les dispositions de la présente résolution à l'aide de mesures législatives lorsqu'il sera réélu."

Un tarif pour revenus impose des droits qui sont payés par les consommateurs, riches ou pauvres, sans distinction et vont au trésor public pour racheter les dettes de la nation.

Un tarif de protection au contraire permet au manufacturier favorisé de se cacher derrière la haute muraille du tarif et de forcer le consommateur à payer un prix plus élevé pour les marchandises qu'il achète. La différence de prix au lieu d'aller au trésor pour payer la dette publique va dans la poche du manufacturier protégé.

M. Roebuck dit de son côté qu'il se joint à M. Crerar "un franc libre-échangiste". Mais M. Roebuck se trompe encore, car M. Crerar, le chef du parti fermier en Canada, en plusieurs occasions a nié emphatiquement être un libre-échangiste et a souvent déclaré qu'un tarif était nécessaire en Canada ne serait-ce que comme un moyen de payer notre énorme dette nationale.

L'Angleterre Libre-Echangiste"

L'Angleterre qui si longtemps fut représentée comme le pays libre-échangiste idéal, a un tarif.—**un tarif de revenus** —car l'Angleterre a une grosse dette nationale. Elle doit trouver les revenus nécessaires pour payer les intérêts sur sa dette. Une grosse partie de son revenu est dérivée des droits de douanes autrement dit du tarif.

En 1919-20 le revenu des douanes en Grande-Bretagne s'est élevé à 149,360,000 livres sterling ou environ $750,-

000,000. Cette somme est de 10 pour cent plus élevée que le revenu total de l'Angleterre.

Le Chancelier de l'échiquier anglais, compte que les revenus des douanes pour l'année 1920-21 s'élèveront à 150,000,000 de livres sterling une très légère augmentation sur les revenus douaniers de 1919-20 et qui refute carrément la déclaration faite aux Communes le 25 mai 1920 lorsqu'il dit :

"En vérité M. Austen Chamberlain espère percevoir l'an prochain un billion et demi de dollars de revenus, par l'intermédiaire de sa taxe tarifaire, dont la plus grande partie est une taxe de protection."

Le tarif anglais n'est pas du tout un tarif de protection. Aucune faveur n'est accordée au manufacturier anglais qui fabrique des vêtements ou autres commodités de la vie. Le tarif anglais est dirigé contre les articles de luxe et la plus grande partie des consommateurs de Grande-Bretagne n'en souffrent pas.

Voila une politique qui évite les extrèmes et qui convient le mieux au Canada et aux divers intérêts du pays.

L'attitude de l'hon. M. MacKenzie King

Partout où il a parlé, dans l'est comme dans l'ouest, dans Ontario comme dans Québec, M. King a toujours répété la même déclaration sur le tarif. Le 20 septembre 1921, prononçant le discours d'ouverture de la présente campagne dans York-ouest, il définit clairement la question comme suit :

C'est le principe d'un tarif pour revenus que le parti libéral a défendu dans le passé; c'est ce principe que le parti libéral défend aujourd'hui et c'est ce principe d'un tarif pour revenus que le parti libéral défendra s'il retourne au pouvoir après la présente lutte. Permettez-moi de dire à M. Meighen que s'il est impossible de se disputer entre un tarif basé sur le principe de protection et un tarif basé sur le principe du libre-échange, il est très possible de faire une lutte pour un **tarif foncièrement de revenus** contre un tarif

foncièrement de protection et que dans cette lutte nous sommes prêts à combattre comme sir Wilfrid Laurier et M. Fielding ont combattu en 1896 espérant le même retour de prospérité et de stabilité dans l'industrie et le commerce si notre politique est supportée le jour du vote.

Un libre-échangiste canadien

Le 27 septembre, 1921, M. A. W. Roebuck, Toronto, adressa à l'hon. M. King, la lettre suivante :

Le parti libéral possède en vous un chef excellent et quelqu'un que je tiens en haute estime. Votre dévouement au gouvernement constitutionnel, votre canadianisme sincère, votre expérience, votre savoir faire et votre habilité sont des qualités qui vous rendent digne du poste de premier ministre".

M. Roebuck après s'être dit un libre-échangiste ajoute:

"Tous les tarifs sont protectifs. Je m'objecte non pas au tarif particulier que vous recommandez mais au fait que vous puissiez recommander un tarif quelconque."

L'opinion de M. Roebuck est aussi mauvaise que celle de M. Meighen. Toutes deux sont extrémistes.

Un tarif est simplement une méthode de percevoir des revenus. Il faut imposer des taxes surtout quand nous devons, comme nous, payer une dette de $2,350,000,000.

MEIGHEN
et
Le TARIF

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 16

MEIGHEN ET LE TARIF

Stagnation sous le régime conservateur

Avant 1896 les conservateurs avaient administré le pays pendant 18 ans, se reclamant alors comme aujourd'hui, d'être les gardiens désignés de l'industrie canadienne et du tarif qui touche à l'industrie. A la fin de leur administration le pays se trouvait en présence d'une profonde stagnation. Le recensement de 1891 fut un désappointement renversant. L'augmentation de la population était de 10,00 inférieure à celle de la décade antérieure, et de la décade de 1871 à 1881. Le Nord-Ouest comme le disait l'hon. Edward Blake, était une solitude déserte. Notre héritage de terres fertiles n'étaient pas parvenu à attirer le flot de l'immigration. Il y avait en même temps un exode de la population vers les Etats-Unis. Pendant sa campagne de 1896 Sir Wilfrid Laurier, a montré que le gouvernement avait tenté en citant des statistiques que le pays était alors prospère. Mais le peuple savait le contraire. Comme Sir Wilfrid le déclarait alors :

"Quand nous serons au pouvoir il ne sera pas nécessaire, pour prouver la prospérité du pays de produire des chiffres —La preuve sera votre gousset."

La prédiction s'est accomplie.

En 1897 M. Fielding revisa le tarif. M. Fielding était alors ministre des Finances: il est maintenant l'un des chefs du parti libéral. Cette révision se fit avec soin,—elle réduisit les droits sur plusieurs nécessités de la vie,—elle plaça sur la liste de la franchise plusieurs articles du commerce et pour la première fois elle reconnaissait le principe de la préférence en faveur de certains pays qui accordait le même privilège au Canada. Inévitablement cette préférence devint une préférence britannique. Les conservateurs avaient longtemps parlé de cette préférence mais n'avaient rien fait. Ils opinaient que le Canada ne devait accorder à l'Angleterre de préférence qu'en autant qu'elle en accorderait elle-même au Canada. Mais les libéraux maintenaient au contraire, que le Canada jouissant de la liberté commerciale sur le marché anglais devait en retour, volontairement et sans condition accorder une préférence à l'Angleterre.

Cette préférence a, par la force des circonstances, atteint 33 1/3 p. 100 c'est-à-dire que la marchandise anglaise ne devait payer à l'entrée que les deux tiers du droit. Les conservateurs s'y sont opposés.

"Quand le tarif Laurier-Fielding eut été annoncé les conservateurs déclarèrent alors, comme aujourd'hui, que ce serait la ruine de l'industrie canadienne. Leur chef, Sir Charles Tupper s'exprima ainsi :

"Il en résulte l'application de ce tarif, et, les honorables députés savent qu'en conséquence les industries canadiennes sont paralysées, et il n'empêche qu'ils déplorent amèrement la destruction de notre industrie. Je lisais encore dernièrement dans la "Gazette" de Montréal, la plainte des manufacturiers qui l'un après l'autre venait dire que leur industrie était en ruine et qu'il voyait s'approcher le retour de cet état de chose déplorable qui existait quand mon honorable ami qui vient de parler avait charge de la politique fiscale du pays. Je déclare que jamais un tort plus grand n'a été fait au pays".

Le régime libéral et la prospérité

Par contraste avec cette lugubre prévision examinons les faits. Le recensement a révelé que les produits manufacturés en 1900 s'élevaient à $481,053,375. En 1910 après un régime libéral de dix ans, ces produits avaient une valeur totale de $1,165,975,639. Soit deux ou trois fois la valeur qu'ils avaient en 1900. Mais ce n'est pas tout. Le progrès de nos industries manufacturières faisait partie de la prospérité du pays. Une politique d'immigration active secondée d'une sage modification de nos lois de colonisation a su faire converger vers l'ouest un flot considérable d'immigrants. D'immenses étendues de terres ont été ouvertes à la colonisation et ensemenceés. L'Ouest canadien prit enfin sa véritable position comme le premier grenier de l'Empire Britannique. De nouvelles villes ont surgi. Les vieilles villes ont vu leur population grandir rapidement. L'augmentation de la population a été tellement rapide qu'il fallut, en 1905, créer deux nouvelles provinces dans l'ouest, l'Alberta et la Saskatchewan. Pendant le régime libéral, de 1901 et 1911 le progrès du Canada a été aussi considérable que pendant les trente années antérieures. On a avec raison parlé de l'Epoque d'Or du régime libéral .

L'oeuvre-Résumé

En présence de ces résultats il parait ridicule d'affirmer que les conservateurs sont les seuls qui puissent reviser le tarif de façon à stimuler la production et à amener la prospérité. Dix-huit ans de régime conservateur ont plongé le pays dans la stagnation. La révision tarifaire libérale de 1897 a donné au pays au lieu de la stagnation la prospérité et le progrès. Les conservateurs en revenant aux affaires ont failli ou ils ont été incapables de rempilr leur devoir qui était de reviser le tarif. Le parti libéral est l'auteur de la préférence britannique dont on avait beaucoup parlé avant eux

sans que rien ne fut fait. Ceci revèle que le régime libéral a été grandement plus avantageux au pays que tout régime antérieur.

Le pays s'intéresse peut-être plus du progrès et de la prospérité que du libre échange et de la protection. La révision tarifaire est en définitive un travail qui comporte l'analyse de nombreux détails et le rajustement des droits sur une centaines d'articles de cemmerce. L'expérience a prouvé que le parti libéral est plus compétent que le gouvernement conservateur à faire ce travail délicat M. Fielding, ministre des Finances sous Laurier, est maintenant le collègue honoré de l'hon. W. L. MacKenzie King et il jouera assurement un rôle important dans la prochaine révision. Sa longue expérience et sa sagesse pratique seront au service du pays, à la suite de la prochaine élection quand l'hon. W. L. MacKenzie King sera premier ministre.

La faillite du gouvernement Meighen

Le parti conservateur admet l'urgence d'une révision tarifaire immédiate. Sir Thomas White, alors ministre des Finances déclarait en 1919 qu'une révision tarifaire s'imposait depuis longtemps. Il ajouta qu'une révision devait se faire tous les huit ou dix ans. La dernière révision générale date de 1907. Une autre aurait été accomplie, n'eut été de la guerre. Il estimait qu'une révision pourrait très bien se faire après enquête. M. Calder collègue de M. White ajouta à son tour que le tarif fourmillait d'anomalies qui devaient être remediées et qu'en fin le tarif n'avait plus sa raison d'être. Tout en admettant l'urgence d'une révision, les conservateurs prétendent être les seuls qui puissent la faire et que si tout autre y met le doigt, les industries du pays seront ruinées.

Pendant les derniers mois de 1920, on fit une enquête préliminaire à la révision. Elle dura au moins une couple de mois et suscita des visites dans plusieurs centres canadiens de l'est à l'ouest. Plusieurs témoins ont été entendus et de nombreuses dépositions colligées. Mais rien n'a été fait. Cette enquête coûteuse n'a résulté, comme fin pratique, qu'en amas de chiffons de papier ou de documents pour les Archives.

Révision tarifaire ajournée

Dans le Discours du trône de 1921, le gouvernement promettait une révision tarifaire. Le gouvernement annonçait ce projet de la façon la plus solennelle et la plus définitive.

Mais cette promesse n'a pas été remplie. Le tarif n'a pas été revisé. On ne s'est pas servi des immenses volumes contenant les dépositions colligées l'année précédente. Le discours du budget présenté par Sir Henry Drayton n'a été qu'un arlequinage dont l'unique résultat n'a été qu'alourdir les fardeaux et rendre le tarif encore plus restrictif qu'avant et non de réduire les impôts pour le consommateur ou pour les industries productives pas plus que de réduire le fardeau qui pesait sur le pays.

Une comparaison trompeuse

Les députés du gouvernement Meighen s'appliquent avec satisfaction à dire que la moyenne du tarif actuel est plus élevé que la moyenne sous Laurier.

Le 24 septembre 1921 Sir George Foster disait à Belleville :

"La moyenne du tarif de Meighen est de 23 p. 100 alors que celui du régime Laurier est de 29.9 p. 100."

Le contraire est vrai. Les rapports du gouvernement montrent clairement que la "proportion des droits sur la valeur totale des marchandises entrées pour consomption locale imposables et non imposables" est de :

1910 sous le régime libéral 15.87
1920 sous le régime conservateur 17.61

Mais ces comparaisons générales ne veulent rien dire...

On peut donner plusieurs exemples qui montrent comment elles sont trompeuses. Il suffira d'en donner une ou deux :

Prenons par exemple le fer en gueuse. Sous Laurier le fer en gueuse importé au Canada était évalué à peu près $15.00 la tonne. Il y avait un droit spécifique de $2.50 la tonne. A cette époque, 1911, ce droit représentait à peu près 16 2/3 p. 100. Aujourd'hui le fer en gueuse importe au pays est évalué à $40.00 la tonne frappé du même droit spécifique de $2.50 la tonne. Mais parce que le droit reste le même, et que le prix a augmenté du triple, la proportion du droit est tombé à 6 1/4 p. 100.

Prenons un autre exemple,—le charbon; En 1911 le prix du charbon importé au pays était de $1.50 et $2.00 la tonne. Le droit spécifique était de 53 cents, soit à peu près 30 p. 100. Aujourd'hui le charbon importé vaut $7.00 la tonne mais le droit spécifique reste le même. La proportion de 30 p. 100 de 1911 tombe ainsi à 7 p. 100. De même en raison de l'augmentation de la valeur de la marchandise et du maintien du droit spécifique la proportion est sensiblement diminuée.

Ainsi, pour tout ce qui est frappé du droit spécifique, la proportion est tombée rapidement mais le gouvernement n'y peut rien et l'argument est absolument faux.

Voici une liste de quelques articles frappés d'un droit spécifique :

Toute viande fraîche,
Fer en gueuse,
Charbon,
Huîtres,
Kerosine ou huile de charbon,
Le fer et l'acier,
Les spiritueux, les vins et autres breuvages,
Macaroni,

et un grand nombre d'autres articles.

Si l'on avait frappé ces marchandises d'un droit de tant pour cent **ad valorem** l'argument de Sir George Foster aurait été réduit à **quia pusiqu'avec** l'augmentation rapide du coût de la marchandise, le droit aurait augmenté dans la même proportion.

Meighen et le sans-travail

Dans son discours à Portage-la-Prairie, au début de sa campagne électorale, le 28 septembre 1921, le premier ministre M. Meighen disait :

"Il n'y a pas le moindre de doute que les centaines de milles de sans-travail chôment parce que les centaines de milles industries ne savent pas si elles peuvent compter sur une situation économique stable ou non. Elles ne savent pas s'il serait pour elles avantageux ou désastreux de s'appuyer sur une mesure raisonnable de protection, comme dans les autres pays."

Cette déclaration du premier est la condamnation la plus absolue de sa politique. Lui, comme sa presse commanditée, ont constamment condamné comme sans effet les déclarations de M. MacKenzie-King.

Si c'est juste : il est responsable du chômage. Il a tenu les rennes du gouvernement pendant les deux dernières années. Il n'était pas oublié de faire des élections. Il devait faire la révision du tarif. Il pouvait remédier au chômage et tous les maux dont il se plaint. Pourquoi n'a-t-il pas porté remède en appliquant son tarif protecteur ?

Non—c'est l'histoire qui se répète—c'est de nouveau 1896. Son oeuvre a failli—son gouvernement est moribond et veut maintenant tenir responsable une **politique libérale possible**; avant même d'être avancé cet argument est refuté.

La protection entraine la restriction des importations. Ce que cela signifie est clairement démontré dans un article du "Financial Post" du 1er octobre 1921 :

"On peut se féliciter, pour autant, du fait qu'au cours du mois d'août les finances du pays se sont légèrement améliorées. C'est-à-dire qu'à la fin du mois d'août, la dette publique nette était de $2,344,949,085 soit $12,831,576 de moins qu'en juillet.

"Mais il n'y a plus à se réjouir quand nous comparons notre dette au mois d'août avec celle au mois d'août 1920 parce que nous constatons qu'elle a augmenté pendant ces douze mois de $90,465,652.

"Il n'est pas encourageant d'examiner nos recettes pendant ces douze mois et les prévisions pour les douze mois prochains. En ne prenant que la principale source de nos revenus, nous constatons que les douanes nous ont rendu $43,833,613 contre $84,839,868 pendant la période précédente. C'est-à-dire que les douanes ont diminué de moitié. Si cinq mois nous font perdre $41,000,000, il est évident que l'on ne terminera pas les 6 mois sans perdre $50,000,000.

"Ce qui veut dire qu'il reste possible que les douanes pour l'exercice courant rendent $100,000,000 de moins que l'an dernier. En effet, si tous les obstacles qu'a placé le gouvernement aux importations ont quelque résultat, il est évident que la perte sera encore plus considérable."

Un tarif protecteur par ailleurs permet aux manufacturiers privilégiés de se mettre à l'abri d'une barrière tarifaire élevée et de forcer le consommateur à payer un prix excessif pour ce qu'il achète, cette augmentation n'allant pas à l'Etat, mais aux manufacturiers privilégiés.

M. Roebuck dit aussi qu'il appuie M. Crerar qu'il appelle un libre-échangiste qui va droit au but. M. Roebuck fait encore erreur puisque M. Crerar disait à Winnipeg, le 10 décembre 1920 avec l'hon. Drury, le premier ministre progressiste d'Ontario :

"Notre objet est d'éliminer le principe protectionniste comme base de notre système fiscal. Nous nous proposons d'atteindre cet objet graduellement de façon à permettre à nos industries de se conformer à la nouvelle situation. Pendant cette période, les revenus évidemment viendront du tarif, et il n'y a pas lieu que les revenus du pays continuent à être fournis, comme en Angleterre, en grande partie par les droits de douanes."

L'Angleterre libre-échangiste

L'Angleterre que l'on prétend être depuis si longtemps libre-échangiste à son tarif—un tarif de revenu.—Elle a une dette publique énorme. Elle doit avoir les revenus nécessaires pour payer les intérêts.

Une partie considérable de ses revenus est tirée des recettes de son accise.

En 1919-20 les recettes de la douane pour la Grande-Bretagne ont été de 149,360,00 soit à peu près $750,000,000. Soit tout près de 10 p. 100 de ses revenus totaux.

Les prévisions du Chancelier de l'Echiquier pour 1920-21 sont de 150,000,000 soit une légère augmentation sur 1920. Elles répondent éloquemment à la déclaration que faisait aux Communes le 25 mai 1920 l'hon. M. Meighen qui disait:

"Le fait est que M. Austen Chamberlain s'attend à percevoir l'an prochain un billion et demi de dollars par son tarif qui est en grande partie un impot protecteur."

Tarif anglais n'est pas protecteur du tout. On n'accorde pas de faveur aux manufacturiers d'étoffe ou de nécessités de la vie ou matériaux de construction. Le tarif anglais vise les articles de luxe et la masse des consommateurs est allégée du poids des impôts tarifaires.

LES SOLDATS
et le
DROIT de SUFFRAGE

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 17

Les Soldats et le Droit de Suffrage

COUP D'OEIL RETROSPECTIF

1.—Loi Electorale de 1885

Depuis la Confédération, le parti libéral s'est toujours fortement déclaré en faveur du droit de suffrage par toutes les classes de notre population; l'adoption des listes électorales provinciales pour les élections fédérales et l'abolition de tout projet exigeant les services de fonctionnaires fédéraux pour l'enrégistrement des électeurs ou électrices et la révision des listes.

Dans le but de s'assurer un avantage particulier, le parti conservateur qui se trouvait au pouvoir en 1885 fit adopter une loi électorale fédérale en vertu de laquelle les listes électorales étaient préparées par des avocats qui agissaient comme réviseurs nommés par le gouvernement fédéral. Il n'était pas possible d'en appeler de l'action de ces fonctionnaires et ils pouvaient agir à leur guise. Comme résultat, des milliers d'électeurs qui se proposaient de voter contre le gouvernement furent, aux élections qui suivirent et pendant que cette Loi resta en vigueur, privés de l'exercice du droit de suffrage. C'était une Loi adoptée dans le but d'assurer la victoire du gouvernement et elle remplit sa fin. Cette Loi fut rescindée après l'avènement des libéraux au pouvoir, en 1896, sous la direction de sir Wilfrid Laurier, lorsque les listes provinciales furent adoptées comme base des listes électorales du Dominion.

2.—Loi des élections en temps de guerre, 1917

Une fois encore dans l'histoire du Canada, un gouvernement conservateur rempli de méfiance du peuple a pris des moyens pour conserver le pouvoir.

Inutile d'en raconter l'histoire au long. Il suffira de donner deux citations de membres en vue du gouvernement, élus en décembre, 1917.

Au cours de la session de 1917, lorsque ce projet faisait l'objet de la discussion sur le parquet de la Chambre, Monsieur F. B. Carvell, plus tard ministre des Travaux Publics dans le gouvernement unioniste déclara,—Hansard, page 5699 de cette année-là que: "Legouvernement prive du droit électoral les Autrichiens, les Allemands, des sujets britanniques; les femmes sont privées de ce droit et en fait, il semble que le gouvernement prive du droit de vote tous ceux qu'il soupçonne de vouloir voter libéral."

L'hon. A. K. MacLean, plus tard membre du gouvernement unioniste dit à la page 5596 :—

"Le gouvernement propose de priver arbitrairement du droit de vote une partie du peuple de ce pays. Cette législation est condamnable en principe. Je déclare que l'histoire considérera cette Loi comme une tache sur notre caractère national."

Sir Wilfrid Laurier protesta vivement contre l'adoption de ce projet dans les termes suivants :

"Cette Loi connue sous le nom de "Loi des Elections en Temps de Guerre" est une tache, une injure à tout instinct de justice, d'honnêteté et de loyauté."

La loi fut adoptée. On sait ce qui se passa en 1917.

Le vote des soldats

Dans les paragraphes précédents on a montré comment s'y prenait un gouvernement tory pour se maintenir au pouvoir.

L'élection de 1917 a été faite "pour gagner la guerre"—et aider les hommes au front à continuer la lutte.

Tout homme a droit de recevoir de l'Etat la protection de sa vie, de son domicile et le libre exercice de ses devoirs de citoyen. Un droit important est celui de voter selon sa conscience. Son vote est ou devrait être sacré. En 1917, le gouvernement prétendait n'avoir en vue que les soldats et ses intérêts. Voyons de quelle manière il protégea ces **intérêts sacrés.**

Le 19 mars, 1918, hnasard, page 23,—sir Robert Borden alors premeir ministre s'exprima comme suit :

"Je crois pouvoir dire que depuis la Confédération, il n'y a jamais eu au Canada d'élections plus justes, plus honnêtes que les dernières élections."

Sir Wilfrid Laurier fit connaître un grand nombre d'irrégularités commises au cours de cette élection le même jour que le Premier Ministre d'alors prononçait ces paroles. Quelques jours plus tard, messieurs Copp, Archambault et D. D. McKenzie firent des accusations graves de fraude électorale sur une grande échelle et insistèrent pour que le gouvernement accorde une enquête. Elle fut refusée.

Depuis qu'il a succédé à sir Robert Borden, l'hon. M. Meighen a déclaré dans plusieurs discours qu'il continuait l'administration Borden. Dans ce cas, son administration est responsable des actes de l'administration Borden. En tous cas, il faisait partie de cette administration. M. Meighen

déclare aussi qu'il n'y a pas eu de scandales sous l'administration Borden.

A l'époque des élections le colonel Frank A. Reid de London Ont., faisait partie du personnel chargé des troupes canadiennes en France. Au commencement de la campagne, le brigadier-général Manley Sims représentant canadien aux quartiers-généraux en Angleterre passa en France pour s'aboucher avec le col. Reid afin qu'il prenne la direction des élections en Europe. Plus tard, le Col. Reid se rendit à Londres pour rencontrer le brigadier-général D. M. Hogarth et sir George Perley. Après avoir étudié la question, Hogarth proposa que Reid accepte la direction des élections en dehors de l'Angleterre. En récompense de ses services, Hogarth promit à Reid qu'il serait fait **brigadier-général s'il parvenait à recueillir 80,000; qu'il recevrait à Londres une fonction en rapport avec son grade et qu'en plus il serait placé sur la liste des honneurs.**

Reid, craignant que les promesses ne se réalisent pas demanda de les mettre par écrit. Hogarth le conduisit dans un grand hôtel de Londres ou il fit la connaissance de M. Hector McInnes, C. R. qui déclara être l'agent électoral personnel de sir Robert Borden. Là tout le projet fut une fois encore discuté et McInnes assura Reid que les promesses faites seraient honorées.

Reid parut satisfait et consentit à prendre charge du scrutin en Europe. De retour en France, il organisa un bureau à Boulogne, s'entoura d'un personnel et se mit en devoir de remplir sa part du contrat. Vers le même temps, McInnes ouvrit un bureau dans Piccadilly, Londres, et tous les deux furent en relations constantes pendant toute cette période.

Afin d'être bien sur que tout marcherait rondement, on organisa un service de messagers quotidiens entre Reid et McInnes. McInnes donnait les instructions concernant l'allocation des votes et lorsqu'elles n'étaient pas données par écrit, elles étaient communiquées de vive voix et parfois par téléphone, longue distance. En conséquence, des votes, par centaines furent adjugés dans des comtés contrairement à la volonté des soldats.

La première partie de l'entente comportait que Reid devait obtenir 80,000 votes. En fait 128,000 votes furent donnés.

Par suite du résultat de son travail, Reid exigea le grade promis et les décorations. Les jours passèrent et rien ne vint. L'affaire entra dans une phase nouvelle.

En des lettres et télégrammes, Reid dévoila toute l'affaire, donnant sa version de l'histoire et exigeant sa récompense. Il fit entendre ses griefs à tout le monde; sur mer

et sur terre; dans les salons du paquebot; dans les clubs, les rotondes d'hôtels, les coulisses parlementaires, partout, il exposa l'injustice dont il était l'objet aux mains du gouvernement et de ses représentants.

Voici une lettre de Hector McInnes au Colonel Reid écrite en décembre 1917 :

Vendredi

Cher Colonel,

Dans mon opinion 100 votes sont à désirer aujourd'hui pour le comté de King's, Nouvelle-Ecosse, le comté du Premier Ministre. Félicitations et à la hâte".

Sincèrement,

Hector McInnes

Tout le complot fut tramé sur le plan d'un individu qui aurait possédé un entrepôt dans un pays étranger. Les marchandises dans des sacs attendaient le moment d'être expédiées de l'entrepôt, au vaisseau et de là dans l'endroit indiqué. C'est là ce que l'on a appelé des élections "justes et honnêtes."

Le 7 décembre, 1917 le colonel Reid, en France écrivit à M. McInnes à Londres comme suit :

7 décembre, 1917.

A. M. Hector McInnes
176-177 Piccadilly,
Londres.

Une liste de comtés dont **il faut encore s'occuper** devrait être transmise par messager demain avec toutes les informations requises. Ceci est de toute première nécessité dans le moment. En ce qui concerne le message au sujet de Westmoreland, l'information a été communiquée à tout le monde."

McInnes ne tarda pas à s'occuper de cette affaire et la lettre de Reid fut immédiatement couverte des instructions suivantes :

4 Waterloo-nord 200
1 Leeds 200
3 St-Laurent et St-George 200
2 Northumberland, N. B. 200
5 Pictou 200

Il est intéressant de noter que ces commandes de gros, en deux cas, était dans l'intérêt **de deux membres du gouvernement,—sir Thomas White dans Leeds-Brockville et M. Ballantyne dans St-Laurent-St-George.** Des instructions semblables furent également reçues pour noyer le vote civil dans la Nouvelle-Ecosse, Ontario, l'Ile du Prince-Edouard et dans le comté d'Edmonton, Alta., ou l'hon. Frank Oliver était candidat. A la fin des élections, Reid commença à s'inquiéter à bon droit touchant les promesses qui lui avaient été faites. Il reçut le 14 décembre la lettre suivante de Hogarth qui devait le rassurer :

Cher Frank,

Je n'ai pas perdu de vue un seul instant l'affaire dont tu parles dans ta lettre. J'ai conféré de cette question avec McInnes cet avant-midi. **Il a les marchandises en main et remplira mes promesses.** Traverse dimanche soir et viens le rencontrer lundi. Il doit partir en voyage mardi.

(Signé) D. M. H.

Hogarth parut plein de zèle pour son ami Reid. Le 12 janvier il écrivait au Général Sims dans les termes suivants : "Cher Sims,

Sir George a eu une conversation avec sir Edward hier au sujet de Reid. A la suite d'une conversation téléphonique avec sir George, je reste sous l'impression que le Ministre est prêt à faire sa part, pourvu qu'il soit possible de trouver une fonction convenable. Je devais discuter cette affaire avec sir Edward, mais je dois partir aujourd'hui même. Sir George suggère que vous discutiez cette question directement avec lui. **J'inclus copie de lettre à Beaverbrook sur le même sujet.** S'il était possible de trouver une fonction temporaire pour Frank en attendant le retour de Beaverbrook, ce serait ce qu'il y a de mieux à faire pour le moment. Veuillez communiquer par téléphone à l'hôtel Victoria, Sidmouth. Pourquoi ne pas descendre pour quelques jours ?

(Signé) **D. M. Hogarth**

La personne à laquelle on fait allusion comme sir George, c'est sir George Perley ; sir Edward, c'est sir Edward Kemp.

Exigeant toujours le prix de ses labeurs, en vertu de promesses formelles, Reid écrivit à McInnes ; et ce dernier lui répondit le 25 février 1918 une lettre d'une extrême franchise :

McINNES, LOVETT, FULTON & KENNEDY,

Barristers, Sollicitors, etc.,

HALIFAX, N. E.

25 fév., 1918

Moncher colonel Reid,

J'accuse réception de votre lettre du 5 courant et je suis tout à fait heureux d'avoir de vos nouvelles. Nous avons reçu des rapports au sujet du vote d'outre-mer pour les Provinces Maritimes. Comme résultat cinq sièges sont passés de la colonne de l'Opposition à celle du gouvernement. On s'y attendait. **La représentation de la Nouvelle-Ecosse est par conséquent de 4 pour l'Opposition et 12 pour le gouvernement.**

Permettez-moi de vous dire, entre nous, que j'ai rencontré le Premier Ministre dès son retour, de Hot Springs, Virginie. **Je l'ai averti qu'il y a deux hommes auxquels il lui faut s'intéresser spécialement et vous êtes le premier.**

A la suite d'une enquête j'ai découvert qu'il existait de la jalousie entre le Ministère de la Milice outre-mer et le bureau canadien. Sir Robert Borden est au fait de cette situation, mais il devra s'occuper personnellement de cette affaire et faire marcher Sir Edward Kemp et sir George Perley. Lorsque j'ai quitté, j'avais l'assurance que l'affaire était entendue et je suis extrêmement peiné que ça n'ait pas encore été fait. Je vais m'en occuper sans retard et voir ce qui peut encore être fait.

Votre tout dévoué,

(Signé) **Hector McInnes**

Il est intéressant de constater avec quelle sans-gêne McInnes déclare à Reid que 5 sièges libéraux de la Nouvelle-Ecosse ont été enlevés à l'Opposition pour être accordés au gouvernement. **Qu'avait-on fait du secret et de la sainteté du bulletin de vote, si l'on tient compte du commentaire "on s'y attendait."**

Les soldats canadiens s'intéressent médiocrement à la carrière de Reid, mais comme on pouvait s'y attendre, il n'obtint pas la décoration promise.

L'Opinion personnelle de M. Meighen

Le 24 septembre, 1919, il y eut un violent débat sur la manipulation du vote des soldats, Hansard 534; M. D. D. McKenzie, député donna lecture du télégramme suivant :

Winnipeg, 30 novembre 1917.

Sir Robert L. Borden,
Ottawa.

"Désirerais 1000 votes de soldats étrangers pour Manitoba,—dont 300 pour Selkirk, différence à diviser également entre Provencher, Macdonald, Springfield, ou même proportion de division quelque soit le lot mis de côté pour nous." Aux frais du Comité du Gouvernement d'Union :

(Signé) **Arthur Meighen**

Le débat fut long. On n'a pas nié que le télégramme ait été adressé. M. Meighen dit : "Je ne sais pas s'il a été envoyé ou non,.... Je déclare au nom sir Robert Borden,—qu'il n'a jamais reçu le message." L'Hon. M. Meighen alors Ministre de l'intérieur termina ses observations en ces termes: "Si le télégramme a été adressé par l'Organisation, je n'ai pas le moindrement l'intention de le répudier."

Les soldats de retour peuvent-ils avoir confiance dans un gouvernement dont le Premier Ministre approuve les plans de corruption électorale en gros, sous le spécieux prétexte de "Gagner la guerre ?"

LES FEMMES

et la

Capacité Electorale

OCTOBRE 1921

PUBLICATION NO. 18

LES FEMMES ET LA CAPACITE ELECTORALE

Les libéraux ont accordé la capacité électorale aux femmes

Pendant la campagne électorale on n'hésitera pas à déclarer que Sir Robert Borden et son gouvernement ont accordé aux femmes le droit de vote.

La "Gazette" de Montréal, le principal organe conservateur du pays, publiait le 7 octobre 1921, sur un ton approbateur, une déclaration parue dans l'Evènement, un autre organe conservateur dans la province de Québec. L'article en question se lisait comme suit :

"L'hon. MacKenzie King a fréquemment réclamé au nom de son parti, le mérite d'avoir accordé le droit de vote aux femmes. **En fait cette prétention est juste quand bien** même cette loi ait été légiférée par un premier ministre conservateur. Car le vote féminin est le pendant naturel du principe du suffrage universel, qui d'origine libérale."

Accordé d'abord par les législatures provinciales

Les premières lois accordant le droit de vote aux femmes ont été adoptées par les législatures libérales de l'ouest. Le mouvement a graduellement fait son chemin son chemin dans l'est et il est parvenu à forcer l'administration fédérale conservatrice à suivre l'exemple: et maintenant pour la première fois les femmes canadiennes ont droit de vote aux élections fédérales.

Les provinces du Manitoba et de la Colombie-britannique ont accordé le droit de vote aux femmes au même titre que les hommes par une loi qui fut sanctionnée le même jour dans les deux provinces : le 28 janvier 1916.

La province de l'Alberta a suivi le même exemple en passant une loi aussi libérale: elle fut appliquée dans la province le 19 avril de la même année.

Le 10 mars 1917 la Saskatchewan l'adoptait à son tour.

Le suffrage féminin et les communes

Les Communes furent saisies de cette question en 1916 comme on peut le voir par ce qui suit :

Page 1608, vol. 11 Hansard, mars 10, 1916

M. Oliver :

Je viens de recevoir un télégramme et je ne vois d'autre moyen de répondre aux désirs des signataires que de le lire en cette chambre :

Edmonton Alta., mars 9 1916

A l'Hon. Frank Oliver,

Ottawa, Ont.

"Comme nous n'avons pas reçu de réponse à nos autres télégrammes, voudriez-vous, comme député d'Edmonton, lire le télégramme suivant à Sir Robert Borden : "Le "Women's Institute of Alberta". et le "Women's Industrial Association of Edmonton" à un déjeuner aujourd'hui désirant savoir si votre gouvernement a résolument décidé de ne pas accorder le suffrage féminin. Pouvons-nous espérer quelque chose de vous ?"

Isabel A. Nobel,

Présidente de la "Women's Institute of Alberta.

M. V. Macdonald,

Présidente de la "Women's Industrial Association of Edmonton."

Sir George Foster :

"J'espère que mon honorable sera assez bon de faire parvenir ce télégramme. Je transmettrai les voeux de ces dames au premier ministre, et si mon honorable veut défrayer le télégramme, il pourra leur répondre de garder leurs espérances jusqu'à ce qu'elles aient reçu une réponse."

Les dames ont du "garder leurs espérances" du 9 mars 1916 au 31 janvier 1917 alors que l'hon. Wm. Pusgley le dé-

puté libéral de Saint-Jean N. B. saisit de nouveau la Chambre de cette question.

De nouveau, en avril 1917, l'hon. M. Pugsley, donnait avis d'une résolution demandant l'octroi de la capacité électorale aux femmes aux mêmes titres que les hommes, mais le gouvernement a renvoyé la question. Sir Thomas White a déclaré en effet le 25 avril 1917 (Hansard 759) : "Ce n'est pas une question urgente pusique la Chambre n'est pas saisie de la capacité électorale.

Le 16 mai 1917 (Hansard 1477) M. Donald Sutherland a proposé "La question de l'octroi de la capacité électorale devrait être débattue par le parlement à cette présente session."

L'hon. Wm. Pugsley :

"Je ne me propose pas de m'appuyer longuement sur les raisons qui militent en faveur de l'octroi de la capacité électorale aux femmes. Je crois que le temps des débats est passé.

Les honorables députés qui ont déjà parlé sur la question ont insisté sur des sacrifices énormes que les femmes ont faits pendant la guerre. Leurs sacrifices ont été considérables, mais ce qu'il y a plus leur travail a été intelligent. Elles ont su associer à leur patriotisme pour leur patrie l'habilité et le jugement; elles ont largement contribué à rendre le Canada susceptible de prendre largement sa part dans cette grande guerre. Peut-on dire maintenant que les femmes qui ont fait preuve de tant d'intelligence, d'un aussi bon jugement, d'une telle énergie, d'un tel patriotisme pour leur patrie, n'auront pas le droit de dire de quelle façon leur pays sera gouverné; n'auront-elles pas le droit de participer à l'administration de ses affaires ? Comme je l'ai dit, le temps du débat est passé et la faute retombe maintenant sur ceux qui prétendent que ce droit ne doit pas leur être accordé."

L'hon. M. Doherty (le ministre de la Justice) prétendit qu'une femme n'est pas une "personne" :

M. German :

Si les femmes sont inscrites sur les listes électorales de la province d'Ontario est-ce que le minnstre de la Justice (M. Doherty) prétend qu'elles ne peuvent pas voter pour le fédéral ?

M. Doherty :

C'est mon opinion.

M. German :

Qu'elles ne peuvent pas voter ?

M. Doherty :

Qu'elle ne peuvent pas voter : le fait qu'elles sont inscrites sur les listes électorales n'en fait pas des électrices.

Sir Wilfrid Laurier : Quelle différence y a-t-il en elles et les hommes ?

M. Doherty : C'est que toute "personne" d'après nos lois qui a les qualités requises peut voter, et je prétends que la femme n'est pas d'après nos lois "une personne".

M. Pugsley : Qu'est-elle, si une femme n'est pas une "personne" ?

L'élection de 1917

Ce fut ensuite l'été de 1917 et l'administration Borden perdait tout son prestige dans le pays. On eut recours à toute sortes de moyens pour le maintenir a upouvoir, au cas d'une élection. La conscription fut débattue. Une autre difficulté était l'attitude probable des femmes.

Le gouvernement s'adressa aux têtes dirigeantes, chez les femmes, pour leur demander quelle méthode le gouvernement devait prendre advenant une élection à brève échéance.

La copie suivante du télégramme qui a été envoyée aux différentes sociétés féminines du pays révèle l'état d'esprit qui prévalait avant l'adoption de l'acte des élections de Guerre de 1917.

Copie du télégramme envoyé aux différentes sociétés féminines du pays avant l'adoption de l'acte des Elections de Guerre de 1917

"Pouvez-vous vous assurer du sentiment des femmes dirigeantes de votre région sur les questions suivantes :

"Est-ce que l'octroi du vote aux femmes pourraient assurer l'adoption de la conscription (advenant cette nécessité) à une élection générale, tout en tenant compte du vote des femmes étrangères. Il est très important que nous sachions le sentiment des femmes sur cette question.

Recueillez vos renseignements aussi rapidement que possible et télégraphiez-les avant lundi, le 6 octobre.

(Signé) **Mme Torrington,**

205 Yonge, St.

Lettre de nuit.—Août 2 et 3 1917

Les réponses reçues ont fait comprendre que la conscription serait défaite si le droit de vote était accordé à toutes les femmes, comme il est arrivé en Australie ou la conscription a été défaite. On recommandait que le droit de voté fut restreint aux parentes des soldats.

Les conservateurs se méfient du peuple

Ces citations n'ont pas pour objet de traiter de la conscription—ni pour, ni contre—mais simplement pour mettre en lumière que les conservteurs n'ont hésité devant aucun stratagème pour se cramponner au pouvoir. **Le gouvernement Borden s'est méfié du peuple canadien,—et des femmes en particulier.** On a passé la Loi Electorale de Guerre qui accordait le droit de vote à certaines femmes et le niant à d'autres quoique tous savent au Canada que toutes les femmes, parentes ou non des soldats, ont travaillé constamment et avec autant de patriotisme que toute autre pour toutes les oeuvres qui ont concouru au bien-être de nos soldats outre-mer.

Le gouvernement conservateur n'a pas offert le droit de vote aux femmes avant 1918. La loi a été adoptée le 24 mai 1918, mais toutes les difficultés d'interprétation et les questions de naturalisation révèlent de quelle façon mesquine a été préparée cette loi.

L'octroi du droit de vote aux femmes par le gouvernement fédéral confirme de nouveau la justesse de cette comparaison que faisait le Très Honorable W. E. Gladstone, entre les libéraux et les conservateurs :

"Le principe du libéralisme est la **confiance** dans le peuple tempérée par la prudence ; le principe de la politique conservatrice est la **méfiance** du peuple accrue par la crainte."

Le Gouvernement et Les Soldats

OCTOBRE 1921 PUBLICATION NO. 19

LE GOUVERNEMENT ET LES SOLDATS

Les élections de 1917, au Canada ont été faites au cri de "Gagner-la-guerre." M. Meighen et ses amis prirent de nombreux engagements vis-à-vis des soldats de qui, à cette époque, dépendait la survivance de l'Empire. Mais, en cette occasion, comme en toute autre d'ailleurs où M. Meighen et son gouvernement a été mêlé, le résultat est le même, — retards, inefficacité, manquement aux promesses et désappointement sérieux pour les soldats et leurs familles.

Le Gouvernement veut garder le pouvoir

Pendant l'été de 1917 et déjà avant celà, le Premier Ministre fut enseveli sous une avalanche de lettres venant des sociétés patriotiques, des autorités municipales, du clergé et des laiques exposant les cas de misère et de détresse extrême, de femmes et de dépendants des soldats. Les dépendants de pas moins de 14,000 hommes au front attendaient les versements de leurs allocations, pour des périodes variant de deux à douze mois. Lorsque les élections de 1917 furent annoncées, le gouvernement s'empressa de régler toutes ces réclamations au moyen de chèques variant de $20.00 à $500.00 adressés aux femmes des soldats.

La conclusion n'est pas difficile à tirer. Le gouvernement agit seulement lorsqu'il y a péril pour lui-même.

Le gaspillage stupéfiant et les gratifications

Des soldats de retour ont à diverses reprises demandé au gouvernement de leur venir en aide, — afin de prendre commerce, de rentrer dans leurs occupations d'avant-guerre, et de partir en affaires, même très modestement.

Le gaspillage de la guerre provenant de la négligence de la part des fonctionnaires responsables du gouvernement aurait suffi à rencontrer les demandes de ces hommes. Il suffira de citer quelques exemples.

$7,000,000 de payées en salaire à des fonctionnaires du service civil qui s'étaient enrôlés.

Des centaines de mille piastres en mobilier et équipement de bureau jetés aux rebuts.

Des comptes fictifs ouverts par certains fonctionnaires pour soutirer frauduleusement des milliers de piastres.

Un grand nombre de comptes payés deux fois.

Des lettres de crédit émises en faveur d'individus peu scrupuleux et irresponsables, pour une somme de 10 millions de piastres.

$750,000 de surplus-paiements faits aux bureaux d'Ottawa seulement.

603 chèques forgés découverts au cours de trois années d'opérations et il n'y a jamais eu de poursuites d'intentées pour recouvrir cet argent.

382 voyages inutiles faits en Angleterre et à l'étranger par les ministres du gouvernement et des officiers ce qui occasionna une dépense de trois quarts de millions.

D'après les dossiers du gouvernement lui-même, les bureaux du gouvernement ont été déménagés d'un édifice à un autre 243 fois, au coût de $183,000.

Scandales de guerre

Personne n'oubliera les scandales fameux découverts pendant la guerre et la gloutonnerie des profiteurs. Pendant que les plaines de Flandres ruisselaient du sang de nos héros, les amis du gouvernement, les profiteurs de guerre, les "Patriotes" pillaient le trésor et ne se faisaient pas scrupule de spéculer sur les aliments, les vêtements et l'équipement requis pour nos troupes. Il suffira de rappeler quelques exemples fameux.

1.) Le 10 juin, 1915, trois Américains, passés à la postérité comme "Yoakum et Soakum" repartirent entre eux au-delà de $1,000,000. en commissions sur des contrats de fusées promis par le comité canadien des obus. Une figure en vue dans cette transaction reste celle de J. Wesley Allison, un ami personnel des Ministres.

2.) L'achat des remontes occasionna une perte de $302,575. Tout le monde se souvient d'une vieille jument qui n'était même plus apte au service, à l'époque de la guerre d'Afrique et que le gouvernement acheta au prix de $130.00. — Misérable monture pour un soldat canadien.

3.) Les chaussures pourries sont un autre scandale. Le sergent quartier-maître Wainright du 31e bataillon déclara devant le comité chargé de tenir enquête sur l'état des chaussures que — sur 1093 paires examinées, il n'en avait pas trouvé une douzaine de paires de bonnes. Ces chaus-

sures sortaient en très grande partie de la manufacture Ames-Holden et Cie. En même temps, sir Herbert Ames dirigeait des oeuvres patriotiques.

4.) Monsieur Stewart McClenaghan, président de l'association conservatrice d'Ottawa obtint une commande pour 100,000 petites trousses (morceaux d'étoffe contenant du fil, des aiguilles, etc pour l'équipement des soldats) et à son propre témoignage, il fit des profits de 24%.

La liste en serait interminable.

Les soldats de retour

Si les soldats, leur nourriture, leur équipement et leurs vies mêmes ont servi **de ballon** aux profiteurs, amis du gouvernement, pendant la guerre, on pouvait au moins espérer que ces mêmes soldats obtiendraient pleine et entière justice d'un gouvernement qui déclarait ne savoir comment exprimer sa reconnaissance et son entière gratitude. Il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails de cette affaire où tous les efforts pour temporiser, suivis de promesses vaines venaient s'ajouter à la détermination de se dégager de toute responsabilité.

Dès le commencement de l'année 1917 un comité parlementaire fut désigné pour diviser des moyens à prendre pour faciliter la réintégration de nos troupes dans la vie civile; Sir Herbert Ames en accepta la présidence et après six mois d'enquête et d'études présenta un rapport de 1,200 pages.

A la suite des recommandations contenues dans ce rapport on organisa la Réintégration des soldats dans la vie civile et la Commission de l'établissement des soldats sur des terres.

La situation existente était un véritable scandale et le parti libéral exprima son opinion dans des termes explicites et vigoureux. Ce qui arriva par la suite fut en grande partie le fruit des efforts des libéraux.

Part prise par les députés libéraux

Plus d'allocations pour les soldats de retour D.D McKenzie (député du Cap Breton) 17 mars 1920.

"La guerre a été assez fatiguante, mais la fatigue de la

guerre n'est pas comparable à celle des moyens délatoires du Gouvernement. Cette administration, ce très excellent Gouvernement qui a fait parler l'un après l'autre ses meilleurs orateurs—et il en a quelques-uns—pour faire son éloge et nous dire les excellentes choses qu'il a faites et les excellentes choses qu'il a l'intention de faire—a décidé cette question il y a presque un an sans avoir aucune preuve. Nous avons vu le ministre de la Justice (M. Doherty) se lever comme leader du Gouvernement à ce moment et nous dire que le Gouvernement avait résolu de ne rien faire de ce qu'on demande; que la situation financière du pays était telle qu'il ne pouvait pas dépenser un dollar de plus et il a prétendu qu'on avait fait autant sinon plus qu'aucun autre pays et qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il en fasse davantage."

Pas d'argent pour les soldats — il y en a pour les chemins de fer.

"Il est vrai qu'à cette époque le leader actuel de la Chambre et le ministre de l'Intérieur ont déclaré à la Chambre et au pays que nous n'étions pas en mesure d'accorder plus d'argent aux vétérans. Le lendemain, cependant le Gouvernement a présenté sa proposition du rachat du Grand-Tronc; il en a fait l'acquisition, grevant le pays d'une nouvelle dette considérable. Maintenant, puisque mon honorable ami le ministre de l'Intérieur a pu satisfaire son ambition sous ce rapport, je suis sûr que ses ressources ne sont pas épuisées et qu'il trouvera les moyens nécessaires de donner à nos soldats ce qu'ils méritent réellement et qu'ils sont en droit de s'attendre, en grande mesure, du pays."

Ce que le gouvernement a fait pour remédier à la situation.

Il y en aurait long à dire sur ce chapitre. A plusieurs reprises, les Vétérans de la Grande Guerre ont délibéré et rédigé des requêtes soigneusement préparées avec soin. Chaque fois, le gouvernement s'est empressé de nommer un comité afin d'étudier la question. Le dernier rapport de ce comité a été présenté par M. Hume Cronyn, le 28 mai, 1921. Il suffira de référer brièvement à certains passages de ce rapport pour comprendre dans quelle mesure le gouvernement était sincère vis-à-vis des soldats de retour.

M. Cronyn dit :

"Que les soldats invalidés devraient recevoir la préférence dans les services publics, même sur leurs camarades parfaitement valides.

"Que les travaux publics devraient ainsi être distribués afin de fournir de l'emploi durant toute l'année."

Le gouvernement n'a pas mis cette recommandation à exécution et s'il s'en donnait la peine il serait par là d'une aide appréciable aux soldats de retour.

Le comité a été invité à faire des suggestions concernant la disposition des fonds des cantines, soit environ $2,000,000. entre les mains du Receveur-Général du Canada. Ces argents sont la propriété des soldats de retour et ils y ont droit comme aux profits provenant des cantines militaires, en France et ailleurs. On suggère que le gouvernement s'abouche avec les diverses organisations afin de connaître l'opinion des soldats d'un bout à l'autre du Canada.

Cette somme aurait été remise aux mains de sociétés patriotiques pour être distribuée en charité.

Une Obligation Nationale

(Extrait du Vétéran, janvier, 1921, l'organe officiel des Vétérans de la Grande Guerre.)

Cet article indique clairement que les soldats sont le grand nombre dans l'armée des sans-travail. Les hommes dont l'incapacité physique est évaluée à 10 et 20 pour cent sont dans une position particulièrement désavantageuse pendant une crise industrielle. Lorsque des travailleurs sont congédiés, ces soldats partiellement invalides sont les premiers à être remerciés de leurs services.

Beaucoup de nos hommes sont sortis de la guerre sans blessures graves, mais du fait qu'ils ont été exposés aux intempéries pendant des années, ils sont sujets à la pneumonie, la tuberculose et les rhumatismes.

Comme on le voit, les cas de misère sont nombreux et la Société du Fonds Patriotique suggère d'étudier cet aspect de la question au cours de la prochaine session.

Une affaire de cette importance n'est pas réglée avant qu'elle ait été réglée d'une manière parfaite, parcequ'il ne saurait y avoir de compromis possible en principe. Le principe fondamental, à la base de ce problème, — c'est que ceux qui ont souffert ont droit à toutes les attentions possibles. C'est là une obligation nationale qui doit être considérée par la députation toute entière en Parlement.

Devant le comité parlementaire des pensions, Monsieur C. G. MacNeil, secrétaire-général des Vétérans a communiqué des statistiques très révélatrices. Il y avait à ce moment-là, 100,000 sans emploi et sur ce nombre, pas moins de 25,000 hommes des troupes expéditionnaires canadiennes.

Le secrétaire fit observer que l'an passé, le gouvernement avait avancé $6,000,000 pour venir en aide aux soldats dans le besoin au cours de l'hiver. S'il n'y a pas des mesures immédiates de prises, dit-il il faudra au moins 20 millions cet hiver.

L'article fait ensuite observer qu'il ne suffira pas de dire que l'immigration est en grande partie responsable de cet état de choses; que les crédits à la Roumanie en banqueroute et la construction du Chemin de fer de la Baie d'Hudson sont venus aggraver la situation. Il faut une politique clairvoyante, précise et efficace.

L'association des Vétérans de la Grande Guerre a fait des suggestions au point, — proposant des prêts pour la construction des logements, la ré-éducation et des entreprises industrielles productives.

C'est au Parlement qu'il appartient de résoudre ce grand problème national.

M. Meighen a misérablement failli à la tâche.

Cette question attend maintenant une solution aux mains du prochain Premier Ministre Canadien, l'hon. W. L. Mackenzie-King.

LES FEMMES
et
LA POLITIQUE

OCTOBRE 1921 PUBLICATION NO. 20

LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Les femmes et le suffrage

Le 6 décembre prochain sera le jour de votation à cette élection générale dans tout le Canada. Pour la première fois dans notre histoire politique les femmes âgées de plus de 21 ans et sujettes britanniques ou se conformant d'une autre façon aux dispositions de la loi électorale canadienne auront le droit de vote.

Ce jour-là chacun dira par son vote quel parti ou quel groupe d'hommes administrera la chose publique pendant les cinq années qui suivront. On leur accorde une confiance sacrée et une grande responsabilité.

Les partis et les problèmes dans cette élection

M. Meighen, le premier ministre conservateur déclare que la grande question qui prime cette élection est le tarif. On parlera plus loin du tarif dans cette brochure. L'hon. MacKenzie King, le chef libéral, déclare que la vraie question est l'extravangance folle du gouvernement,—les pertes, les dépenses exagérées dans des entreprises stériles et inopportunes, augmentant considérablement notre dette publique que chaque foyer a senti dans le coût de la vie. Il a dit que M. Meighen se sert du tarif comme d'un épouvantail pour ameuter les électeurs et d'autre part il cherche à mettre ainsi à couvert les extravagances de son administration. M. King préconise, l'ECONOMIE—la Modération et la REFORME.

L'hon. T. A. Crerar, en tête des Fermiers n'est satisfait ni de M. Meighen, ni de M. King et cherche à faire du gouvernement du Canada un gouvernement de classe dirigé par les fermiers canadiens. Sa politique sur tous les points importants est pratiquement la même que celle de M. King, le chef libéral.

Le foyer—Question essentielle

Les femmes s'intéressent plus à la vie du foyer de la nation qu'à toutes autres questions. La question essentielle est donc pour elles—"Quel parti pourra améliorer le sort du foyer ? Réduire le coût de la vie ?"

Le foyer et le coût de la vie

Les femmes s'intéressent d'une façon toute particulière à la vie familiale de la nation. Pour elles, il importe d'abord de savoir quel parti aidera à l'amélioration du foyer. En effet le coût de la vie est peut-être aujourd'hui la plus importante question. Pour tout citoyen des villes ou des villages de la classe ouvrière et de la classe salariée, c'est un grand problème comme le revèle le tableau suivant :

La mère canadienne se tire d'affaire sous le régime Meighen
Basé sur les faits à Hamilton.

Mme. Toute Citoyenne avec quatre enfants et un salaire de $90 en 1910, en 1920 avec cinq enfants et $120 par mois:

Comment est dépensé le salaire mensuel

	1910		1920
Loyer	20.00	Même maison	$35.00
Pain	2.50	Même quantité	6.00
Lait	3.60	" "	6.60
Viande	6.00	Quantité réduite	10.00
Beurre et bacon	3.00	Beurre seulement	1.00
Fruits et végétaux	4.00	Quantité réduite	4.00
Epiceries	18.00	" "	24.00
Habits	10.00	Réparage seulement	12.00
Chaussures	2.00		3.00
Combustible et lumière	6.00		11.00
Assurance	4.00		4.00
Ecole et épargne	3.00	Ecole seulement pas d'épargne	
Extras, congés	3.00		
Balance	2.90		
	$88.00		$116.60

Chaque mois il manque un petit montant :

C'EST L'HISTOIRE D'UNE LUTTE DOMESTIQUE DISCRETE PAR UNE BONNE MERE DE FAMILLE CANADIENNE ? HISTOIRE GENERALE DANS TOUT LE PAYS REMARQUEZ LA TRAGEDIE DE LA QUANTITE REDUITE ET DE L'AUGMENTATION DU PRIX.

Le coût de la vie intéresse donc d'une façon particulière toute mère de famille. C'est une question qui nous invite à considérer les appels électoraux de la présente élection et de chercher à les comprendre davantage.

D'abord le Tarif

Tout pays comme tout individu a des dettes et doit dépenser pour son administration et son bon gouvernement. En tant qu'il peut repartir également le fardeau pour toutes les classes de la société, il sera un bon gouvernement. Le peuple doit payer les taxes pour permettre à son gouvernement de payer ses dettes et défrayer son administration.

Il y a deux façons de taxer le peuple pour payer les dettes publiques. La première est la taxe directe que tout citoyen homme ou femme paie à même ses revenus annuellement. Si un citoyen touche des revenus plus élevés qu'une revenu fixe il sait qu'elle taxe il aura à payer chaque année, comme taxe dite de revenu. Dans la classe ouvrière, le revenu n'est pas toujours assez élevé pour que l'ouvrier paie des taxes, mais celà ne veut pas dire que ces citoyens (qui forment la masse de la population) ne paie pas de taxes du tout,c'est une idée fausse. Tout homme et toute femme au Canada paie d'une manière ou d'une autre des taxes à son gouvernement.

L'autre façon de prélever des taxes, c'est par les douanes ou les droits sur les marchandises, habits, commestibles, matière à construction, etc., etc., importés au Canada des Etats Unis ou des autres pays du monde. Ces marchandises paient les douanes à la frontière. Ces revenus vont au gouvernement qui les affecte au paiement de la dette. Si les droits sont élevés le coût de la marchandise est élevé d'autant. Un exemple mettra la chose plus claire.

Supposons par exemple qu'une manufacture américaine peut faire une chaussure pour $3 la paire. Et supposons aussi

que le coût du transport et de la vente au consommateur au Canada est de $2.00 la paire, le droit d'entrée pour cette chaussure à la frontière est par exemple de 50c cette chaussure pourra alors être vendue au pays pour $5.50 en tout. Ce 50c va au trésor du gouvernement pour payer la dette. Il est perçu à la frontière. Le droit réel sur la chaussure est toutefois plus élevé.

Si, au Canada, il y a un manufacturier qui peut manufacturer cette chaussure pour $3 la paire et si le coût du transport et de la vente au consommateur est de $2.00 portant le coût total de la chaussure à $5, il la vendra quand même $5.50, le même prix que la chaussure américaine. Il a $5.50 pour sa chaussure mais la différence de 50 va dans sa poche. C'est toute la protection que le manufacturier peut avoir des barrières du tarif qui le met à couvert de la concurrence américaine.

Ces chiffres ne sont peut-être pas très exacts, mais ils montrent de toute évidence ce qu'est la protection et ce qu'est le tarif.

Il est facile de constater qu'à mesure que le tarif qui produit les douanes s'élève toujours davantage augmentent d'autant et aussi rapidement et sensiblement le coût des marchandises et le manufacturier peut de sorte s'enrichir aux dépens des hommes et des femmes qui achètent des chaussures ou autres marchandises qu'ils produisent.

Les raisons de la protection -- Les politiques comparées

M. Meighen dit que les industries canadiennes ne sauraient prospérer au Canada sans être mises à l'abri de la concurrence américaine. Il croit peut-être que nos manufacturiers manquent d'intelligence ou ne savent administrer leurs affaires ou suivent servilement les vieilles méthodes. Dans tous les cas, il ne croit pas que les manufacturiers puissent concurrencer les américains ou les français ou les allemands. Le manufacturier canadien est très satisfait du tarif. Il peut élever ses prix et s'enrichir plus facilement. D'autre part M. Meighen dit que c'est du patriotisme que d'aider et de faire naître des industries canadiennes.

M. Meighen comme vous le voyez pense d'abord aux industries et ensuite il pense au peuple.

M. King opposé au tarif élevé

M. King pense d'abord au peuple et ensuite aux industries. **Tout** le peuple est plus nombreux que **quelques** manufacturiers. M. King favorise TUOT LE PEUPLE. M. King est opposé au tarif élevé. Dans l'exemple déjà cité M. Meighen est favorable à ce que le manufacturier garde pour lui le 50c. C'est-à-dire que le tarif sur la chaussure doit être de 50c. Mais M. King dit NON. 20c sont suffisants. Que le manufacturier ait ces 20c pour améliorer son industrie et que les autres 30c soient laissées aux pères et aux mères de famille de façon à ce qu'ils puissent acheter d'autres chaussures. Ceci s'applique à toutes les marchandises que nous devons acheter dans tout le pays; chaussures, habits, commestibles, matières pour construction, etc., etc.

Ce qui veut qu'il restera encore un tarif de 20c par paire de chaussure américaine au lieu de 50c. Ces 20c par paire perçues sur chaque article de marchandise importée au pays iront au gouvernement. C'est ce qui explique la différence entre le tarif de protection et **le tarif de revenu.** Mais on dit que si le tarif est réduit les revenus seront aussi réduits en proportion et que le gouvernement n'aura pas les revenus nécessaires pour administrer la chose publique. On répond qu'une réduction du tarif entraine nécessairement une augmentation du volume du commerce. Le consommateur achètera davantage puisqu'avec le même montant il peut acheter plus de marchandises et par conséquent le gouvernement aura plus de revenu.

On voit donc clairement comment on peut réduire le coût de la vie en réduisant le tarif. M. King et le parti libéral favorisent une réduction du tarif afin de reduire le coût de la vie. M. Meighen favorise tout le contraire. Les femmes canadiennes sauront tirer facilement la conclusion évidente qui s'impose.

L'argument du "sans travail"

M. Meighen s'emploie à plaisir à jeter le peuple dans le désarroi, en faisant du tarif un épouvantail. Si les industries canadiennes, dit-il ne sont pas protégées par un tarif élevé elle devront tomber—si elles ferment leurs portes les ouvriers seront sans travail et bientôt leurs familles seront dans la misère. C'est un viel argument qui, comme un vieux cheval ruiné, à déjà trop fait de chemin.

Avant 1895, les conservateurs étaient au pouvoir. Ils avaient constamment prêché la protection élevée. Ses partisans disaient : Si les libéraux viennent au pouvoir, les industries seront fermées et l'on avancait tout le reste de l'argument alarmiste. Dans une certaine ville on avait dit que si les libéraux venaient au pouvoir, la principale usine de cette ville serait vendue par le shérif. Mais en 1896, les conservateurs ont été défaits et les libéraux sous la direction de Sir Wilfrid Laurier ont pris les rênes du gouvernement et bientôt sur cette usine qui devait être vendue par le shérif on vit ce placard "On demande des hommes".

Il y avait des sans-travail avant 1896. Mais de 1896 à 1911 chaque ouvrier avait toujours son diner de chaque jour. Aujourd'hui les ouvriers manquent d'ouvrage un peu partout dans tout le pays. Le remède consiste à changer le gouvernement et de donner la direction à M. King.

Les dépenses du gouvernement

On peut aussi réduire le coût de la vie d'une autre façon. Nous avons tout dernièrement vu les taux de transport et passager augmenter, les taxes frapper les billets de théâtres, les taux de chemins de fer, les timbres-impôts pour les billets de Banque, les traites et les notes, l'impôt sur la poste, une taxe sur le revenu si ce revenu excède un montant fixe, les taxes sur les achats même pour les nécessités de la vie etc., etc.

Pourquoi toutes ces taxes. La guerre en est pour quelque chose mais les extravagances et la maladministration par

le gouvernement Meighen sont responsables pour la majeure partie de ces taxes.

Si un gouvernement comme celui de M. Meighen, dépense des sommes considérables pour construrie des navires qui sont sans valeur et d'aucune utilité pour la navigation, et augmente par le fait les dépenses qui doivent payer à mêmes les revenus, les taxes augmentent en proportion pour le contribuable qui doivent payer à même les revenus. Si, d'un autre côté, la démobilisation après la guerre a coûté au pays des sommes considérables sans nécessité, le contribuable est de nouveau appelé à payer par des taxes ces dépenses inutiles.

Tous les pays ont recourru à l'économie et à la modérat'on en dinuant les dépenses publiques en arrêtant les travaux publics se contentant d'administrer le fonctionnariat à meilleur marché et l'administration de la chose publique en général.

M. Meighen et son cabinet ont pris l'habit de la guerre et maintenant que nous sommes en état de paix ils ne peuvent pas se défaire de cette habitude acquise des dépenses considérables. On a constamment augmenté les dépenses du gouvernement et un exemple assez frappant de cette habitude de tout dépenser est l'administration de nos chemins de fer qui a coûté au pays l'an dernier $60,000,000 et coûtera $100,000,000 l'an prochain.

Les contribuables comprennent très bien qu'ils doivent eux-mêmes payer pour ces dépenses et à mesure que le peuple cherche à économiser pour mettre de l'argent de coté le gouvernement apesanti constamment le fardeau de l'impôt qu'il doit payer et augmente ainsi le coût de la vie.

Les députés libéraux au parlement ont cherché à alléger ce fardeau. Quelques exemples suffiront. Ainsi M. Gordon, député libéral de Peterborough Ouest est parvenu à faire taxer de la taxe sur les ventes la farine, l'avoine, la farine d'avoine, la farine de maïs etc., etc. Le secrétaire de la Canadian Miller Association a déclaré que cette seule exemption était pour le peuple canadien une économie de quatre millions de dollars.

Dans d'autres brochures, dont on trouvera le titre au dos de celui-ci les lectrices canadiennes trouveront plus au loin l'historique des extravagances du gouvernement Meighen.

Les femmes et les profiteurs

Les profiteurs s'enrichissent parce que le gouvernement Meighen ne sait pas faire son devoir. Les hommes sont égoïstes. Ils aiment à faire de l'argent et deviennent rapidement usurier au métier. La guerre à permis aux profiteurs de s'enrichir rapidement et sans difficulté. Ils continuent à s'enrichir. Un ou deux exemples suffiront :

LE BACON :—A l'heure actuelle (octobre le 1er 1921) le même porc vendu par le fermier pour 8c la livre poids vivant est vendu au consommateur en bacon à 55c la livre et en jambon 70c. Des millionnaires qui s'enrichissent aux dépens des consommateurs.

La différence entre 8c la livre et 60c représente un profit de 500 p. 100 laissant une bonne marge pour les dépenses et les pertes. Les fermiers obtiennent pour leur marchandise un prix de misère. Le consommateur paie un prix exhorbitant et qui en profite ? Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour y remédier ?

L'HISTOIRE DU SUCRE.—Le Canada consume annuellement 720,000,000 livres de sucre 80 millions de livres sont manufacturées au pays et le reste soit 640 millions sont importées du Cuba. Tous se rappelent le prix exhorbitant que cette marchandise a atteint pendant la guerre. Mais on peut ou à peu près rien dit du peu que le gouvernement a fait pour empêcher les millionnaires d'exploiter ainsi les consommateurs et s'enrichir à leurs dépens.

La masse de ce sucre brut nous vient de Cuba et 90 p. 100 passent par New-York. La commission de Transport de New-York controle pratiquement tous les envois de sucres de tous les pays pour le Canada et les Etats-Unis. En dépit du fait que le Canada avait alors une marine marchande pour faire le transport de ce sucre brut bien peu de sucre nous parvient directement au Canada du port consignataire. Un autre

fait qu'il convient de signaler c'est que pendant la guerre alors que le prix du sucre était excessif la commission de Transport aux Etats-Unis frappait d'une augmentation du transport entre Cuba et New-York et entre New-York et Halifax alors que la voie la plus directe et la plus courte était entre Cuba et Halifax. Le taux entre Cuba et New-York était de 38½c le quintal alors que le taux entre Halifax et Cuba, la plus courte distance était de 58c le quintal. Et le gouvernement est resté là et n'a rien fait.

Une fois au pays le sucre brut passait aux mains de quatre rafineries importantes d'Halifax et de Montréal. Ces rafineries s'unissaient et se concertant en véritables combines (peut-être la plus forte qui ne soit connue au Canada) a pu, sous l'oeil distrait du gouvernement exploiter à son gré les consommateurs canadiens comme l'on sait.

Dès le début de la guerre ces barons du sucre avaient résolu d'exploiter le peuple canadien. Le prix est monté de 5c à 10c et à 12c quand le gouvernement nomma le dictateur des vivres. Ce personnage n'a pu rien faire et le prix a continué d'augmenter aussi rapidement et en juillet 1920 quand le tribunal du commerce fut institué le prix était de 16c la livre. Le gouvernement promis alors de faire quelque chose. On permit au tribunal de faire enquête et de sévir contre les profiteurs. Chaque fois que le tribunal touchait à la question du sucre le prix augmentait d'une et de deux cents la livre. Les rois du sucre semblaient rois et maîtres. En dépit du fait que des millions de livres de sucre arrivaient au pays tous les jours on disait au public que l'on devait augmenter le prix parce que l'approvisionnement de sucre manquait et le prix monta à 27c. Le tribunal de commerce était supposé sévir. Il a en effet fait enquête et constater qu'un wagon de sucre avait été vendu à Magog (Québec) pour $16.74 le quintal. Ce wagon avait été revendu à une compagnie de Montréal à $20 le quintal et revendu à $22 et enfin revendu à $23.50. Il a été de nouveau revendu à $27 pour être en dernier lieu revendu à Ottawa à $36 alors que le premier prix avait été de 16.74. Mais le tribunal n'a pas sévi. Le gouvernement n'a rien fait et le consommateur a payé.

M. Meighen est la créature des combines et des trusts. Il a été leur homme pendant toute sa carrière politique. M. King est l'ennemi juré de tous ces ennemis du peuple.

M. King est l'homme du peuple canadien, des femmes du Canada, des foyers canadiens. Son mot d'ordre est "A Bas les profiteurs" et comme prochain premier ministre du Canada sa politique sera L'ECONOMIE, LA MODERATION ET LA REFORME.

La Marine Marchande Canadienne

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 21

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

Précis historique

Le 4 avril, 1918, l'hon. C. C. Ballantyne Ministre de la Marine et des Pêcheries annonça aux Communes, le programme de construction navale du gouvernement,—soit une dépense d'environ $25,000,000. Le Cabinet avait pris cette décision par arrêté ministériel et sans consulter le Parlement. On ne mit pas de temps à découvrir que cette entreprise,—devenue la Marine Marchande Canadienne—avait été lancée pour le bénéfice des amis du gouvernement. Il y avait là des dépenses considérables et des contrats profitables, mais c'est encore le peuple qui paie. Le Ministre apporta trois raisons pour justifier cette entreprise. La première, c'était pour remplacer les vaisseaux coulés pendant la guerre; la deuxième, pour développer un commerce d'exportations et enfin, troisièmement pour coopérer avec les chemins de fer de l'Etat. La construction devait se faire sur les chantiers maritimes alors occupés par la "Imperial Munitions Board."

Le gouvernement fut averti qu'il se lançait dans une aventure périlleuse, peut-être même désastreuse, mais les propriétaires de chantiers maritimes n'entendaient pas abandonner facilement la partie et l'on se mit à construire.

Le Projet est Condamné

Un an à peine après que l'on eut commencé à construire, le Ministre de la Marine fit des déclarations révélant les dangers de cette entreprise,—Hansard, 2205, 8 mai, 1919.

"Lorsque le gouvernement commença à construire ses navires, il y a un an, tout était au plus haut; le coût de la main-d'oeuvre était extrêmement élevé. Les gages montaient constamment et de même le coût des bouilloires, des engins, et de tout l'équipement qui entre dans un navire."

Il est à propos de noter que pendant la guerre, les manufactures de munitions surgissaient en une nuit, d'un bout à l'autre du pays. Mais, l'"Imperial Munitions Board" en accordant ses contrats, se réservait de les résilier à peu de jours d'avis. Les fabricants de munitions acceptèrent ce risque et plusieurs firent des pertes lorsque l'armistice fut déclarée, à l'automne de 1918.

La Marine Marchande fut entreprise pendant la guerre. Elle fut considérée comme entreprise de guerre, pas autorisée par le Parlement, mais par arrêté ministériel. Pourquoi le gouvernement ne s'était-il pas réservé de résilier ces con-

trats par arrêté ministériel, lorsqu'il fut admis que l'on construisait à perte. La seule réponse plausible, c'est que le projet avait été lancé pour enrichir certains amis du gouvernement et leur bénéfice personnel.

Les pertes

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans une infinité de détails, quelques exemples suffiront. Au printemps de 1919,—

1) Il n'y avait pas de vaisseaux de finis pour transporter les troupes et lanourriture outre-mer, comme le Ministre avait indiqué que l'on se proposait de faire;

2) Il n'y avait pas de commerce d'exportations.

3) Il y eut une demande de faite au gouvernement afin de porter cette dépense à $52,691,450, Hansard, 2204, 8 mai, 1919.

En 1920, deux ans après que les contrats eurent été accordés, la construction maritime au Canada était comme suit :—

	Vaisseaux	Tonnage
1918	63	380,435
1919	45	264,050
1920	20	15,385

Le 23 avril, 1920, le gouvernement avait fait des avances (Hansard 619) dans la proportion suivante :

Versements payés, avril, 1919	$19,510,322.35
" " avril, 1919 au 1er mars, 1920	24,194,639.78
Total	$43,704,962.13
Argent disponible le 1er. mars, 1920 sur les sommes d'argent voté pour l'année courante,	$15,505,361.22
Total des dépenses proposées	$59,210,323.35

En mars, 1920, $9,000,000 avaient été ajoutées à la dépense initiale de 50 millions.

En mars, 1921, le Ministre eut à faire face à une situation extrèmement compliquée.

En 1920, il avait déclaré que le gouvernement, "ne pouvait pas résilier les contrats et qu'il n'avait pas cherché à le faire."

En 1921, Hansard, page 1329, et les suivantes, il dut admettre que nous avions en mains "plus de vaisseaux que

nous en avions besoin." Il admettait qu'il y avait eu "une diminution des taux de transport "et" que l'on constatait une dépression dans les expéditions dans le monde entier."

Il n'y eut cependant pas de démarches de faites pour discontinuer ce programme de construction maritime.

Tout au contraire, le Ministre demanda au Parlement de voter encore $8,350,000, ce qui portait le total à $67,369,-476.12.

Nous avons là encore un exemple criant d'un gouvernement autocratique ne travaillant que dans l'intérêt de ses amis. Ce projet n'a jamais été soumis au Parlement et n'a jamais été approuvé par le peuple.

M. Meighen et ses amis ont englouti 67 millions dans une entreprise navale généralement condamnée par les entrepreneurs maritimes. Les vaisseaux sont à l'ancre dans nos ports. Plusieurs n'ont pas résisté à la haute mer et l'entreprise dans l'ensemble montre bien la folie de cette aventure, ainsi que l'inhabileté administrative de ce gouvernement.

La "United States Shipping Board" a tenu une enquête sur une situation analogue dans la République voisine. En septembre, 1921, le résultat de leurs recherches fut connu du public et reproduit dans la presse du pays dans les termes suivants :—

"Les enquêteurs américains en sont venu à la conclusion que les Etats-Unis ne sont pas une nation maritime et qu'elle n'a pas d'affaires à essayer d'en être une. Les prix sont trop élevés pour chercher à transiger sur les marchés coloniaux. Si la **République a besoin d'une marine marchande, le meilleur moyen, c'est d'en subventionner une.** Toutes les nations maritimes agissent de la sorte et le Japon subventionne toutes les formes de transport."

Le point intéressant est de savoir si le Canada est une nation maritime, et dans l'affirmative, comment il se fait que les Etats-Unis ne le sont pas. Si nous ne sommes pas une nation maritime, nous n'avons pas d'affaire à construire une marine marchande, à moins que nous ne soyions prêts à nous imposer des taxes pour payer ce luxe.

Le gouvernement actuel enfonce le pays dans les dettes lorsque malgré les avertissements, et en face de l'évidence il continue à construire des vaisseaux inutiles alors que la construction en est excessivement dispendieuse.

Le GOUVERNEMENT

et

SES AMIS

Transactions avec la Roumanie et autres.

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 22

LE GOUVERNEMENT ET SES AMIS

TRANSACTIONS AVEC LA ROUMANIE ET AUTRES

Prêts à la Roumanie et à la Grèce

D'après un rapport communiqué à la Chambre le 19 avril, 1920, le gouvernement prêta le 2 et le 15 avril, 1919, à la Roumanie et à la Grèce, une somme de $25,000,000 à l'une et à l'autre, avec intérêt de cinq et demi pour cent. Les prêts ont été faits à la manière autocratique ordinaire du gouvernement, par arrêté ministériel, sans consulter le Parlement qui était en session.

Les prêts, d'après les rapports faits par le gouvernement ont été consentis,—à la Roumanie, le 2 avril, 1919 et à la Grèce, le 15 avril, 1919. Si on ouvre le Hansard, 3 avril 1918, page 1110, juste une journée après que l'arrangement eut été conclu avec la Roumanie, on trouvera une question posée par W. D. Euler, député de Waterloo demandant si le gouvernement avait l'intention de faire un prêt à la Roumanie au montant de $25,000,000 tel qu'annoncé dans les journaux.

En réponse à M. Euler, le gouvernement répondit :

"Le gouvernement n'a pas l'intention d'accorder des crédits à la Roumanie avant de s'être assuré que les conditions politiques de ce pays sont satisfaisantes et justifient une telle action."

A ce moment-là, le gouvernement était déjà engagé. Le jour précédent le crédit Roumain avait été décidé par arrêté ministériel.

Un cadeau aux amis du Gouvernement

Comme question de fait, il y avait eu des arrangements de conclus par lesquels des crédits de $25,000,000 chacuns étaient consentis à la Belgique, la France, la Grèce et la Roumanie. C'était une manière de faciliter des transactions pour les amis du gouvernement—lorsque les détails des

transactions furent connus une année plus tard, il était clair que par cette aide financière, on voulait secourir certains manufacturiers qui avaient été surpris à la fin de la guerre avec des quantités considérables de marchandises confectionnées à des prix élevés.

Les affaires avec la France et la Belgique ne furent pas considérables et une petite partie seulement des prêts fut utilisée. Si le gouvernement avait continué son oeuvre patriotique, il aurait du secourir la Belgique, de toutes les manières possibles, surtout à causes de ses souffrances et des pertes encourues par la guerre.

Ces transactions eussent également été recommandables au point de vue affaires, car la Belgique était solvable et pouvait payer. Comme question de fait, la France et la Belgique ont rencontré toutes leurs obligations.

Mais la pression exercée par les amis de l'administration Borden-Meighen—leur empressement à se débarrasser de leur surplus de marchandises entraina le gouvernement dans les **affaires de Roumanie et de Grèce,**—entreprises désastreuses. Les marchandises furent vendues—le gouvernement paya les manufacturiers. La Grèce et la Roumanie sont en banqueroute et il ne nous reste pas autre chose à faire que de payer cette énorme perte de $50,000,000, (50 millions).

Quelques amis du Gouvernement

Comme nous l'avons déjà dit, cette somme de 50 millions a été payée à divers manufacturiers canadiens pour les marchandises vendues. L'espace ne permet pas de donner les noms de toutes les maisons. Dans un discours sur le parquet de la Chambre, le 31 mai, 1920, Monsieur J. Archambault, député libéral a donné la liste des députés conservateurs intéressés dans les maisons qui transigèrent avec la Grèce et la Roumanie.

Monsieur Archambault montra que la Welland-Vale Manufacturing Co., de Ste-Catherine, Ont., avait vendu pour $135,214.78.

Le président de cette compagnie, dit le député de Cham-

bly-Verchères est M. J. D. Chaplin député conservateur de Lincoln.

La Compagnie Brantford Roofing de Brantford, Ont., vendit pour $36,200 de marchandises. Un des directeurs de cette compagnie est le député conservateur de Brantford, W. F. Cockshutt.

The Maritime Nail Co., de St-Johns a vendu pour $69,-168.73 en vertu de ce prêt. Le président et directeur-gérant de cette compagnie de clous est un des chauds partisans du gouvernement et plus tard de l'hon. M. Meighen.

The Monarch Nitting Co., Dunnville, Ont., $271,844.48. Le président de cette compagnie est M. Lalor le député conservateur de Haldimand.

La Canada Paint Co., $11,332.

The Sherwin-Williams Paint Co., $31,490. Cette compagnie canadienne de peinture est une filiale de la Sherwin-Williams Paint Co. Le vice-président et directeur de cette compagnie n'est autre que **l'hon. C. C. Ballantyne, ministre de la Marine et des Pêcheries dans l'administration Meighen.**

Qu'est-il nécessaire d'ajouter d'autres commentaires !

Les amis du Gouvernement et les chemins de fer

L'administration des chemins de fer nationaux est un champ particulièrement fertile et se prête aux dépenses et à l'exploitation sur une échelle gigantesque. Les amis du gouvernement n'ont pas été lents à saisir cette occasion nouvelle; il y a jusqu'à des ministres qui ont des intérêts dans cette affaire.

Hansard, p. 744, 9 mars 1921 (édition non révisée)

Les locomotives de l'état

M. Duff demande :

1. Combien la **Montreal Locomotive Company** a-t-elle construit de locomotives pour l'Etat depuis 1917, et combien d'entre elles sont en voie de construction, inachevées, dans ses usines ?

2. Quel a été ou quel sera le coût total de toutes ces locomotives ?

3. A-t-on invité la concurrence pour la construction de ces locomotives ? Dans la négative, pourquoi ?

4. L'honorable ministre de Marine et des Pêcheries est-il membre d'un bureau ou comité lié à la **Montreal Locomotive Company** ? Dans l'affirmative quels sont les fonctions ou devoirs de ce bureau ou comité quant aux affaires faites avec le Gouvernement ?

5. Dans la négative, quand l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a-t-il cessé d'être membre de ce bureau ou comité ?

L'hon. M. Reid (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1, 2, 3, 4 et 5. L'administration des chemins de fer nationaux canadiens nous apprend qu'elle a commandé 237 locomotives depuis 1917, au coût de $1,329,300. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries déclare être **membre du conseil d'administration de la compagnie,** mais qu'il ne fait partie d'aucun comité.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre traitant de la situation des chemins de fer nationaux,—des directeurs des chemins de fer nationaux ont cru qu'il était tout à fait convenable d'accepter ces importantes fonctions et garder en même temps des charges dans leurs propres compagnies.

Directeurs des chemins de fer nationaux	Directeurs d'autres compagnies
D. B. Hanna,	Canada Steamship Lines Elect. Development of Canada; Western Assurance Co.,
A. J. Mitchell,	Western Canada Flour Mills.
R. T. Riley,	Union Bank of Canada.
Robert Hobson	Canada Locomotives Co., Ltd., Steel Co., of Canada, Lted.
Col. Thomas Cantley,	Eastern Car Co., Lted. Nova Scotia Steel & Coal Co.

et ainsi de suite.

Le gouvernement refuse de fournir des renseignements
Mulgrave—Soumission pour la glace

M. Sinclair, (Guysborough-Antigonish)

1. Quels sont les noms de tous les soumissionnaires pour la glace sur les chemins de fer de l'Etat à Mulgrave, N. E. pour la saison actuelle ?

2. Quels **furent les montants respectifs de ces diverses soumissions ?**

L'hon. Dr. Reid, Ministre des Chemins de fer répond :

1. S. H. Hagerty, Monastery,, N. E., James Dunlap Leitche's Creek Station, C. B.,

2. Il n'est pas dans l'intérêt des chemins de fer de l'Etat de faire connaître ces soumissions au public. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Voilà un exemple frappant de la manière employée par le gouvernement pour cacher ses transactions. Le Dr. Reid, ministre des chemins de fer craint de divulguer des informations que le public a droit de connaître. Cette réponse est caractéristique de l'attitude générale du gouvernement qui a décrété autocratiquement que le public n'aurait pas le droit de connaître le pourquoi des dépenses publiques.

L'hon. Mackenzie-King parlant à York-Ouest, Toronto, le 21 septembre, 1921 résumait bien la situation lorsqu'il dit: "A l'exception du sous-ministre des chemins de fer et canaux, presque tous les directeurs du bureau administratif des chemins de fer de l'Etat sont en même temps directeurs, présidents, ou gérants de compagnies importantes; les affaires de ces compagnies se rapportent généralement à l'approvisionnement, à l'équipement et à l'assurance, toutes choses requises par les chemins de fer de l'Etat".... L'exploitation des chemins de fer par l'Etat devrait être sérieusement mise à l'essai avant d'être condamnée. Nous ne lui rendons pas justice avec **l'enchainement scandaleux des directeurs,** dans les circonstances actuelles."

Industries exemptes de l'impôt

Au cours des dernières années, les canadiens qui ont pris une part active à la guerre ont souvent entendu parler

des profits excessifs accumulés par certaines grosses compagnies et du refus du gouvernement de diviser un système d'impôts qui aurait aidé à payer une partie de la dette que le peuple doit payer, à même les impôts prélevés sur ces profits.

Pendant l'année 1918 certaines industries ont fait des profits extraordinaires sur les articles de première nécessité à la vie, grâce aux prix élevés et à l'absence de tout contrôle ou impôts, comme suit :

Articles	Pourcentage du profit sur le placement
Lingerie pour femmes	22½%
Lingerie pour hommes	23⅓%
Cotons	26 %
Filatures de laine	33 %
Mise en conserve	23¾%
Boulangerie et Patisserie	28¾%
Viandes en Conserve	35 %
Gants et Mitaines	32¾%
Automobiles	76½%
Industrie du bois	39 %
Bottines et souliers	41¾%

Le tableau ci-dessus indique clairement ce que le gouvernement aurait dû faire. C'est là la raison de la colère populaire contre les profiteurs qui ont été exempts des impôts de guerre et d'autre part ont été libres d'acheter des obligations de l'Etat qui ne tombent pas sous l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. King avait raison lorsqu'il s'écriait sur le parquet des Communes, le 19 mai, 1921 :—"Un fait qui crève les yeux, c'est que le gouvernement n'est pas libre concernant ses intentions ou son action. Les députés qui le composent ne sont pas le véritable gouvernement du Canada aujourd'hui. En parole et en actes, le gouvernement Meighen n'est que **l'expression visible d'influences cachées et de forces secrètes** qui lui dictent sa politique et contrôlent dans une large mesure les destinés du Canada à l'heure actuelle. **Ces forces et influences constituent le véritable gouvernement caché et secret du Canada."**

LES CONDITIONS FERROVIAIRES De 1921

OCTOBRE 1921 PUBLICATION No. 23

"L'an dernier le total du déficit des Chemins de fer était de $70,495,702.45".—L'hon. J. D. Reid ministre des Chemins de fer, parlant aux Communes, le 17 mars 1921.

"L'an dernier le total du déficit des Chemins de fer était de plus de $128,829,330".—J. L. Payne, ex-Staticien National des Chemins de fer dans le "Star" de Montréal le 19 mars 1921.

"Les pertes que le gouvernement a faites avec les Chemins de fer sont de beaucoup supérieures à ce que l'on a dit à ce sujet. Elles sont mêmes supérieures à ce qu'elles paraissent être à première vue."—L'hon. F. B. Carvell président de la Commission des Chemins de fer du Gouvernement, parlant à Ottawa en mars 1921.

Que doit-on faire pour éviter La Banqueroute Nationale ? de l'histoire récente.

Les déclarations citées en frontispice de cette brochure sont assurément de nature de faire comprendre à tout citoyen bien pensant du Canada la gravité de la situation que le pays traverse actuellement.

Il importe peu que le ministre des Chemins de fer, que l'ex-staticien national des chemins de fer ou le président de la commission des chemins de fer du gouvernement aient donné un chiffre précis sur le déficit que nous avons accusé: le fait est que notre déficit est énorme et va sans cesse augmentant sous le régime de la nationalisation des chemins de fer.

Le gouvernement Meighen ne propose à cette situation périlleuse aucune solution. Au lieu de chercher à y rémédier, le gouvernement s'emploie à blâmer l'opposition d'un état de choses dont il est lui-même l'auteur premier.

Deux caractéristiques de la politique conservatrice ont causé cette situation.

Ainsi au lieu de considérer le Canadien-Nord comme un chemin de fer de colonisation, l'objet que lui avait donné le parti libéral, le parti conservateur l'a converti en réseau transcontinental et l'a mis en concurrence avec le Pacifique Canadien et le Grand-Tronc Pacifique en lui accordant une charte et des millions en subventions afin de prolonger son réseau de Yellowhead Pass jusqu'à la côte du Pacifique. Ce prolongement de réseau, qui a donné au Canadien Nord sa charte comme transcontinental, a été opposé par le parti libéral. Cette politique libérale a été justifiée par la suite quand le réseau a fait faillite et quand les propriétaires MM. Mackenzie et Mann, sont parvenus à décharger sur tout le pays le poids de leurs pertes en vendant au gouvernement conservateur leur chemin de fer, le Canadien Nord.

L'autre caractéristique de la politique conservatrice qui a largement contribué à amener l'état de choses actuel a été ce projet du gouvernement Borden qui a résolu du tuer le Transcontinental parce que ce chemin de fer avait été une institution libérale. Du jour ou ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs ont cherché à jeter du discrédit sur le Transcontinental et dans ce dessein anti-patriotique ils ne sont, malheureusement, que trop bien parvenus. Un exemple de leurs méthodes mettra en lumière toute leur politique.

Tuer le Transcontinental

Le gouvernement libéral avait voulu construire pour le Transcontinental un lit supérieur à tout autre et une voie

ferrée dont le niveau ne le cèderait en rien à tout autre chemin de fer sur le continent américain. Quand les libéraux ont été défaits en 1911 cette voie était encore en voie de construction. En prenant les rennes du pouvoir les conservateurs ont commencé par construire des ponts de bois au lieu de construction permenante en plusieurs endroits de la ligne et changé un peu partout le niveau de chemin de fer. Aussitôt après avoir ainsi changé les niveaux le gouvernement a appliqué une méthode très simple pour mener l'entreprise à la banqueroute. On acheta des locomotives lourdes et l'on transporta le coût aux chemin de fer du Transcontinental. Et on mit ces locomotives sur la voie de l'Intercolonial parce que, prétendit alors le gouvernement, ces locomotives étaient trop lourdes pour passer sur les ponts de bois qu'il avait construits. En d'autres termes, après avoir changé le niveau du Transcontinental a mis sur la voie de l'Intercolonial, les locomotives qu'il avait achetées pour le Transcontinental, parce que les ponts de bois qu'ils avaient construits, au lieu de constructions permanentes, n'étaient pas suffisamment forts pour en supporter le poids. Et ainsi en appliquant cette méthode très simple le gouvernement est parvenu à démontrer que le Transcontinental ne payait pas et qu'il avait un surplus dans l'administration de l'Intercolonial.

Comparaison des politiques

Quand une campagne électorale s'engage, il arrive que nécessairement les politiques des deux partis soient mises en regard. Pour cette raison il est à propos de montrer clairement quelle politique chaque parti préconise.

Le parti libéral—Que le peuple décide

Quand le parti libéral décida en 1904 d'effacer à la construction d'un chemin de fer plus de 20 millions de dollars, il appela le peuple à en décider à l'élection générale de 1904. Le projet a été approuvé par la grande majorité du peuple. Les conservateurs ont continué de critiquer l'entreprise et Sir Wilfrid Laurier a de nouveau, en 1908 demandé au peuple la permission de continuer les travaux déjà entrepris. Cet appel eut pour résultat le retour aux affaires par une très forte majorité du parti libéral.

Le parti conservateur—Ignorer le peuple

Pendant la campagne électorale de 1917 l'administration Borden Meighen n'a pas dit un mot des dépenses additionnelles qu'il fallait faire pour les chemins de fer. Aussitôt l'élection terminée, les conservateurs inaugurèrent leur politique extravagante et éperdue d'achat de chemin de fer.

D'abord en 1918, le Canadien Nord, qui, au dire de M. A. J. Mitchell, l'un des vices-présidents de la compagnie a compromis le crédit national pour $626,124,762 et de nouveau en 1919 le Grand Tronc Pacifique et le Transcontinental. Et enfin, en 1921 le Grand Tronc, en passant sous silence tous les petits chemin de fer, est devenu la propriété de l'Etat et tous nous ont couté plus d'un billion de dollars.

Les électeurs du Canada n'ont jamais été appelés à se prononcer sur la politique ferroviaire mais M. Meighen parlant à London (Ontario) annonça une élection générale avant la nouvelle année et ajouta **"La seule question que le peuple a à décider est le tarif."**

Considération des faits

En 1912, l'Intercolonial, soit un réseau de 2,000 milles, appartenait au gouvernement. Ce réseau n'a pas été augmenté avant 1918 alors que le Canadien Nord, réseau de 9,858 milles a été acheté par le gouvernement. A presqu'en même temps, on ajouta le réseau du Transcontinental, 2,006 milles et le réseau du Grand Tronc Pacifique, 2,732 milles. De 1918 à 1921 d'autres chemins de fer ont été achetés comme le Grand Tronc ce qui donnait au gouvernement le 1er septembre 1921 un réseau total de 21,862 milles.

On applique le baillon et le parlement est muselé

Il est vrai, le parlement a sanctionné ces acquisitions, mais ce n'est certainement pas par un parlement uni. Les libéraux se sont vigoureusement opposés aux achats sans **que le peuple soit consulté auparavant..** Mais M. Meighen et ses amis ont appliqué le baillon, ils ont étouffé toute discussion et plongé le pays de plus en plus dans les dettes.

Personne ne connaît le coût

Mais ce qui est pire, c'est que personne n'a jamais su le coût des chemins de fer que l'on achetait. On sait ce qu'a couté le Canadien-Nord par une déclaration assermentée de M.M. A. J. Mitchell, l'un des vices-présidents de la compagnie devant le comité spécial des Communes le 10 mai 1921. M. Mitchell y a déclaré que le chemin de fer coûterait $626,124,762 reparti comme suit :

Capital et sécurités courantes ainsi que le matériel jusqu'au 31 déc. 1920	$343,489,240
Emprunts à brève échéance	48,834,784
Subventions du Gouvernement	233,800,738
	$626,124,762

Celà uniquement pour le Canadien Nord. Ce qu'a coûté au Canada le Grand Tronc et le Transcontinental et le Grand Tronc Pacifique et toutes les autres petites compagnies de chemin de fer n'est pas encore connu du pays.

Mais quel que soit le coût, il faudra toujours que le peuple paie. L'émission des garantis, à laquelle le gouvernement à eu recours n'a fait qu'ajourner le jour fatal. Toutes ces obligations devront être payées un jour ou l'autre en argent sonnant et le peuple canadien doit **se demander d'où viendra cet argent.** Nous sommes taxés au maximum aujourd'hui, que ferons nous quand nous devrons payer **ces centaines de millions d'obligations quand elles seront dues et qu'elles devront être payées coûte que coûte.**

Tous les revenus de la taxe sur le revenu et sur les affaires

sont engouffrés pour payer les déficits des chemins de fer.

Nous ne connaissons pas ce que nous coûtent nos chemins de fer mais nous savons bien quels déficits ils accusent.

Suivant la déclaration du ministre des Chemins de fer, l'hon. J. D. Reid aux communes le 17 mars 1921, les déficits totaux des chemins de fer ont été :

1919	$48,242,536.65
1920	$70,495,702.45
Déficits pour deux ans . . .	$118,738,239.10

Un déficit qui excède de plus de trois millions de dollars les dépenses totales pendant la dernière année du régime libéral en 1910-11.

Et notez bien que ces déficits se sont accusés après que l'on eut enchérit le transport :

Pour deux années d'administration des chemins de fer:

(a) Chaque homme, chaque femme chaque enfant de tout le Canada doit payer au gouvernement pour ces déficits $15.00,

(b) Chaque famille au Canada, riche comme pauvre, a contribué pendant deux ans pour les déficits des chemins de fer $60,

(c) Pour ces deux ans chaque dollar de taxe de revenu perçu qui s'élèvent (1918-1919 et 1919-1920) $29,613,459.71 a été affecté au paiement des déficits des chemins de fer et l'on a du trouver $89,000,000 en plus ailleurs.

(d) Pendant ces deux chaque dollar des taxes de revenu ($29,613,459.71) et chaque dollar des taxes d'affaires ($77,-115,246.29) se totalisant à $106,828,000 a été affecté pour payer les déficits des chemins de fer et il a fallu encore trouver 12,000,000 en plus pour tout payer.

—Ces rapports sur les taxes sont extraits des rapports du gouvernement, "Les Comptes Publics." Ce sont les chiffres officiels du gouvernement. Ce sont des faits, et non ces potins électoraux. **Et qu'est-ce que le peuple fera ?**

Où est le mal ?

Les adversaires du parti libéral prétendent que l'on a trop construit de chemin de fer au pays et que les libéraux sont responsables de cet état de choses comme tout autre. **Les libéraux ne sont pas responsables.**

Le 13 juillet 1916, le gouvernement Borden institua une commission pour enquêter sur la situation ferroviaire et du transport au Canada. Les commissaires étaient M. Alfred H. Smith, de la compagnie New-York Central, Sir Henry Drayton, commissaire en chef des Chemins de fer aux Canada, et M. W. M. Acworth de Londres (Angleterre). Leur rapport figure dans le Document Sessionnel No 209 de 1917 et revèle clairement la situation.

"En 1901 quand le Canada avait une population de 5,-371,315 il y avait au pays 18,140 milles de voie ferrée, soit à peu près un mille pour chaque 300 habitants. En 1911 la population s'était accrue de 34 p. 100 à 7,206,643 alors que le milage des chemins de fer s'était accru de 40 p. 100 à 25,-400 mille, soit un mille de voie ferrée pour chaque 284 habitants."

C'était sous le régime libéral. La construction des chemins de fer suivait d'assez près le mouvement de la population. Et le rapport ajoute :

"Depuis 1911 la population n'a pas augmenté, mais les chemins de fer ont atteint un millage de 40,584 mille. En d'autres termes, le Canada, en prenant comme base de population 7,500,000 n'a que 185 habitants pour alimenter chaque mille de voie ferrée."

Ce raport revèle évidemment que si nous avons trop de chemin de fer, la faute en est assurement au gouvernement Meighen.

Généralement parlant, le public est convaincu que la cause des difficultés au sujet des chemins de fer propriété et exploitation du gouvernement n'est pas autre chose que les hommes qui ont fait une faillite avec le Canadien Nord et qui administrent maintenant nos chemins de fer nationaux, et n'est pas autre chose que les membres de la commission des directeurs qui a charge de nos chemins de fer et qui sont affiliés avec des compagnies dont un grand nombre ont su par leurs relations avec les chemin s de fer du gouvernement s'attirer des gros profits.

DIRECTORATS multiples

Quand les Communes furent saisies de la question des Chemins de fer M. A. R. MacMaster député libéral de Brome a donné sur les chemins de fer des détails très intéressants concernant les directeurs de nos réseaux nationaux. Il faut se rappeler que tous ces directeurs ont été nommés par le gouvernement. Ils sont naturellement des amis personnels des membres du parlement actuel. Les déclarations de M. MacMaster suivent :

"Je trouve que M. D. B. Hanna, qui est, comme je l'ai payé à un salaire de $25,000 par année et qui est, si je ne me trompe pas, le gérant du Réseau National, est en même temps directeur des compagnies suivantes :

Canada Steamship Lines Co.
Electrical Development Co., of Canada.
Canada Mortgage Investment Co.
British Assurance Co.
Western Assurance Co.
Canadien Northern Prairies Lands Co.
Brazilian Traction Light and Power Co.,
Rio de Janiero Light and Power Co.,
Sao Paulo Light and Power Co.,

il est aussi président de la Canada Flour Mills, M. A. J. Mitchell est directeur d'une seule compagnie la Western Canada Flour Mills.

M. R. T. Riley est directeur dans deux compagnies seulement. Il est vice-président de la Banque Union et vice-président de la Great West Life Assurance Co.

M. Robert Hobson est directeur de la banque d'Hamilton, le directeur de la compagnie Canada Locomotive, il est président de la compagnie Steel Company of Canada, directeur de la compagnie Tuckett Tobacco, directeur de la North Star Oil and Refining Co., directeur de la Chartered Trusts and Executor Co., de la British Empire Trust Company, de la Dominion Power and Transmission Company et de la Toronto General Trusts Corporation.

Le major G. A. Bell est, je crois, un fonctionnaire et en autant que je sais n'est pas directeur dans aucune compagnie.

Sir Hormisdas Laporte est directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, de la Société d'Administration Générale, des Brasseries Frontenac, et la compagnie d'assurance Sauvegarde.

Le colonel Thomas Cantley est directeur de la compagnie Eastern Car Company de la Brandram-Henderson Paints and Varnishes et de la Nova Scotia Steel and Coal Co.

M. A. P. Barnhill est directeur de la Eastern Trust Co., de la James Pender et Co., de la St. John Iron Works Co., et de la compagnie de publication Telegraph. Il est président de l'Acama Land Co. Il est directeur de la Fenton Land and Building Co., de la Times Publishing Co., et de la New Brunswick Realty Co. Le dernier mais non point le moindre des directeurs est M. E. R. Wood qui est directeur de la British Assurance Co., le vice-président de la Canada Life Assurance Co., directeur de la Western Assurance Co., directeur de la Canadian Bank of Commerce. On aurait cru que les relations entre cette banque et le chemin de fer Canadien Nord eussent été suffisantes pour empêcher le gouvernement de nommer l'un de ses directeurs d'être l'un des directeurs du chemin de fer national. Il est aussi directeur de la Barcelona Traction Light and Power Co., vice-président de la Brazilian Traction and Light Co., directeur de la Rio de Janiero Light and Power Co., de la Sao Paulo Tramways Co., de la Mexico Tramways Co., de la Toronto Railway Co., de la Toronto Power Co., de la Toronto Light Co., de l'Electric Development Co. Il est vice-président de la National Trust Co., et directeur de la Dominions Securities Corporation Limited.

L'hon. MacKenzie King pendant son discours d'ouverture de la campagne électorale à Toronto, dans le comté de York-Ouest, le 20 septembre 1921 après avoir fait allusion au "pacte honteux des autocrates politiques avec les magnats de l'industrie" a dit "nous devons mettre à l'épreuve le principe de la nationalisation des chemins de fer avant de le condamner mais cette preuve ne sera pas juste si nous persistons à avoir des directeurs ainsi intéressés aussi diversement".

Ce que le favoritisme peut faire

Pendant les délibérations du Comité Extraordinaire Parlementaires sur les Chemins de fer, dont nous parlerons plus loin, on a revélé que les compagnies dont les directeurs sont aussi ceux du chemin de fer d'Etat ont eu avec nos chemins de fer des rapports très avantageux et leur ont assuré des bénéfices considérables. Non seulement celà, mais il a été prouvé que la compagnie Montreal Locomotive dont l'hon. C. C. Ballantyne, ministre dans le cabinet Meighen, est l'un des directeurs a obtenu du gouvernement des contrats pour la constrcution de locomotives pour le joli montant de $13,-700,000. On a défié le gouvernement de prouver que le coût aurait été le même si ces locomotives avaient été construites par une compagnie de chemin de fer propriété et exploitation d'actionnaires privés. Mais le gouvernement n'a pas relevé le défi. Comme le gouvernement n'a pas voulu répon-

dre, il faut donc conclure que ces locomotives ont coûté plus cher que si elles avaient été achetées par une compagnie privée de chemin de fer;

Le comité parlementaire

La déclaration des déficits des chemins de fer en 1920 a été suivie par une série d'évènements parlementaires qui mettent en lumière les attitudes historiques des partis libéral et conservateur à l'égard du peuple.

L'hon. Dr. Reid, ministre des Chemins de fer et des Canaux, a admis aux Communes que le déficit des chemins de fer pour 1920 était de plus de $70,000,000 et quand M. J. L. Payne ex-statisticien national des chemins de fer a déclaré que le déficit s'élevait à plus de $128,000,000 et quand l'hon. Frank Carvell, le président de la Commission des chemins de fer du gouvernement a déclaré que les déficits des chemins de fer étaient beaucoup plus considérables que l'on ne l'avait dit, les libéraux au parlement demandèrent que l'on répondit à leurs désirs et que l'on donnat tous les renseignements en instituant un comité composé d'experts en question ferroviaire, et qui serait conseillé par les directeurs des chemins de fer pour étudier à fonds toute la question.

Quelle que soit l'attitude adoptée par les libéraux, et quelle que soit la façon qu'elle fut prise, les conservateurs ont résolument refusé de donner les renseignements désirés et de nommer le comité demandé pour mettre les choses au clair. L'attitude du gouvernement a été tellement peu justifiable que la presse ministérielle elle-même l'a condamné Le "Journal d'Ottawa dans sa livraison du 15 mars 1921 disait :

"Le peuple parait être prêt à supporter le fardeau, et cette décision devrait inciter le ministre des chemins de fer a être très franc. Quand ils demandent tous les reiseignements sur l'étendue de la charge qu'ils assument ce désir parait être très raisonable. Le fardeau ne diminuera ni disparaîtra à la grande lumière. Dire "ce total n'inclus pas les obligations de l'Intercolonial et du Transcontinental" est loin de répondre au désir du peuple qui veut des renseignements".

La "Gazette" de Montréal, le 24 mars 1921 au cours d'un long éditorial disait :

"Le principe qui veut que le peuple qui paie doit connaître comment on dépense les taxes reste toujours vrai.

"Il n'est pas sérieux de prétendre que ce serait dévoiler au Pacifique Canadien des secrets d'affaires que de dévoiler à un comité parlementaire la gestion de nos chemins de fer nationaux. La question est, en effet celle-ci:—A qui appartient les chemins de fer de l'Etat, qui paie pour son admniis-

tration et les intérêts de ce réseau ? Le réseau appartient au peuple canadien. Ils sont les seuls et uniques propriétaires de ce chemin de fer et si la gestion du réseau a été confiée à quelques-uns est-ce que le peuple n'a pas toujours le droit de leur demander compte de leur façon qu'ils administrent la propriété du peuple ?

"C'est une question d'une extrême importance. Et le plutôt le gouvernement aura abandonné de dire que la responsabilité de l'administration de nos chemins de fer retombe sur un comité irresponsable de directeurs et est par conséquent imunisé contre toute critique le plus tôt le peuple canadien trouvera la solution qu'il cherche à ce problème difficile et alarmant."

Comme on l'a indiqué plus haut, l'honorable ministre des Chemins de fer a déclaré aux Communes le 17 mars 1921 que le déficit du réseau national était pour l'année de 1920 de $70,000,000 et l'hon. Frank Carvell a ajouté dans un discours public que les déficits étaient encore plus considérables que l'on en avait prétendus. Traitant de la façon dont l'hon. Frank Carvell traite les chiffres cités par le ministre des chemins de fer le "Globe" de Toronto écrivait le 17 mars 1921 :

"Si les mots qu'il a employés ont un véritable sens, l'hon. Frank Carvell n'a ni plus ni moins qu'accusé le bureau de direction des chemins de fer de l'Etat ou le ministre des Chemins de fer et peut être les deux, de réprésenter faussement au peuple la condition véritable des chemins de fer. Les pertes a-t-il dit sont plus considérables qu'elles paraissent l'être. Est-ce que le ministre des Chemins de fer tient à rester sous le coup de cette imputation de fraude ou de réserve coupable ?"

Au lieu d'aborder la question au point de vue des affaires et de nommer un comité qui aurait étudié cette question à fonds, le gouvernement s'est contenté de créer un comité parlementaire des Chemins de fer nationaux et de la Marine Nationale dont les pouvoirs avaient été restreints à répondre aux questions suivantes:

1—Quelles sont les informations concernant les opérations des Chemins de fer nationaux et des navires, telles que conduites par le bureau des directeurs qui devraient, de l'intérêt public être déposées devant le Parlement en réponse aux questions, motions pour productions ou autres ;

2—Quand et par quelles méthodes et sous quelles conditions, s'il en est, ces informations devraient être fournies, ayant égard à la nécessité de donner au Parlement et au public tous les faits requis pour déterminer la politique, (y

compris la finance) et pour le bureau des directeurs, les meilleures conditions possibles de direction;

3—Quel système d'apurement devrait être adopté et quelle limite de détails devrait être donnée dans le rapport annuel.

4—Si ce comité doit être maintenu et pour quelle raison il doit l'être et que pour ces raisons ou pour toutes autres que le comité déterminera est de l'intérêt public. Le rapport annuel du bureau des directeurs doit lui être soumis et que le comité ait le pouvoir d'interroger des témoins sous serment, d'envoyer quérir personnes, documents et archives et faire rapport de temps à autre."

A la Chambre de Communes les libéraux ont vertement ridiculisé ce comité proposé et les restrictions que l'on avait mises en travers de son aptitude à répondre aux questions qui ressortissaient avant tout au Parlement. L'attitude des libéraux sur cette question a été nettement définie par l'honorable Chas. Murphy le 8 avril 1921 de la façon suivante :

"Si le gouvernement désirait réellement au moyen d'une série de questions qui seraient soumises au comité, répondre aux interrogations que le peuple canadien roule dans son esprit, à l'heure qu'il est touchant la question des chemins de fer, voici celles qu'il pourrait soumettre au comité en question:

"(1)—Quel est le montant du déficit résultant de l'exploitation du réseau national ?

"(2)—Quelles sont les causes qui ont contribué à amener ce déficit ?

"(3)—Quel serait le remède à appliquer afin de prévenir la répétition de pareils résultats ?"

La majorité qui appuyait le gouvernement a repoussé les demandes des libéraux et on a bien averti le gouvernement que les libéraux tout en étant prêts à faire leur part dans ce comité sont convaincus que la nature même des questions qui y seraient traitées et étudiées laissent prévoir la faillite inévitable d'une pareille procédure.

Ce comité spécial constitué pour répondre aux cinq questions suggérées comme solution au problème ferroviaire a tenu plusieurs réunions et examiné un bon nombre de témoins, dont la plupart étaient des fonctionnaires du gouvernement et d'anciens employés du Canadien-Nord.

Plusieurs ont fait des admissions extraordinaires révélant leur inaptitude à remplir les fonctions que leur avait confiée et les causes qui ont amené les déficits du chemin de fer.

Ils n'ont pas demandé de soumissions

Le vice-président du Canadien-Nord M. R. C. Vaughan, a jeté de la lumière sur un fait très important au sujet des soumissions :

L'hon. M. Murphy :

Q.—Vous avez demandé des soumissions ? R.—Oui, dans chaque cas.

Q.—Avez-vous demandé des soumissions, pour des traverses de chemin de fer, par exemple ?

R.—Nous avons envoyé des questionnaires aux compagnies qui manufacturent des clous, des plaques, des boulons etc.,

Q.—Deviez-vous avoir une liste de ces compagnies ?

R.—Nous avons évidemment en notre possession ces listes de manufacturiers qui peuvent fournir de la marchandise aux chemins de fer.

Q.—Avez-vous dressé cette liste vous-même. R.—Oui.

Marchandises achetées sans annoncer pour les soumissions

De nouveau M. Murphy questionna au sujet des marchandises :

Q.—Quelle méthode adoptez-vous pour l'achat des marchandises dont vous venez de parler pour les wagons ?

R.—Nous demandons des soumissions de tous ceux qui peuvent nous en fournir.

Q.—Vous n'annoncez pas pour des soumissions. R.—Non

Q.—Dressez-vous des listes ? R.—Oui

Q.—Quelle méthode suivez vous pour l'achat du charbon ?

R.—Nous demandons toujours des soumissions.

Q.—Anoncez-vous ? R. Non.

Ce système encourage l'exploitation par les intermédiaires

Pendant la déposition de M. Vaughan, le député libéral A. B. Copp de Westmoreland N. B. dit :

"En parcourant le rapport, je vois qu'un individu à vendu pour $100,000 de traverses de chemins de fer et il n'avait pas une seule traverse en possession.

Ce à quoi M. Vaughan répondit : "Oui"

Ce sont là des exemples des témoignages rendus par les fonctionnaires du gouvernement, mais rien n'a surpassé les réponses que l'on a faites quand on demanda de produire la liste de tous ceux qui avaient fourni plus de 10,000 traverses de chemin de fer pendant l'année. M. Vaughan répondit "Oui" avec beaucoup d'empressement.

Mais quand on demanda :

"Y aurait-il objection d'en ajouter le prix ?"

M. Hanna, le président répondit aussitôt :

"Une très sérieuse objection."

Peut-on s'imaginer une autre raison pour cette abstention à dire le prix, dans ce cas, si ce n'est pour cacher que **l'influence politique a donné la préférence injustement à des amis politiques.**

Le même l'hon. Chas Murphy demanda à M. R. T. Rilley l'un des directeurs du Canadien-Nord :

"Q.—Puis-je savoir si avant votre entrée dans ce bureau de directeurs vous aviez quelque expérience de la direction et de l'exploitation d'un chemin de fer? R.—Non, monsieur je n'en avais pas du tout.

Plus loin au cours de sa déposition M. Rilley ajouta :

"Avant l'époque d'or, je ne vois comment un gouvernement puisse administrer un chemin de fer sans qu'il y ait quelque part de l'influence politique."

Incapable de dire au comité le coût de revient

M. D. J. Hungerford, vice-président en charge de l'administration et du maintien des chemins de fer nationaux témoignait le 27 avril. M. Hungerford est supposé être un expert en matière de chemin de fer; en tout cas, il a charge de l'exploitation de tous nos chemins de fer. Il devrait savoir tous les détails de l'exploitation de tous les trains quand M. Murphy lui demanda quel était le coût de revient d'un voyage entre Ottawa et Montréal ou entre Montréal et Toronto ou entre deux points donnés, celui-là même que l'on prétend être un expert, celui de qui dépend la faillite ou le succès de nos chemins de fer a répondu :

"Je ne crois pas qu'il soit possible de le dire."

Imaginez-vous un homme en charge de la direction d'un chemin de fer qui ne peut pas dire le coût de revient d'un voyage entre deux points donnés.

Il n'est pas étonnant que M. G. W. Allan, le député conservateur de Winnipeg-Sud s'écria **"En banqueroute sans le savoir."**

L'inexpérience des personnages officiels qui ont témoigné devant le comité s'est revélée avec tant d'évidence que M. G. N. Nicholls, député conservateur d'Algoma-Est, a cru a propos de dire au comité ce qui suit :

"Le peuple canadien semble croire que le fardeau du Canadien Nord est trop lourd pour lui. Peu importe ou vous allez peu importe à qui vous parliez, partout et tous vous disent "Ne pourrons-nous jamais nous débarrasser de ce

chemin de fer?" Je crois qu'il serait bien que le peuple canadien connût très bien les faits et ce serait aussi très avantageux pour le Chemin de fer National.

"M. Mitchell nous a donné les chiffres concernant le coût aujourd'hui de ce chemin de fer qui ne paraissent pas excessifs. Mais, je crois que si M. Mitchell pouvait donner à ce comité ou à la Chambre de Communes ou au peuple canadien tout entier les chiffres concernant le coût du chemin de fer quand il sera en mésure de concurrencer son plus fort concurrent la situation serait passablement éclaircie.

C'est mon opinion, et je me propose bien de l'apprendre. Ce que M. le Dr. Reid disait au sujet du coût des constructions qui seraient défrayées à même les revenus peut être très juste, s'il y a des revenus, mais jusqu'ici ces constructions ont été payées à même le déficit qu'elles ont accru.

On croit généralement que la cause véritable du déficit, c'est que l'on ne peut pas exploiter avec économie le chemin de fer et je crois—que l'on en prenne ce que celà vaut—que si ce comité peut dire au peuple canadien ce que coûtera une voie quand elle sera en mesure de concurrencer son plus fort concurrent, la situation sera par le fait passablement éclaircie et nous pourrons procéder plus facilement."

Le rapport du comité

Enfin, le comtié a fait un rapport qui justifia la première attitude des libéraux et a reconnu l'inefficacité et l'incompétence du gouvernement de la façon suivante :

"Etant donné l'étendue et la nature des questions concernant l'exploitation des chemins de fer et d'une marine marchande telles que le gouvernement en possède et étant donné tous les problèmes qui peuvent en découler, votre comité ne saurait en venir à une solution satisfaisante sans avoir au préalable étudier les méthodes adoptées par les compagnies qui exploitent d'une entreprise du même genre.

"Etant donné aussi que votre comité a commencé très tard pendant la session ses délibérations et que les délibérations des autres comités ont en quelque sorte nui au travail du nôtre, le temps a manqué pour atteindre ce but et si votre comité devait faire rapport de ses délibérations, maintenant, cette conclusion ne s'appuierait que sur les dépositions très partielles des fonctionnaires qui administrent le chemin de fer de l'Etat.

"Jusqu'à ce qu'il ait fait une plus ample enquête, recueilli plus de renseignements et donné plus de temps à l'étude de tous les renseignements qu'il a déjà obtenu, votre

comité ne se croit pas en mesure de répondre d'une façon définitive aux questions, **une à quatre inclusivement."**

Remède pour l'avenir

Sous le régime libéral, les caractéristiques de la politique libérale étaient :

(a)—L'accroissement de la production par le développement de nos richesses naturelles: l'agriculture, les mines, les pêcheries et les forêts en tenant compte des intérêts industriels et commerciaux.

(b)—L'immigration alors que l'Ouest, désert sous le régime conservateur est devenu le grenier de l'empire.

(c)—La colonisation qui a donné un nouvel essor aux provinces de la Colombie-Anglaise, et des provinces des Prairies du Nouvel-Ontario et du Nord-Québécois.

Pris par la force des circonstances et dans un désespoir de cause, nos adversaires ont adopté la politique libérale comme seule méthode efficace de solution. Ils ont enlevé une page au livre écrit par Laurier. C'est la politique traditionnelle des libéraux qui ne saurait être appliquée avec sagesse et efficacité que l'administration libérale.

M. J. G. Scott, ex-directeur du Chemin de Québec-Lac-St-Jean, cette section tant négligée du Transcontinental construit par Laurier et qui traverse les hauteurs des terres du Nord Québécois et Ontarien a montré dans une lettre qu'il adressait à la **"Gazette"** de Montréal de quelle façon surprenante cette ligne devenait prospère. "Il y a sept ans, dit-il, la région de l'Abitibi était une région déserte que traverse aujourd'hui le Transcontinental. Aujourd'hui cette région est habitée par 15,000 colons qui ont construit leurs habitations dans les milieux des forêts et en ce faisant, ils ont largement contribué à donner les 11 millions de revenus que la compagnie a accusé l'an dernier à la surprise d'un grand nombre et rendant cette ligne la plus prospère de toutes celles que possède le gouvernement."

En dépit de la mauvaise administration des gouvernements conservateurs depuis 1911 et en dépit de tous les efforts que ces administrations ont fait pour jeter du discrédit sur l'oeuvre de Sir Wlifrid Laurier, la politique traditionnelle du parti libéral trouve aujourd'hui la justification la plus complète.

Dernières Publications distribuées par le Bureau National d'Organisation Libérale,

No 115 Rue Sparks, Ottawa, Ont., Canada

---

7. Le Programme du Parti Fermier.
8. Le Nouveau Cabinet Meighen.
9. Le Gouvernement par Groupes.
10. Libéraux et Fermiers.
11. Le Parti Libéral et le Travail.
12. Gaspillage des Fonds Publics.
13. Gaspillage et Extravagances.
14. Le Coût de la Vie et la Resp. du Gouvernement.
15. Les Libéraux et le Tarif.
16. Meighen et le Tarif.
17. Les Soldats et le Droit de Suffrage.
18. Les femmes et la Capacité Electorale.
19. Le Gouvernement et les Soldats.
20. Les Femmes et la Politique.
21. La Marine Marchande Canadienne.
22. Le Gouvernement et les Amis.
23. Les Conditions Ferroviaires de 1921.
24. Manuel des Orateurs—Une brochure des publications ci-dessus.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

OCT 29 1990
NOV 12 1990
13 NOV. 1990
OCT 31 1998
31 OCT. 1998

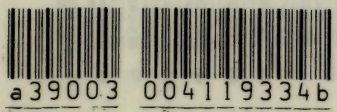
a39003 0041193346

FC 560 .P35 1921
PARTI LIBERAL CANADA
MANUEL DES ORATEURS LI

FC CE
0560 .P35
1921

PARTI LIBERAL (CANADA). BUREAU NAT
MANUEL DES ORATEURS LIBERA

1537720

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 01 05 05 9